Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 12.01

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1156822002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adhérer au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de l'aréna Mont-Royal et accepter l'offre de service du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville centre pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande pour considération suivante:
1. D'autoriser l'adhésion au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux de la Ville centre pour la réalisation du projet de mise aux normes de l'aréna Mont-Royal aux conditions prévues au Programme. Sous réserve des disponibilités budgétaires au PTI, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal s'engage à :

· Financer 20 % du coût des travaux admissibles (incluant les services professionnels) ;

· Financer 100 % du coût des travaux admissibles en surcroît du budget cible du Programme;

· Financer 100 % du coût de tous les travaux additionnels que l'arrondissement jugera opportun d'effectuer en plus des travaux admissibles au Programme;

· Maintenir dans l'aréna Mont-Royal son offre de service aux Montréalais en sports de glace sur une période minimale de quinze ans;

· Collaborer avec les autres arrondissements pour accueillir la clientèle des arénas fermés et prioriser, en période de pointe, les activités pour les jeunes ou, dans certains cas, pour les clientèles particulières telles les personnes handicapées, et ce, pour toute la durée du Programme;

· Reconnaître le sport régional comme faisant partie de son offre de service en sports de glace;

· Mandater le Service de la Gestion et de la Planification Immobilière de la Ville centre pour la gestion du projet, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

2. D'accepter l’offre de service approuvé par le conseil municipal du 23 août 2011 (CM11 0655), conformément à l’article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, pour la gestion du projet de mise aux normes de l'aréna Mont-Royal par le Service de la Gestion et de la planification immobilière dans le cadre du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

Signé par	Louise-Hélène LEFEBVRE	**Le**	2015-03-25 13:49

Signataire : Louise-Hélène LEFEBVRE

_____

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1156822002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adhérer au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de l'aréna Mont-Royal et accepter l'offre de service du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville centre pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède un réseau de 40 patinoires intérieures, réparties dans 34 arénas ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la *Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement,* la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22) d'ici 2020.
Afin d'assurer le maintien de l'offre de service en sports de glace, le comité exécutif a adopté le 7 juillet 2010, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux du Service de la diversité sociale et des sports, ci-après nommé le "Programme", qui s'adresse essentiellement aux arrondissements. Le 25 janvier 2012, le comité exécutif a approuvé des modifications au Programme, notamment la description des travaux admissibles et l'augmentation du budget.

Le Programme prévoit un soutien financier sur la base du coût des travaux admissibles, soit :

· Le remplacement ou la mise aux normes du système de réfrigération;

· Des travaux de mise aux normes requis pour respecter la réglementation, pour assurer la sécurité des usagers et des employés et pour éviter la fermeture de l'aréna (impliquant l'arrêt des opérations) à court et moyen terme;

· La mise en place de mesures d'économie d'énergie ainsi que des travaux requis pour la certification LEED argent;

· La réalisation de travaux de base pour l'accessibilité universelle.

Pour la mise en œuvre du Programme, le Service de la diversité sociale et des sports de la Ville (SDSS), qui en est responsable, s'est assuré de la collaboration du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) à titre de gestionnaire pour la réalisation

des projets et pour son expertise technique. L'arrondissement participe au financement et au développement du projet à titre de gestionnaire et responsable de l'aréna.

Par ailleurs, le conseil municipal a approuvé, le 23 août 2011, l'offre de service entre le SGPI et les arrondissements relativement à la gestion globale des projets de mise aux normes des arénas dans le cadre de la réalisation du Programme, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0095 - 25 janvier 2012 - Approbation des modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux, notamment la description des travaux admissibles par le comité exécutif.

CM12 0137 - 20 et 21 février 2012 - Adoption par le conseil municipal du « Règlement autorisant un emprunt de 60 500 000 $, pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux ».

CM11 0655 - 23 août 2011 - Approbation par le conseil municipal de l'offre de service entre la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) et les arrondissements concernés relativement à la gestion globale de projets de mise à niveau de leur aréna afin de respecter l'échéancier au Programme prévu à cet effet, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CE10 1137 - 7 juillet 2010 - Adoption par le comité exécutif du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centre aux arrondissements.

CM09 0200 - 30 mars 2009 - Adoption par le conseil municipal du « Règlement autorisant un emprunt de 30 500 000 $ afin de financer le fonds des arénas (réfrigération et mise aux normes) ».

DESCRIPTION

L'adhésion au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux implique que l'arrondissement s'engage à :

· Financer 20 % du coût des travaux admissibles (incluant les services professionnels) jusqu'à concurrence du budget cible au alloué, soit 8 M$ (9,5 M$ si la dalle de béton doit être refaite) ;

· Financer 100 % du coût des travaux admissibles en surcroît du budget cible du Programme;

· Financer 100 % du coût de tous les travaux additionnels (non admissibles) que l'arrondissement jugera opportun d'effectuer en plus des travaux admissibles au Programme;

· Maintenir l'offre de service aux Montréalais en sports de glace sur une période minimale de quinze ans;

· Collaborer avec les autres arrondissements pour accueillir temporairement la clientèle des arénas fermés et prioriser, en période de pointe, les activités pour les jeunes ou, dans certains cas, pour les clientèles particulières telles les personnes handicapées, et ce, pour toute la durée du Programme;

· Reconnaître le sport régional comme faisant partie de son offre de service en sports de glace;

· Mandater le SGPI pour la gestion du projet, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

La mise en œuvre du Programme implique la réalisation de travaux de mise aux normes dans tous les arénas municipaux échelonnés sur une période de dix ans à compter de 2010. Afin de minimiser l'impact sur l'offre de service, il est prévu que les travaux se réaliseront majoritairement pendant la saison estivale. Toutefois, en raison de l'ampleur des travaux à effectuer, il est possible que les fermetures temporaires de plusieurs arénas débordent sur la période régulière d'activités. Dans ces cas, un transfert temporaire de la programmation et de clientèles sera requis

Par ailleurs, la Table des directeurs culture, sport, loisirs et développement social des dix-neuf arrondissements a adopté une recommandation visant à mettre en place, pour la durée du Programme, des conditions gagnantes permettant de minimiser l'impact des travaux sur l'offre de service en sports de glace aux citoyens, notamment :

· Chaque arrondissement déterminera les alternatives possibles quant au transfert temporaire des activités, tel qu'une utilisation optimale des heures de glace de leurs installations;

· Les arrondissements collaboreront ensemble à tour de rôle pour accueillir la clientèle des arénas fermés temporairement et ainsi prioriser la clientèle jeunesse montréalaise avant la clientèle adulte payante, pour les plages horaires de pointe, situées entre 17 h et 22 h la semaine et 7 h et 21 h la fin de semaine.

À la suite de l'adoption du présent sommaire par le conseil d'arrondissement, des professionnels seront mandatés pour la mise en œuvre du projet. Dans un premier temps, ils devront procéder à une évaluation des différents systèmes constructifs de l'aréna avec une estimation du coût des travaux correctifs requis. Un comité technique formé de représentants de l'arrondissement, du SDSS et du SGPI dressera la liste des travaux à réaliser avec les coûts estimés afférents, pour approbation des instances décisionnelles requises. Dans une deuxième phase, les professionnels procéderont à l'élaboration des plans et devis permettant le lancement d'un appel d'offres pour les travaux de construction. Enfin, ils réaliseront la surveillance des travaux et le suivi du chantier de construction de l'aréna.

JUSTIFICATION

Il est nécessaire de remplacer ou mettre aux normes les systèmes de réfrigération des arénas de la Ville, sans quoi les arénas utilisant le fréon R-22 devront cesser leurs opérations au plus tard en 2020, mettant en péril l'offre de service en sports de glace aux Montréalais. De plus, d'ici 2020, l'approvisionnement en fréon sera de plus en plus difficile et onéreux.
Le Programme a été mis sur pied dans le but de maintenir l'offre de service en sports de glace. Sans apport financier de la Ville centre ou d'autres paliers gouvernementaux, l'arrondissement pourra difficilement supporter l'ensemble des coûts nécessaires à la mise aux normes de ses arénas.

Par ailleurs, les travaux admissibles vont au-delà du remplacement des systèmes de réfrigération. La décision d'inclure des travaux majeurs de correction du déficit d'entretien

aux travaux admissibles a été prise par souci d'efficience afin de minimiser les fermetures d'arénas et de réduire les coûts associés à la mise aux normes par les arrondissements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La préparation du programme fonctionnel et technique permettra d'évaluer les travaux requis dans le cadre de la mise aux normes de l'aréna Mont-Royal et ainsi procéder à une estimation de la valeur des travaux à réaliser.
Dans le cadre du Programme, l'aide financière de la Ville centre à l'arrondissement correspond à 80 % du coût des travaux admissibles, incluant les honoraires professionnels, et ce, jusqu'à concurrence du budget maximal cible du Programme soit 8 M$ par glace. Une somme additionnelle de 1,5 M$ est admissible si la dalle de béton doit être refaite. L'arrondissement doit ainsi assumer le solde, soit 20 % du coût de ces travaux, de même que la totalité du coût de tous les travaux supplémentaires hors programme identifiés et autorisés par l'arrondissement.

Des demandes d'aides financières seront adressées pour différents programmes aux organismes externes qui en ont la responsabilité, notamment à Hydro-Québec dans le cadre de son programme Bâtiments, à Gaz Métropolitain, au Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles du Québec pour son programme ÉcoPerformance ainsi qu'au ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS) dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération. Les aides financières obtenues seront réparties dans une proportion de 80 % pour la Ville centre et 20 % pour l'arrondissement ou suivant la part assumée par la Ville centre et par l'arrondissement.

Lors des octrois de contrats pour les services professionnels et pour les travaux, des virements budgétaires et de crédits seront effectués du SDSS et du SGPI à l'arrondissement pour la portion des coûts à être assumés par la Ville centre. Considérant que la gestion du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux relève du SDSS, l'arrondissement s'engage à retourner les budgets et crédits non utilisés dans le projet de la mise aux normes de l'aréna Mont-Royal au Programme du SDSS afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

La réalisation du projet entraînera une perte de revenus de l'ordre d'environ 70 000 $ lors des travaux en 2018.

Détails des coûts pour l'aréna Mont-Royal

· Réfection aréna : 8 M$
· Dalle de béton : 1,5 M$
Total : 9,5 M$

Montage financier

· Ville centre (SDSS/SGPI) 80 % : 7,6 M$
· Arrondissement PMR 20 % : 1,9 M$

Répartition des décaissements (PTI) pour l'arrondissement

· 2015 - 10 000 $
· 2016 - 150 000 $
· 2017 - 540 000 $
· 2018 - 1 200 000 $
Total : 1 900 000 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux vise d'abord le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES. Par ailleurs, les projets réalisés dans le cadre de ce programme visent la certification LEED-Argent, conformément à la Politique de développement durable pour les édifices municipaux de la Ville de Montréal. Finalement, les projets incluent également la mise en place de mesures d'efficacité énergétique, telle que la récupération de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude domestique, lorsque possible, des systèmes d'éclairage moins énergivores, l'ajout d'une toile réfléchissante, etc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du projet de mise aux normes permettra de :

- Maintenir en activité l'aréna;
- Préserver l'offre de service en sports de glace aux Montréalais;
- Assurer la préservation de l'actif;
- Améliorer la fonctionnalité de l'aréna;
- Dégager des économies d'énergie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication développée par le SDSS conjointement avec le SGPI de la Ville centre s'arrimera avec la stratégie de communication de l'arrondissement. Cette stratégie sera approuvée par le Service des Communications de la Ville centre. L'arrondissement effectuera les communications aux usagers tandis que la Ville Centre s'occupera des communications relatives au Programme et aux chantiers.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1- Résolution du CA pour l'adhésion au Programme des arénas et délégation de la gestion du projet à la SGPI, selon l'Article 85
2- Processus d'appel d'offres et d'octroi de contrat pour les services professionnels (4 mois) : **mars - juin 2015**
3- Rapport d'audit des professionnels et rédaction du PFT (4 mois) : **juillet - octobre 2015**
4- Validation et approbation du PFT (2 mois) : **novembre - décembre 2015**
5- Production des plans et devis (12 mois): **janvier - décembre 2016**
6- Période de soumission des entrepreneurs et d'octroi de contrat de construction (4 mois) : **janvier - avril 2017**
7- Période de construction (12 mois) : **mai 2017 - avril 2018**
8- Période de fermeture de l'aréna : **janvier - mai 2018**
9- Fin des travaux : **mai 2018**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Michel LAROCHE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Biagio ZILEMBO)

Avis favorable :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric CARIGNAN
Chef de section

Tél : 514 872-6225
Télécop. : 514 872-4713

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-19

Marie-Claude LEBLANC
Chef de division Sport Loisir Développement social

Tél : 514 872-1121
Télécop. : 514 872-4713

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.01

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1156622004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à l'entreprise Services Infraspec, un contrat au montant de 148 236,73 $ taxes incluses pour le nettoyage et l'inspection des égouts par caméra incluant le transport et la disposition des résidus pour un tronçon de l'avenue Van Horne de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et autoriser une dépense à cette fin de 148 236,73 $, taxes incluses (appel d'offres public 15-14154, 4 soumissionnaires).

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante

OCTROYER À L'ENTREPRISE SERVICES INFRASPEC, UN CONTRAT D'UN MONTANT DE 148 236,73 $, TAXES INCLUSES POUR LE NETTOYAGE ET L'INSPECTION DES ÉGOUTS PAR CAMÉRA INCLUANT LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES RÉSIDUS POUR UN TRONÇON DE LA RUE VAN HORNE DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL ET AUTORISER UNE DÉPENSE À CETTE FIN DE 148 326,73 $, TAXES INCLUSES.

ATTENDU QUE l'arrondissement doit maintenir en tout temps son réseau d'égout fonctionnel,

ATTENDU QUE le nettoyage des conduites est nécessaire si l'on désire assurer la pérennité et le bon fonctionnement de ces infrastructures,

ATTENDU QUE les travaux permettront de limiter les débordements et les inondations lors des fortes précipitations ou lors de la fonte de la neige,

ATTENDU QUE l'arrondissement ne dispose pas des équipements ni de la main-d'oeuvre nécessaires pour ce type de travaux,

il est recommandé :

D'AUTORISER une dépense de 148 236,73 $ incluant les taxes pour le nettoyage et l'inspection des égouts par caméra incluant le transport et la disposition des résidus pour

un tronçon de la rue Van-Horne de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal,

D'OCTROYER à l'entreprise Services Infraspec le contrat à cette fin, conformément au prix de sa soumission, pour un montant total de 148 236,73 $ incluant les taxes.

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-04-01 08:22

Signataire : Guy OUELLET

_____

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1156622004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à l'entreprise Services Infraspec, un contrat au montant de 148 236,73 $ taxes incluses pour le nettoyage et l'inspection des égouts par caméra incluant le transport et la disposition des résidus pour un tronçon de l'avenue Van Horne de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et autoriser une dépense à cette fin de 148 236,73 $, taxes incluses (appel d'offres public 15-14154, 4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Un appel d'offres public a été préparé par la Direction de l'approvisionnement afin d'octroyer un contrat d'inspection et de nettoyage pour un tronçon d'égout de l'avenue Van-Horne de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.
Lors d'une inspection, les conduites situées sur l'avenue Van Horne présentaient de nombreuses anomalies, notamment la présence d'hydrocarbure. De plus, les conduites sont très encombrées de boues.

L'octroi de ce contrat contribuera à augmenter le niveau de service du réseau des infrastructures d'égouts et permettra un débouchage de la conduite.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'inspection par caméra et le nettoyage de cette portion d'égout est nécessaire.
Suite à une inspection en 2013, un des propriétaires de garage mécanique a été mis en garde de procéder à l'installation d'un séparateur eau/huile.
Dans le contrat nous demandons une inspection par caméra, le nettoyage et la disposition des résidus pour le tronçon de l'avenue Van Horne allant de l'avenue du Parc à la rue Clark.
Les soumissionnaires sont informés du fait que des contaminants sont présents dans les boues.

Les soumissions ont été ouvertes le 25 mars 2015 à l'Hôtel de Ville – 275 rue Notre Dame Est
Les soumissionnaires sont au nombre de quatre (4) :

Fournisseur	Prix soumis	TPS	TVQ	Total
Services Infraspec	128 929,53 $	6 446,48 $	12 860,72 $	148 236,73 $
Kelly Sani Vac	210 995,00 $	10 549,75 $	21 046,75 $	242 591,50 $
ABC Environnement	265 730,50 $	13 286,53 $	26 506,62 $	305 523,64 $
Véolia ES Canada Services Industriels	400 856,93 $	20 042,85 $	39 985,48 $	460 885,26 $

Le soumissionnaire le plus bas conforme est Services Infraspec.

JUSTIFICATION

L'arrondissement doit maintenir en tout temps son réseau d'égout fonctionnel. Le nettoyage des conduites est nécessaire si l'on désire assurer la pérennité et le bon fonctionnement de ces infrastructures. Les travaux permettront de limiter les débordements et les inondations lors des fortes précipitations ou lors de la fonte de la neige.
L'arrondissement ne dispose pas des équipements ni de la main-d'oeuvre nécessaires pour ce type de travaux

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux sont financés à 100% par la Direction de la Gestion Stratégique des Réseaux d'Eau (DGSRE).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En nettoyant les égouts nous limitions les refoulements en cas de pluies intenses

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le nettoyage de ce tronçon de conduite assurera un meilleur fonctionnement des réseaux d'égouts et contribuera à diminuer les problèmes de débordement, de refoulement dans les rues ou les habitations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent sommaire par le conseil d'arrondissement le 7 avril 2015
· Début des travaux : avril 2015
· Fin des travaux : juin 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Janet MARCEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maureen WILHELM-BLANC
Agente de recherche

Tél : 514-872-4786
Télécop. : 514-868-4073

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-13

Ruy Paulo FERREIRA
Chef de division de la voirie (aqueduc et réfection routière)

Tél : 514 872-5984
Télécop. : 514 868-4073

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.02

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1156622006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Octroyer à l'entreprise Les Terrassements Multi-Paysages inc., un contrat au montant total de 132 816,78 $, taxes incluses, pour l'aménagement de certaines ruelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et autoriser à cette fin une dépense totale de 132 816,78 $ toutes taxes incluses (Appel d'offres public DDTTP 54-15-07, 10 soumissionnaires)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
OCTROYER À L'ENTREPRISE LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC., UN CONTRAT AU MONTANT TOTAL DE 132 816,78 $, TAXES INCLUSES, POUR L'AMÉNAGEMENT DE CERTAINES RUELLES DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL ET AUTORISER À CETTE FIN UNE DÉPENSE TOTALE DE 132 816,78 $, TOUTES TAXES INCLUSES (APPEL D'OFFRES PUBLIC DDTTP 54-15-07, 10 SOUMISSIONNAIRES)

ATTENDU QUE l'arrondissement veut limiter les îlots de chaleur sur son territoire.

ATTENDU QUE l'arrondissement veut augmenter la surface au sol perméable.

ATTENDU QUE l'arrondissement veut améliorer le cadre de vie de ses citoyens en leur offrant des milieux de vie agréables.

il est recommandé :

D'AUTORISER une dépense de 132 816,78 $, toutes taxes incluses pour l'aménagement de certaines ruelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

D'OCTROYER à l'entreprise LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC. le contrat à cette fin, conformément au prix de sa soumission, pour une somme totale de 132 816,78 $, toutes taxes incluses.

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-04-01 08:21

Signataire : Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1156622006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Octroyer à l'entreprise Les Terrassements Multi-Paysages inc., un contrat au montant total de 132 816,78 $, taxes incluses, pour l'aménagement de certaines ruelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et autoriser à cette fin une dépense totale de 132 816,78 $ toutes taxes incluses (Appel d'offres public DDTTP 54-15-07, 10 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Afin de favoriser les îlots de fraîcheur, de créer des milieux de vie de qualité et en accord avec la volonté politique de bonifier le réseau de ruelles verdies de l'arrondissement, un appel d'offres public (DDTTP 54-15-07) a été lancé pour le verdissement de 8 ruelles dont 7 avec un tronçon totalement verdi et non accessible aux automobiles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 2146496002 : Autoriser une dépense de 43 115,63 $, incluant les taxes, pour les travaux d'aménagement des ruelles Parthenais/Laurier et De Bordeaux/Gaulthier, effectués par la compagnie ZS Travaux et gérance inc. - Appel d'offres sur invitation - trois soumissionnaires

DESCRIPTION

L'objectif est d'offrir un cadre de vie agréable aux citoyens et de réaliser les différents projets de ruelles tout en limitant les coûts ainsi que les délais de réalisation. Depuis 2014, les tâches sont divisées entre des services internes et des services externes.
1- À l'interne: en collaboration avec les différents services de l'arrondissement:

· Sélection des projets déposés par les citoyens;
· Lien avec les citoyens;
· Élaboration de l'appel d'offres;
· Support technique;
· Travaux d'excavation (en partie);

· Suivi au chantier;

2- À l'externe: les travaux retenus dans le cadre de cet appel d'offres sont les suivants:

· Excavation pour des profondeurs supérieures à 500 mm;
· Terre pour lits de plantation;
· Pose des bordures en acier galvanisé;
· Pose de drain lorsque nécessaire;
· Réalisation des sentiers de gravier;
· Sécurisation du chantier;

Les soumissions ont été ouvertes le lundi 16 mars 2015 au 201, avenue Laurier Est, H2T 3E6, à 14 h.

Les soumissionnaires sont au nombre de dix (10) :

Soumissionnaire	prix (tx incl.)
Les entrepreneurs Bucaro inc.	251 045,04
Aménagement côté jardin inc.	197 745,50
Les terrassements multi-paysages	132 816,78
Les entreprises Ventec inc.	206 618,70
Paysagiste promovert inc.	158 423,36
Construction Monco inc.	162 916,71
Construction Cywex inc.	294 604,58
Les entreprises Daniel Robert inc.	179 618,54
Le groupe Vespo	202 019,12
Champoux Terrassement Design inc.	135 331,32

Le soumissionnaire le plus bas est l'entrepreneur Les Terrassements Multi-Paysages inc.

	Prix estimé	150 000,00
Écart	Soumission la plus basse	-12,94%
	Soumission la plus haute	49,08%

JUSTIFICATION

Les ruelles vertes ou verdies offrent d'importantes surfaces perméables et limitent les surfaces bétonnées ou asphaltées, ce qui a pour effet bénéfique de réduire les îlots de chaleur et de créer des milieux de vie plus agréables pour la population.
De plus, les ruelles permettent d'apaiser la circulation et de favoriser la marche.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera de 132 816,78 $ taxes incluses. Celle-ci sera imputée comme suit après avoir effectué les virements nécessaires.

Contrats Crédits
(tx incl.) requis

132 816,78 $

Provenance :

AF-PMR - Budg.rég. - PMR-Ressources financières

et matérielles - Entretien parcs et terrains de jeux -
Autres serv.tech.
2422-0010000-303409-07165-54390 46 279,42 $

Engagement de gestion : PMR2015014

AF-PMR - Budg.rég. - PMR-Programme de propreté
- Autres – matières résiduelles
2422-0010000-303460-04399-61900-016491 75 000,00 $

Engagement de gestion : PMR2015010

Imputation :

AF-PMR - Budg.rég. - PMR-Parcs et horticulture
- Entretien parcs et terrains de jeux - Autres
serv.tech.
2422-0010000-303417-07165-54590 121 279,42 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi de ce contrat nous permet de contribuer aux objectifs en matière de développement durable.
En effet, la création de ruelles vertes permet de poursuivre nos engagements liés à l'orientation 2 du Plan Local de Développement Durable (actions 10,11 et 12) : Assurer la qualité de vie des milieux résidentiels,

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Amélioration de la qualité de vie des citoyens du Plateau-Mont-Royal en limitant les îlots de chaleur, en favorisant la vie de quartier ainsi que la marche.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une plaque signalétique indiquant à la population que la ruelle est verdie sera apposée en tête de ruelle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux avec l'entrepreneur vont s'échelonner du 4 mai au 21 août 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maureen WILHELM-BLANC
Agente de recherche

Tél : 514-872-4786
Télécop. : 514-868-4073

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-17

Ruy Paulo FERREIRA
Chef de division de la voirie (aqueduc et réfection routière)

Tél : 514 872-5984
Télécop. : 514 868-4073

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.03

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1156622005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Octroyer à l'entreprise Trafic Innovation inc., un contrat au montant de 62 373,94 $, taxes incluses pour la fabrication de supports à vélos en inox et autoriser une dépense maximale à cette fin de 62 373,94 $, taxes incluses (appel d'offres sur invitation 15-14250, 4 soumissionnaires)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante OCTROYER À L'ENTREPRISE TRAFIC INNOVATION INC., UN CONTRAT AU MONTANT DE 62 373,94 $ TAXES INCLUSES POUR LA FABRICATION DE SUPPORTS À VÉLOS EN INOX ET AUTORISER UNE DÉPENSE MAXIMALE À CETTE FIN DE 62 373,94 $ TAXES INCLUSES.
ATTENDU QUE l'arrondissement veut augmenter graduellement son offre de stationnement pour les vélos,

ATTENDU QUE l'arrondissement veut limiter l'usage de l'automobile lorsque possible et favoriser les transports alternatifs,

Il est recommandé :

D'AUTORISER une dépense de 62 373,94 $, taxes incluses, pour la fabrication de supports à vélos en inox;

D'OCTROYER à l'entreprise TRAFIC INNOVATION INC. le contrat à cette fin, pour un montant total de 62 373,94 $ taxes incluses, conformément aux documents de soumission préparés dans le cadre de ce contrat.

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-04-01 08:22

Signataire : Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1156622005**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Octroyer à l'entreprise Trafic Innovation inc., un contrat au montant de 62 373,94 $, taxes incluses pour la fabrication de supports à vélos en inox et autoriser une dépense maximale à cette fin de 62 373,94 $, taxes incluses (appel d'offres sur invitation 15-14250, 4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Année après année l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal améliore son offre de stationnement pour les utilisateurs de vélos.
Afin de répondre aux demandes des citoyens et des commerçants un appel d'offres sur invitation a été lancé avec la Direction de l'approvisionnement pour la fourniture de 175 supports à vélos en inox, identiques à ceux commandés en 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA14 250279 : Autoriser une dépense maximale de 64 455.84 $, taxes incluses pour la fabrication et l'installation de supports à vélos en inox et octroyer à l'entreprise Manufacturier Sheltec Inc. un contrat d'un montant de 59 355.84 $, taxes incluses (appel d'offres sur invitation 14-13676, 3 soumissionnaires) GDD : 1146622008

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise l'octroi du contrat pour la fabrication de 175 supports à vélos en inox.
Chaque support permet d'attacher 2 vélos, de plus, afin d'améliorer leur visibilité et de limiter les bris, des bandes réfléchissantes sont apposées sur le haut du support.
Les soumissions ont été ouvertes le 4 mars 2015 à 11 h par la Direction de l'approvisionnement (9515, rue St-Hubert, Montréal, Québec, H2M 1Z4).

Les soumissionnaires sont au nombre de quatre(4) :

- Desmarais & Gagné : 81 024,95 $
- GG inox inc. : 66 192,84 $
- Manufactuier Sheltec : 63 379,97 $
- Trafic Innovation inc. : 62 373,94 $

L'installation des supports sera assurée par nos équipes de cols bleus.

JUSTIFICATION

L'octroi de ce contrat permettra d'améliorer l'offre de stationnement pour les cyclistes et ainsi limiter l'usage de l'automobile en améliorant ainsi la qualité de vie des citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera de 62 373,94 $ taxes incluses. Celle-ci sera imputée comme suit après avoir effectué les virements nécessaires.
Contrats Crédits
(tx incl.) requis

62 373,94 $

Provenance :

AF-PMR - Budg.fonct. - PMR-ressources financières et mat. - Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux - Autres honoraires professionnels
2422-0010000-303409-07165-54390-000000 56 955,72 $

Imputation :

AF-PMR - Budg.fonct. - PMR-Voirie-Propreté et déneigement - Nettoyage et balayage des voies publiques - Achats de biens non capitalisés - mobiliers urbains
2422-0010000-303415-03101-57402-015058 56 955,72 $

Engagement de gestion : PMR2015040

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi de ce contrat nous permet d'atteindre nos objectifs en matière de développement durable.
En effet, l'utilisation du vélo permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et nous permet de poursuivre nos engagements liés à l'orientation 1 : Amélioration de la qualité de l'air et réduction des émissions de gaz à effet de serre, du Plan Local de Développement Durable - Action 2 : Réduire la dépendance à l'automobile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Amélioration de la qualité de vie des citoyens du Plateau-Mont-Royal en limitant l'usage de l'automobile et en favorisant le transport à vélo.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Nous communiquerons aux citoyens via la fiche info 311 le déploiement des supports à vélos à grandeur de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les supports seront installés au courant du mois de juin.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Élisa RODRIGUEZ)

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maureen WILHELM-BLANC
Agente de recherche

Tél : 514-872-4786
Télécop. : 514-868-4073

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-13

Ruy Paulo FERREIRA
Chef de division de la voirie (aqueduc et réfection routière)

Tél : 514 872-5984
Télécop. : 514 868-4073

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.04

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1150709001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Qualinet Environnement inc. pour des travaux de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égout incluant le transport et la disposition des résidus sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Appel d'offres public numéro 15-14128 (5 soumissionnaires) et autoriser une dépense à cette fin de 56 596,44 $, taxes incluses, pour l'année 2015

OCTROYER À LA COMPAGNIE QUALINET ENVIRONNEMENT INC., LE CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'INSPECTION PAR CAMÉRA DES CONDUITES D'ÉGOUT INCLUANT LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES RÉSIDUS SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL - APPEL D'OFFRES PUBLIC N^{o} 15-14128 - POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 56 596,44 $, TAXES INCLUSES.
ATTENDU QUE le nettoyage des conduites d'égouts est nécessaire si l'on désire assurer la pérennité et le bon fonctionnement de ces infrastructures;

ATTENDU QUE les travaux permettront de limiter les débordements et les risques de refoulements;

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande :

1. D'autoriser une dépense totale de 56 596,44 $ taxes incluses, pour un contrat de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égout incluant le transport et la disposition des résidus sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal avec une option de renouvellement pour deux (2) autres années;

2. D'accorder à la compagnie Qualinet Environnement inc. le contrat à cette fin, conformément au prix de sa soumission, pour une somme totale de 56 596,44 $ taxes incluses;

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-03-25 14:17

Signataire : Guy OUELLET

_____

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1150709001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Qualinet Environnement inc. pour des travaux de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égout incluant le transport et la disposition des résidus sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Appel d'offres public numéro 15-14128 (5 soumissionnaires) et autoriser une dépense à cette fin de 56 596,44 $, taxes incluses, pour l'année 2015

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dénombre plusieurs mètres linéaires de conduites d'égout combinées sur son territoire, qui permettent d'accumuler les eaux usées pluviales et sanitaires. Au fil du temps, les conduites accumulent des sédiments provenant des eaux de ruissellement, des eaux sanitaires, de particules routières et de matières solides. Il est donc nécessaire d'effectuer le nettoyage du réseau d'égout afin d'optimiser la durée de vie de cet actif et d'assurer le bon fonctionnement de cette infrastructure.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, procédera à des travaux de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égout incluant le transport et la disposition des résidus issus de ces travaux.

Un appel d'offres public a été lancé par la Direction de l'approvisionnement pour une période d'une (1) année renouvelable pour deux autres années (2016 et 2017). L'option de renouvellement est en grande partie conditionnelle au renouvellement annuel de l'entente avec la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) et à l'acceptation par cette dernière à poursuivre le financement de ce type d'activité ou à toutes autres raisons. Dans tous les cas, un dossier d'autorisation de dépenses devra être soumis au conseil d'arrondissement avant la date de renouvellement. L'arrondissement n'est pas tenu de prolonger le contrat et se réserve le droit de le faire ou non.

De plus, il est important de mentionner que les prix soumis demeurent fermes pour l'année 2015 suivant l'adjudication du contrat. Dans le cas où le contrat serait renouvelé pour les années subséquentes 2016 et 2017, les prix seraient ajustés selon l'indice des prix à la consommation (IPC), transports, par province.

Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la compagnie « Qualinet Environnement inc. », plus bas soumissionnaire conforme, afin de réaliser les travaux précités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux couverts par le présent contrat pour l'année 2015 consistent au nettoyage approximatif de 1 500 mètres de conduites et à l'inspection télévisée par caméra (CCTV) des longueurs nettoyées et ce, sur des tronçons visés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE). Le contrat prévoit aussi des heures pour des travaux de nettoyage sur appel (délai d'intervention supérieur à trois (3) heures) et en mode d'urgence (délai d'intervention à l'intérieur d'une (1) heure).

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une approche d'entretien préventive pour optimiser la durée de vie des actifs d'égout et assurer le bon fonctionnement de cette infrastructure.

JUSTIFICATION

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ne dispose pas des équipements ni de la main-d'oeuvre nécessaires pour réaliser des travaux de nettoyage d'égout. C'est la raison pour laquelle ces travaux seront confiés à des services externes.

Le nettoyage des conduites d'égouts est l'une des activités inscrites au programme de l'entente de partenariat signée entre la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Le nettoyage des égouts est nécessaire afin d'assurer la pérennité et le bon fonctionnement de ces infrastructures. Ces travaux permettront d'éviter les refoulements lors de fortes précipitations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer pour l'année 2015 s'élève à 56 596,44 $, incluant les taxes.

Les crédits requis pour assumer le coût de réalisation des travaux de nettoyage sont inscrits au budget 2015 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - Service de l'eau. Le coût des travaux est entièrement assumé par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE).

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Fonction Finances du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le nettoyage des conduites d'égout assurera un meilleur fonctionnement du réseau et contribuera à diminuer les problèmes de refoulement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les dates visées sont précisées ci-après :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent sommaire par le conseil d'arrondissement

Année 2015 :

- Début des travaux : mai 2015
- Fin des travaux : août 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Janet MARCEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Salima AOUF

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-25

Ruy Paulo FERREIRA

Ingénieure

Tél : (514) 872-0467
Télécop. : (514) 868-4073

Chef de division de la voirie (aqueduc et réfection routière)

Tél : 514 872-5984
Télécop. : 514 868-4073

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.05

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1153336001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à « Yves Lacombe, photographe » pour l'appel d'offres 15-14134 Biens et services généraux « A54 – Photographies des façades de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal» - 26 386,77 $ (taxes incluses) - un seul soumissionnaire conforme.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
D'APPROUVER L'OCTROI D'UN CONTRAT À « YVES LACOMBE, PHOTOGRAPHE » POUR L'APPEL D'OFFRES 15-14134 BIENS ET SERVICES GÉNÉRAUX « A54 – PHOTOGRAPHIE DES FAÇADES DE L'ARRONDISSEMENT PLATEAU-MONT-ROYAL» AU MONTANT DE 26 386,77 $ (TAXES INCLUSES)

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-03-06 09:34

Signataire : Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1153336001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à « Yves Lacombe, photographe » pour l'appel d'offres 15-14134 Biens et services généraux « A54 – Photographies des façades de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal» - 26 386,77 $ (taxes incluses) - un seul soumissionnaire conforme.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2003, des relevés photographiques des façades de l'ensemble des bâtiments de l'arrondissement ont été réalisés régulièrement (2003, 2005, 2007, 2009 et 2013). Ces photographies sont intégrées dans le système d'information géographique de la direction du Développement du territoire et des travaux publics (MAP INFO).
Ces relevés sont utilisés quotidiennement par nos équipes dans le cadre de leur travail pour de multiples applications telles qu'émission de permis, inspections, procédures de cour, protection du patrimoine, planification, analyses urbaines et recherches diverses. Ils aident grandement à l'application de notre Règlement d'urbanisme basé sur la conservation du patrimoine. Le maintien d'un relevé photographique à jour est donc primordial pour assurer la saine réalisation des opérations courantes de l'arrondissement.

L'arrondissement reçoit également plusieurs demandes de consultation et d'utilisation de ces relevés à diverses fins par des partenaires internes et externes de la Ville.

Compte tenu de l'ampleur de la tâche et du court laps de temps pour la réaliser dans les meilleures conditions, la collecte des images sur le terrain demande de l'organisation et la gestion d'une équipe expérimentée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC 840926

DESCRIPTION

Il est recommandé d'octroyer un contrat à « Yves Lacombe, photographe » pour effectuer le relevé photographique des façades des 15 000 bâtiments de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Ce contrat comprend la gestion d'une équipe de photographes afin d'effectuer le tout entre la fonte des neiges et l'apparition du feuillage des arbres.
Les caractéristiques spécifiques au contrat correspondent à l'article 1 de l'appel d'offre sur invitation No. 15-14134 « Biens et services généraux » fait en collaboration avec le Service de l'approvisionnement.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de cette soumission, il y a eu un total de 3 invitations et 2 soumissionnaires. L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme, soit « Yves Lacombe, photographe », 4060, boulevard Saint-Laurent, suite 309, Montréal (Québec), H2W 1Y9.

Soumission conforme	**Coût**
YVES LACOMBE - PHOTOGRAPHE	26 386,76 $
Dernière estimation réalisée ($)	27 765,09 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme - estimation)*	- 1 378,33 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100*	- 4,96 %

Le plus bas soumissionnaire pour le relevé photographique de 2013 ayant été incapable de terminer son mandat dans les délais requis et de façon adéquate, nous avons exigé pour le présent relevé des références démontrant de l'expérience sur 2 contrats similaires.

Cependant, les deux références exigées dans l'appel d'offres concernant une expérience similaire à ce contrat n'étaient adéquates que pour l'un d'eux. Un seul soumissionnaire était donc conforme. Mais, ce dernier ayant fait des contrats similaires dans plusieurs arrondissements de la Ville et le travail ayant toujours été fait de façon adéquate, nous n'avons aucune inquiétude quant au délai de réalisation et au coût.

De plus, notre évaluation des coûts s'est basée sur le dernier relevé effectué de façon adéquate. En appliquant une majoration de 2 % annuellement, nous arrivons au montant de 27 765,09 $ qui est au-delà du montant du soumissionnaire jugé conforme. À titre d'information, le montant du soumissionnaire non conforme est inférieur au montant de notre premier contrat en 2005.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction du Plateau-Mont-Royal fournira les crédits à même les surplus affectés pour ce projet. La dépense sera imputée à ce compte après y avoir effectué les virements nécessaires.

Provenance : Contrats(tx incl.) Crédits requis

AF-PMR - Budg.affectation surplus. - PMR-Surplus affectés -
Adm.,finances et approv. - Autres honoraires prof.
2422-0012000-303402-01301-54390-000000 24 094.64 $

Imputation :
AF-PMR - Budg.affectation surplus. - PMR-Surplus affectés -
Aménag.du territoire, réglementation et zonage. - Autres
services techniques
2422-0012000-303402-06101-54590-000000 26 388.77 $ 24 094.64 $

Engagement de gestion #PMR20152015019

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le relevé photographique doit s'effectuer sur un court laps de temps et il est important de ne pas manquer la période printanière où les arbres sont dénudés et l'éclairage à son meilleur, car ce relevé est essentiel dans l'application de notre réglementation ainsi que pour différentes autres applications.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans le cadre de ce contrat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La prise de photographies doit pouvoir débuter dès la fonte des neiges (début avril) et se terminer lorsque les arbres auront leur feuillage (fin mai). Évidemment, les conditions météorologiques peuvent faire varier ces bornes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Krystel DOUCET)

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anny GAGNON
Technicien(ne) en geomatique (cartographie thematique)

Tél : 514 872-8777
Télécop. : 514 868-4076

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-02-16

Jean-François MORIN
Chef de division - urbanisme

Tél : 514 872-4443
Télécop. :

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.06

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1152671003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 4 000 $ à la Maison de l'amitié de Montréal pour le Marché Fermier, de 1 800 $ à Santropol roulant Inc. pour le Mini-Marché du Santropol roulant, de 4 000 $ à Marché Solidaire Frontenac pour le marché mobile de proximité Fruixi, de 4 500 $ à Marché Solidaire Frontenac pour le Marché de la Fôret Baldwin, de 1 500 $ à Marché Solidaire Frontenac pour le Marché de la Saillie Milton et Ste-Famille, de 25 000 $ à Pop Montréal pour le Marché des Possibles - Approuver les projets de convention

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération la proposition suivante :
ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE TOTALISANT 40 800 $ AUX ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS POUR LA TENUE DES MARCHÉS PUBLICS POUR LA SAISON ESTIVALE 2015 ET APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION:

Il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière aux organismes ci-après désignés pour la tenue des marchés publics - Saison estivale 2015;

Nom de l'organisme	Nom de l'événement	Montant
Maison de l'amitié de Montréal	*Marché Fermier*	4 000 $
Santropol Roulant Inc	*Mini-marché*	1 800 $
Marché Solidaire Frontenac	*Marché mobile de proximité Fruixi*	4 000 $
Marché Solidaire Frontenac	*Marché de la saillie Milton et Ste-Famille*	1 500 $
Marché Solidaire Frontenac	*Marché de la Forêt Baldwin*	4 500 $
Pop Montréal	*Marché des Possibles*	25 000 $

2. D'approuver les projets de convention avec les les organismes ci-haut désignés et dont

une copie de chacun est jointe en annexe au dossier décisionnel;

3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par	Louise-Hélène LEFEBVRE	**Le**	2015-03-25 14:01

Signataire : Louise-Hélène LEFEBVRE

_____

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1152671003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 4 000 $ à la Maison de l'amitié de Montréal pour le Marché Fermier, de 1 800 $ à Santropol roulant Inc. pour le Mini-Marché du Santropol roulant, de 4 000 $ à Marché Solidaire Frontenac pour le marché mobile de proximité Fruixi, de 4 500 $ à Marché Solidaire Frontenac pour le Marché de la Fôret Baldwin, de 1 500 $ à Marché Solidaire Frontenac pour le Marché de la Saillie Milton et Ste-Famille, de 25 000 $ à Pop Montréal pour le Marché des Possibles - Approuver les projets de convention

CONTENU

CONTEXTE

Afin de proposer une offre alimentaire abordable pour les résidants, particulièrement pour la clientèle démunie et vulnérable, d'animer l'espace public et de dynamiser le secteur Mile-End, quatre organismes seront autorisés à tenir des marchés publics sur son territoire. Les quatre marchés feront la promotion des saines habitudes alimentaires tout en offrant une variété de produits accessibles. Par ailleurs, le Marché des Possibles animera les abords de la voie ferrée tout en offrant une diversité alimentaire à ses visiteurs. Une programmation composée de prestations musicales, de projections de films et d'activités familiales de loisirs sera élaborée afin de créer un événement à l'image du quartier et à offrir de nouvelles opportunités à ses acteurs artistiques, culturels et communautaires.
Les organisations ont déposé leur projet de marché et leur prévision financière pour la prochaine saison.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 25 0199 - 6 mai 2014 - Approuver la tenue de marchés publics sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la saison estivale 2014
CA14 25 0177 - 6 mai 2014 - Accorder une contribution financière de 5 200 $ à la Maison de l'amitié de Montréal pour le Marché fermier, de 2 840 $ à Santropol roulant Inc. pour le Mini-marché du Santropol roulant, de 4 000 $ à Marché Solidaire Frontenac pour le Marché mobile de proximité Fruixi et de 4 500 $ à Plateau-Mont-Royal Milieu de vie pour le Marché de la forêt Baldwin, pour la saison estivale 2014

CA14 25 0264 - 12 juin 2014 - Octroi d'une contribution financière de 25 000 $ au Festival international de musique POP Montréal, pour aider à la mise sur pied d'un événement estival qui se tiendra du 11 juillet au 31 août 2014

CA13 25 0101 - 8 avril 2013 - Accorder une contribution financière de 5 200 $ à la Maison de l'amitié de Montréal, pour le Marché fermier Mile End, de 2 840 $ à Santropol roulant inc., pour le Mini marché du Santropol roulant, de 4 000 $ à Marché Solidaire Frontenac, pour le Marché mobile solidaire Frontenac, et de 4 800 $ à Plateau-Mont-Royal Milieu de vie, pour le Marché de la forêt Baldwin, pour la saison estivale 2013;

CA13 25 0121 - 8 avril 2013 - Approuver la tenue de marchés publics sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la saison estivale 2013;

CA12 250136 - 7 mai 2012 - Accorder une contribution financière de 6 500 $ à la Maison de l'amitié de Montréal, pour le Marché fermier Mile End, de 1 240 $ à Santropol roulant inc., pour le Mini marché du Santropol roulant, de 4 000 $ à Marché Solidaire Frontenac, pour le Marché mobile solidaire Frontenac, et de 31 792 $ à Plateau-Mont-Royal Milieu de vie, pour le Marché de la forêt Baldwin, pour la saison estivale 2012;

CA12 250093 - 2 avril 2012 - Approuver la tenue de marchés publics sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la saison estivale 2012;

CA11 250132 - 3 mai 2011 - Approuver la tenue de marchés publics sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la saison estivale 2012 et octroi de contributions financières à la Maison de l'amitié de Montréal (4 500 $) et à Santropol roulant inc. (1 675 $);

CA11 250123 - 3 mai 2011 - Octroyer une contribution financière de 15 000 $ au Marché solidaire Frontenac pour la réalisation d'un marché public fixe et de trois marchés publics mobiles dans l'arrondissement.

DESCRIPTION

Les contribution financières serviront à compléter le financement des marchés publics :

- Maison de l'amitié de Montréal (Marché fermier) : Opérer un marché fermier qui encourage l'achat de produits alimentaires locaux auprès des petits producteurs et entrepreneurs. Offrir aux résidants l'accès à des produits frais et sains.
- Santropol roulant Inc. (Mini marché Santropol roulant) : Accroître l'accès aux aliments frais pour les résidants, principalement aux gens à faibles revenus. L'organisme, qui œuvre dans les domaines de la sécurité alimentaire et de l'agriculture urbaine, aura l'occasion de promouvoir ces activités et d'encourager le bénévolat.
- Marché Solidaire Frontenac (Marché mobile solidaire Frontenac) : Contribuer à l'amélioration de l'offre de fruits, de légumes et de produits transformés destinés à la population qui réside dans l'arrondissement. Promouvoir la saine alimentation, l'inclusion et l'insertion sociale et le développement durable.
- Pop Montréal (Marché des Possibles) : Accroître l'accès aux aliments frais pour les résidants tout en contribuant à revitaliser les abords de la voie ferrée par le biais d'une programmation culturelle et de loisir diversifiée et accessible à tous.

JUSTIFICATION

L'introduction de ces marchés publics s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. L'acceptation de ce dossier permettra à de nombreux citoyens de l'arrondissement d'avoir accès à des produits frais à proximité de leur domicile, et ce, à prix raisonnable. Sans les contributions financières, la réalisation des activités des marchés pourrait être mise en péril.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Nom de l'organisme	Nom de l'événement	Montant
Maison de l'amitié de Montréal	*Marché Fermier*	4 000 $
Santropol Roulant Inc	*Mini-marché*	1 800 $
Marché Solidaire Frontenac	*Marché mobile de proximité Fruixi*	4 000 $
Marché Solidaire Frontenac	*Marché de la saillie Milton et Ste-Famille*	1 500 $
Marché Solidaire Frontenac	*Marché de la Forêt Baldwin*	4 500 $
Pop Montréal	*Marché des Possibles*	25 000 $

Cette dépense sera imputée comme suit pour l'exercice 2015 après avoir effectué les virements nécessaire;

Provenance:
AF-PMR - Budg. Régulier. - PMR-ress.fin.et mat - Autres - Activités culturelles - Autres services techniques - Général.

2422-0010000-303409-07289-54590-000000-0000 25 000 $
Engagement de gestion PMR2015012

AF-PMR - Budg. Régulier. - PMR - Sports, loisirs et développement social - Exploitations des centres communautaires - Act. récréatives - Contrib. à d'autres organismes - Organismes sportifs et récréatifs

2422-0010000-303431-07123-61900-016490-0000 15 800 $
Engagement de gestion PMR2015048

Imputation:
AF-PMR - Budg. Régulier. - PMR - Sports, loisirs et développement social - Exploitations des centres communautaires - Act. récréatives - Contrib. à d'autres organismes - Organismes sportifs et récréatifs

2422-0010000-303431-07123-61900-016490-0000 40 800 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La tenue de ces marchés publics vise à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution de l'arrondissement à ces marchés publics vient compléter le financement de leurs activités et assurer la tenue de l'événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Actions de communication à développer :
- Promotion des horaires et des lieux dans les outils de communication de l'arrondissement (bulletin, site web, etc.).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des marchés publics.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie SAINDON
Agente de projets

Tél : 514-872-0020
Télécop. : 514 872-4713

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-23

Marie-Claude LEBLANC
Chef de division Sport Loisir Développement social

Tél : 514 872-1121
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.08

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1154689001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 15 000 $ à l'Espace La Fontaine pour la présentation de spectacles de marionnettes dans l'ancienne guérite du Jardin des merveilles, du 24 juin au 23 août 2015.

A la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,
Il est recommandé :

1. D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Espace La Fontaine pour la présentation de spectacles de marionnettes dans l'ancienne guérite du Jardin des merveilles, du 24 juin au 23 août 2015, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

2. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;

3. D'accorder une contribution financière de 15 000 $ pour la présentation de spectacles de marionnettes dans l'ancienne guérite du Jardin des merveilles, du 24 juin au 23 août 2015;

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-03-26 12:23

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1154689001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 15 000 $ à l'Espace La Fontaine pour la présentation de spectacles de marionnettes dans l'ancienne guérite du Jardin des merveilles, du 24 juin au 23 août 2015.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement accepte de verser une contribution financière de 15 000 $ à l'Espace La Fontaine pour la présentation de spectacles de marionnettes dans l'ancienne guérite du Jardin des merveilles, du 24 juin au 23 août 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée comme suit pour l'exercice 2015 :
2015
Imputation :
AF-PMR - Budg.fonct. - PMR-Ressources financières et matérielles - Autres - Activités culturelles - Contrib.autres org. - Autres organismes
2422-0010000-303409-07289-61900-016491-0000 15 000 $

Demande d'achat : DA 373242

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie BEAUDRY
Secretaire de direction - directeur de premier niveau

Tél : 514 872-9278
Télécop. : 514 872-4074

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-25

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs

Tél : 514 872-3504
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.09

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1154689002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 15 000 $ à la SDC Pignons rue Saint-Denis pour son programme d'aménagement horticole de la rue Saint-Denis.

A la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,
Il est recommandé :

1. D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la SDC Pignons rue Saint-Denis pour son programme d'aménagement horticole de la rue Saint-Denis, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

2. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;

3. D'accorder une contribution financière de 15 000 $ pour son programme d'aménagement horticole de la rue Saint-Denis;

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-03-26 16:38

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1154689002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 15 000 $ à la SDC Pignons rue Saint-Denis pour son programme d'aménagement horticole de la rue Saint-Denis.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement accepte de verser une contribution financière de 15 000 $ à la SDC Pignons rue Saint-Denis pour son programme d'aménagement horticole de la rue Saint -Denis, soit l'achat, l'installation et l'entretien de 190 paniers fleuris.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée comme suit pour l'exercice 2015 :
2015
Imputation :
AF-PMR - Budg.fonct. - PMR-Soutien aux élus locaux - Industries et commerces - Prom. et dév. écon. - Contrib.autres org. - Société de dévloppement commercial
2422-0010000-303411-06501-61900-016216-0000 15 000 $

Demande d'achat : DA 373529

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie BEAUDRY
Secretaire de direction - directeur de premier niveau

Tél : 514 872-9278
Télécop. : 514 872-4074

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-26

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs

Tél : 514 872-3504
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.10

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1153945008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 10 000 $ à la Société de développement du boulevard Saint-Laurent pour les aider à défrayer les coûts pour l'achat, l'installation et l'entretien de 85 paniers fleuris qui seront installés entre la rue Sherbrooke et l'avenue Mont-Royal.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,
Il est recommandé :

1. D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société de développement du boulevard Saint-Laurent pour les aider à défrayer les coûts pour l'achat, l'installation et l'entretien de 85 paniers fleuris qui seront installés entre la rue Sherbrooke et l'avenue Mont-Royal, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

2. D'autoriser les personnes suivants à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;

3. D'accorder une contribution financière de 10 000 $ pour les aider à défrayer les coûts pour l'achat, l'installation et l'entretien de 85 paniers fleuris qui seront installés entre la rue Sherbrooke et l'avenue Mont-Royal;

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-03-26 12:45

Signataire : Isabelle CADRIN

_____

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1153945008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 10 000 $ à la Société de développement du boulevard Saint-Laurent pour les aider à défrayer les coûts pour l'achat, l'installation et l'entretien de 85 paniers fleuris qui seront installés entre la rue Sherbrooke et l'avenue Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

Octroyer une contribution financière de 10 000 $ à la Société de développement du boulevard Saint-Laurent pour les aider à défrayer les coûts pour l'achat, l'installation et l'entretien de 85 paniers fleuris qui seront installés entre la rue Sherbrooke et l'avenue Mont -Royal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée comme suit pour l'exercice 2015 :
2015
Imputation :
AF-PMR - Budg.fonct. - PMR-Soutien aux élus locaux - Industries et commerces - Prom. et dév. écon. - Contrib.autres org. - Société de dévloppement commercial
2422-0010000-303411-06501-61900-016216-0000 10 000 $

Demande d'achat : DA 372765

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

Tél : 872-3504
Télécop. : 868-4073

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-23

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

Tél : 514 872-3504
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.11

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1154689003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 2 000 $ à Alternatives internationales pour la préparation de l'événement Cultivons le Plateau.

A la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant:
Octroyer une contribution financière de 2 000 $ à Alternatives internationales pour la préparation de l'événement Cultivons le Plateau.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-03-26 16:32

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1154689003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 2 000 $ à Alternatives internationales pour la préparation de l'événement Cultivons le Plateau.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement accepte de verser une contribution financière de 2 000 $ à Alternatives internationales pour la préparation de l'événement Cultivons le Plateau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée comme suit pour l'exercice 2015 :
2015
Imputation :
AF-PMR - Budg.fonct. - PMR-Soutien aux élus locaux - Conseil et soutien aux instances politiques - Contrib.autres org. - Autres organismes
2422-0010000-303411-01101-61900-016491-0000 2000 $

Demande d'achat : DA 373535

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie BEAUDRY
Secretaire de direction - directeur de premier niveau

Tél : 514 872-9278
Télécop. : 514 872-4074

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-26

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs

Tél : 514 872-3504
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.12

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1153945009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 1000 $ à la Maison d'Aurore pour l'organisation d'une fête de quartier avec animation incluant la distribution des végétaux de l'arrondissement qui aura lieu le 23 mai prochain.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :
Octroyer une contribution financière de 1000 $ à la Maison d'Aurore pour l'organisation d'une fête de quartier avec animation incluant la distribution des végétaux de l'arrondissement qui aura lieu le 23 mai prochain.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-03-26 14:37

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1153945009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 1000 $ à la Maison d'Aurore pour l'organisation d'une fête de quartier avec animation incluant la distribution des végétaux de l'arrondissement qui aura lieu le 23 mai prochain.

CONTENU

CONTEXTE

Octroyer une contribution financière de 1000 $ à la Maison d'Aurore pour l'organisation d'une fête de quartier avec animation incluant la distribution des végétaux de l'arrondissement qui aura lieu le 23 mai prochain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée comme suit pour l'exercice 2015 :
2015
Imputation :
AF-PMR - Budg.fonct. - PMR-Soutien aux élus locaux - Conseil et soutien aux instances politiques - Contrib.autres org. - Autres organismes
2422-0010000-303411-01101-61900-016491-0000 1000 $

Demande d'achat : DA 373351

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

Tél : 872-3504
Télécop. : 868-4073

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-25

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

Tél : 514 872-3504
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.13

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1153945014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 1000 $ à Rue Publique pour l'organisation d'une fête de quartier, qui aura lieu le 23 mai prochain, incluant la distribution des végétaux de l'arrondissement.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :
Octroyer une contribution financière de 1000 $ à Rue Publique pour l'organisation d'une fête de quartier, qui aura lieu le 23 mai prochain, incluant la distribution des végétaux de l'arrondissement.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-03-26 14:49

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1153945014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 1000 $ à Rue Publique pour l'organisation d'une fête de quartier, qui aura lieu le 23 mai prochain, incluant la distribution des végétaux de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Octroyer une contribution financière de 1000 $ à Rue Publique pour l'organisation d'une fête de quartier, qui aura lieu le 23 mai prochain, incluant la distribution des végétaux de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée comme suit pour l'exercice 2015 :
2015
Imputation :
AF-PMR - Budg.fonct. - PMR-Soutien aux élus locaux - Conseil et soutien aux instances politiques - Contrib.autres org. - Autres organismes
2422-0010000-303411-01101-61900-016491-0000 1000 $

Demande d'achat : DA 373371

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

Tél : 872-3504
Télécop. : 868-4073

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-25

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

Tél : 514 872-3504
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.14

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1153945015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 1000 $ à Maison de l'amitié de Montréal pour l'organisation d'une fête de quartier, qui aura lieu le 23 mai prochain, incluant la distribution des végétaux de l'arrondissement.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :
Octroyer une contribution financière de 1000 $ à Maison de l'amitié de Montréal pour l'organisation d'une fête de quartier, qui aura lieu le 23 mai prochain, incluant la distribution des végétaux de l'arrondissement.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-03-31 16:04

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1153945015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 1000 $ à Maison de l'amitié de Montréal pour l'organisation d'une fête de quartier, qui aura lieu le 23 mai prochain, incluant la distribution des végétaux de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Octroyer une contribution financière de 1000 $ à Maison de l'amitié de Montréal pour l'organisation d'une fête de quartier, qui aura lieu le 23 mai prochain, incluant la distribution des végétaux de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée comme suit pour l'exercice 2015 :
2015

Provenance :
AF-PMR - Budg. affectation de surplus. PMR - Surplus libre - Administration, finances et approvisionnement- Autres honoraires professionnels
2422-0012000-303402-01301-54390 1 000 $
Engagement de gestion : PMR2015052

Imputation :
AF-PMR - Budg. affectation de surplus. PMR - Surplus libre - Administration, finances et approvisionnement- Contribution à d'autres organismes - Autres organismes
2422-0012000-303402-01301-61900-016491 1 000 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

Tél : 872-3504
Télécop. : 868-4073

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-25

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

Tél : 514 872-3504
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.15

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1154689006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 600 $ à la Société de développement du boulevard Saint-Laurent pour leur participation à l'édition 2015 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal.

A la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,
Il est recommandé :

1. D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société de développement du boulevard Saint-Laurent, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

2. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;

3. D'accorder une contribution financière de 600 $ pour leur participation à l'édition 2015 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal;

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-03-31 16:23

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1154689006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 600 $ à la Société de développement du boulevard Saint-Laurent pour leur participation à l'édition 2015 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement accepte de verser une contribution financière de 600 $ à la Société de développement du boulevard Saint-Laurent pour leur participation à l'édition 2015 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée comme suit pour l'exercice 2015 :
2015
Imputation :
AF-PMR - Budg. fonct. PMR - Ressources financières et matérielles - Autres - Activités culturelles - Contribution à d'autres organismes - Société de développement commercial
2422-0010000-303409-07289-61900-016216 600$

Demande d'achat : DA 373763

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie BEAUDRY
Secretaire de direction - directeur de premier niveau

Tél : 514 872-9278
Télécop. : 514 872-4074

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-27

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs

Tél : 514 872-3504
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.16

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1153945013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 500 $ à Comité du logement du Plateau Mont-Royal pour défrayer les coûts associés à l'événement soulignant le 40e anniversaire du Comité qui aura lieu le 16 mai prochain où la population du quartier sera invitée.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :
Octroyer une contribution financière de 500 $ à Comité du logement du Plateau Mont-Royal pour défrayer les coûts associés à l'événement soulignant le 40e anniversaire du Comité qui aura lieu le 16 mai prochain où la population du quartier sera invitée.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-03-26 14:47

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1153945013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 500 $ à Comité du logement du Plateau Mont-Royal pour défrayer les coûts associés à l'événement soulignant le 40e anniversaire du Comité qui aura lieu le 16 mai prochain où la population du quartier sera invitée.

CONTENU

CONTEXTE

Octroyer une contribution financière de 500 $ à Comité du logement du Plateau Mont-Royal pour défrayer les coûts associés à l'événement soulignant le 40e anniversaire du Comité qui aura lieu le 16 mai prochain où la population du quartier sera invitée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée comme suit pour l'exercice 2015 :
2015
Imputation :
AF-PMR - Budg.fonct. - PMR-Soutien aux élus locaux - Conseil et soutien aux instances politiques - Contrib.autres org. - Autres organismes
2422-0010000-303411-01101-61900-016491-0000 500 $

Demande d'achat : DA 373380

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

Tél : 872-3504
Télécop. : 868-4073

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-25

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

Tél : 514 872-3504
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.17

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1153945011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 500 $ à l'Association des galeries d'art contemporain pour la tenue de la foire Papier15 qui se tiendra pour la première année dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :

Octroyer une contribution financière de 500 $ à l'Association des galeries d'art contemporain pour la tenue de la foire Papier15 qui se tiendra pour la première année dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-03-26 14:44

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1153945011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 500 $ à l'Association des galeries d'art contemporain pour la tenue de la foire Papier15 qui se tiendra pour la première année dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

Octroyer une contribution financière de 500 $ à l'Association des galeries d'art contemporain pour la tenue de la foire Papier15 qui se tiendra pour la première année dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée comme suit pour l'exercice 2015 :
2015
Imputation :
AF-PMR - Budg.fonct. - PMR-Soutien aux élus locaux - Conseil et soutien aux instances politiques - Contrib.autres org. - Autres organismes
2422-0010000-303411-01101-61900-016491-0000 500 $

Demande d'achat : DA 373362

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

Tél : 872-3504
Télécop. : 868-4073

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-25

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

Tél : 514 872-3504
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.18

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1153945010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 500 $ à Regroupement québécois de la danse pour la 4e édition de l'événement Québec Danse qui offrira 7 activités gratuites aux résidants de l'arrondissement qui se déroulera entre le 24 avril et 3 mai. 2015.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :
Octroyer une contribution financière de 500 $ à Regroupement québécois de la danse pour la 4e édition de l'événement Québec Danse qui offrira 7 activités gratuites aux résidants de l'arrondissement qui se déroulera entre le 24 avril et 3 mai. 2015.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-03-26 14:42

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1153945010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 500 $ à Regroupement québécois de la danse pour la 4e édition de l'événement Québec Danse qui offrira 7 activités gratuites aux résidants de l'arrondissement qui se déroulera entre le 24 avril et 3 mai. 2015.

CONTENU

CONTEXTE

Octroyer une contribution financière de 500 $ à Regroupement québécois de la danse pour la 4e édition de l'événement Québec Danse qui offrira 7 activités gratuites aux résidants de l'arrondissement qui se déroulera entre le 24 avril et 3 mai. 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée comme suit pour l'exercice 2015 :
2015
Imputation :
AF-PMR - Budg.fonct. - PMR-Soutien aux élus locaux - Conseil et soutien aux instances politiques - Contrib.autres org. - Autres organismes
2422-0010000-303411-01101-61900-016491-0000 500 $

Demande d'achat : DA 373355

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

Tél : 872-3504
Télécop. : 868-4073

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-25

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

Tél : 514 872-3504
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.19

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1153945012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 350 $ à Resto Plateau pour le souper-bénéfice qui aura lieu le 10 avril 2015.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :

Octroyer une contribution financière de 350 $ à Resto Plateau pour le souper-bénéfice qui aura lieu le 10 avril 2015.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-03-26 14:46

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1153945012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 350 $ à Resto Plateau pour le souper-bénéfice qui aura lieu le 10 avril 2015.

CONTENU

CONTEXTE

Octroyer une contribution financière de 350 $ à Resto Plateau pour le souper-bénéfice qui aura lieu le 10 avril 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée comme suit pour l'exercice 2015 :
2015
Imputation :
AF-PMR - Budg.fonct. - PMR-Soutien aux élus locaux - Conseil et soutien aux instances politiques - Contrib.autres org. - Autres organismes
2422-0010000-303411-01101-61900-016491-0000 350 $

Demande d'achat : DA 373368

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

Tél : 872-3504
Télécop. : 868-4073

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-25

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

Tél : 514 872-3504
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.20

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1153945006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 200 $ au Club de Patinage artistique Centre-Sud de l'Association sportive et communautaire Camilien-Houde inc. pour la réalisation de la 34e édition du spectacle annuel qui aura lieu les 27, 28 et 29 mars 2015.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :
Octroyer une contribution financière de 200 $ au Club de Patinage artistique Centre-Sud de l'Association sportive et communautaire Camilien-Houde inc. pour la réalisation de la 34e édition du spectacle annuel qui aura lieu les 27, 28 et 29 mars 2015.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-03-26 12:08

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1153945006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 200 $ au Club de Patinage artistique Centre-Sud de l'Association sportive et communautaire Camilien-Houde inc. pour la réalisation de la 34e édition du spectacle annuel qui aura lieu les 27, 28 et 29 mars 2015.

CONTENU

CONTEXTE

Octroyer une contribution financière de 200 $ au Club de Patinage artistique Centre-Sud de l'Association sportive et communautaire Camilien-Houde inc. pour la réalisation de la 34e édition du spectacle annuel qui aura lieu les 27, 28 et 29 mars 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée comme suit pour l'exercice 2015 :
2015
Imputation :
AF-PMR - Budg.fonct. - PMR-Soutien aux élus locaux - Conseil et soutien aux instances politiques - Contrib.autres org. - Autres organismes
2422-0010000-303411-01101-61900-016491-0000 200 $

Demande d'achat : DA 373011

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

Tél : 872-3504
Télécop. : 868-4073

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-23

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

Tél : 514 872-3504
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.21

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1154689009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 1 100 $ à Odace Événements pour leur participation à l'édition 2015 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal.

A la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,
Il est recommandé :

1. D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et Odace Événements, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

2. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;

3. D'accorder une contribution financière de 1 100 $ pour leur participation à l'édition 2015 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal;

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-03-31 16:33

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1154689009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 1 100 $ à Odace Événements pour leur participation à l'édition 2015 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement accepte de verser une contribution financière de 1 100 $ à Odace Événements pour leur participation à l'édition 2015 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée comme suit pour l'exercice 2015 :
2015
Imputation :
AF-PMR - Budg. fonct. PMR - Ressources financières et matérielles - Autres - Activités culturelles - Contribution à d'autres organismes - Autres organismes
2422-0010000-303409-07289-61900-016491 1 100$

Demande d'achat : DA 373774

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie BEAUDRY
Secretaire de direction - directeur de premier niveau

Tél : 514 872-9278
Télécop. : 514 872-4074

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-27

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs

Tél : 514 872-3504
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.22

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1154689007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 1 100 $ à la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis pour leur participation à l'édition 2015 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal.

A la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,
Il est recommandé :

1. D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

2. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;

3. D'accorder une contribution financière de 1 100 $ pour leur participation à l'édition 2015 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal;

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-03-31 16:25

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1154689007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 1 100 $ à la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis pour leur participation à l'édition 2015 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement accepte de verser une contribution financière de 1 100 $ à la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis pour leur participation à l'édition 2015 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée comme suit pour l'exercice 2015 :
2015
Imputation :
AF-PMR - Budg. fonct. PMR - Ressources financières et matérielles - Autres - Activités culturelles - Contribution à d'autres organismes - Société de développement commercial
2422-0010000-303409-07289-61900-016216 1 100$

Demande d'achat : DA 373772

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie BEAUDRY
Secretaire de direction - directeur de premier niveau

Tél : 514 872-9278
Télécop. : 514 872-4074

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-27

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs

Tél : 514 872-3504
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.23

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1154689008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 300 $ à l'Association des commerçants Avenue Laurier Ouest pour leur participation à l'édition 2015 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal.

A la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,
Il est recommandé :

1. D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Association des commerçants Avenue Laurier Ouest, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

2. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;

3. D'accorder une contribution financière de 300 $ pour leur participation à l'édition 2015 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal;

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-03-31 16:31

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1154689008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 300 $ à l'Association des commerçants Avenue Laurier Ouest pour leur participation à l'édition 2015 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement accepte de verser une contribution financière de 300 $ à l'Association des commerçants Avenue Laurier Ouest pour leur participation à l'édition 2015 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée comme suit pour l'exercice 2015 :
2015
Imputation :
AF-PMR - Budg. fonct. PMR - Ressources financières et matérielles - Autres - Activités culturelles - Contribution à d'autres organismes - Autres organismes
2422-0010000-303409-07289-61900-016491 300$

Demande d'achat : DA 373773

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie BEAUDRY
Secretaire de direction - directeur de premier niveau

Tél : 514 872-9278
Télécop. : 514 872-4074

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-27

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs

Tél : 514 872-3504
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.24

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1154689010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 300 $ au Syndicat de la copropriété Milton Parc pour leur participation à l'édition 2015 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal.

A la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,
Il est recommandé :

1. D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Syndicat de la copropriété Milton Parc, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

2. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;

3. D'accorder une contribution financière de 300 $ pour leur participation à l'édition 2015 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal;

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-03-31 16:42

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1154689010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 300 $ au Syndicat de la copropriété Milton Parc pour leur participation à l'édition 2015 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement accepte de verser une contribution financière de 300 $ au Syndicat de la copropriété Milton Parc pour leur participation à l'édition 2015 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée comme suit pour l'exercice 2015 :
2015
Imputation :
AF-PMR - Budg. fonct. PMR - Ressources financières et matérielles - Autres - Activités culturelles - Contribution à d'autres organismes - Autres organismes
2422-0010000-303409-07289-61900-016491 300 $

Demande d'achat : DA 373785

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie BEAUDRY
Secretaire de direction - directeur de premier niveau

Tél : 514 872-9278
Télécop. : 514 872-4074

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-27

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs

Tél : 514 872-3504
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.25

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1154689004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 9 500 $ à la Société de développement du boulevard Saint-Laurent pour la réalisation d'un projet de Karaoké public dans le parc Portugal.

A la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,
Il est recommandé :

1. D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société de développement du boulevard Saint-Laurent, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

2. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;

3. D'accorder une contribution financière de 9 500 $ pour la réalisation d'un projet de Karaoké public dans le parc Portugal;

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-04-01 12:52

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1154689004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 9 500 $ à la Société de développement du boulevard Saint-Laurent pour la réalisation d'un projet de Karaoké public dans le parc Portugal.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement accepte de verser une contribution financière de 9 500 $ à la Société de développement du boulevard Saint-Laurent pour la réalisation d'un projet de Karaoké public dans le parc Portugal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée comme suit pour l'exercice 2015 :
2015
Imputation :
AF-PMR - Budg. fonct. PMR - Ressources financières et matérielles - Autres - Activités culturelles - Contribution à d'autres organismes - Sociétét de développement commercial
2422-0010000-303409-07289-61900-016216 9 500 $

Demande d'achat : DA 374171

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie BEAUDRY
Secretaire de direction - directeur de premier niveau

Tél : 514 872-9278
Télécop. : 514 872-4074

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-31

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs

Tél : 514 872-3504
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.26

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1156008001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat de la firme Hydrotech NHP inc. pour l'élimination de graffitis sur le domaine privé, par l'utilisation de produits nettoyants, pour une seconde année, soit du 8 avril au 31 décembre 2015 - Autoriser une dépense de 170 000 $ comprenant les taxes et tous les frais accessoires - Appel d'offres public nº 14-13431

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande pour considération la proposition suivante :

1. Prolonger le contrat de la firme Hydrotech NHP inc., le soumissionnaire retenu en 2014 pour l'élimination de graffitis sur le domaine privé, par l'utilisation de produits nettoyants, pour la période du 8 avril au 31 décembre 2015, au prix de sa soumission, pour un montant maximum de 170 000 $ comprenant les taxes et tous les frais accessoires, conformément aux documents de l'appel d'offres public nº 14-13431;
2. Inclure, comme convenu avec la firme, les immeubles du domaine public dans les interventions d'élimination de graffitis;
3. Autoriser une dépense de 170 000 $ comprenant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant, pour un service d'élimination de graffitis par l'utilisation de produits nettoyants;
4. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2015-04-01 12:05

Signataire : Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1156008001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat de la firme Hydrotech NHP inc. pour l'élimination de graffitis sur le domaine privé, par l'utilisation de produits nettoyants, pour une seconde année, soit du 8 avril au 31 décembre 2015 - Autoriser une dépense de 170 000 $ comprenant les taxes et tous les frais accessoires - Appel d'offres public nº 14-13431

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2006, le programme de propreté de la Ville de Montréal prévoit une priorisation de l'accroissement de la propreté et de la lutte aux graffitis. C'est dans ce contexte que des crédits sont mis à la disposition de l'arrondissement.
Le plan d'intervention 2015 est coordonné par la Direction de la propreté et du déneigement du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement.

Dans le cadre de son programme d'embellissement annuel, l'arrondissement offre et gère le service d'élimination des graffitis sur le domaine privé. Deux techniques sont utilisées pour éradiquer les graffitis : le recouvrement, par l'application de peinture, et l'enlèvement, par l'utilisation de produits nettoyants. L'enlèvement des graffitis par l'utilisation de produits nettoyants fait l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 25 0389 - 6 octobre 2014 - Autorisation d'un montant additionnel de 13 000 $ pour l'élimination des graffitis;
CA14 25 0111 - 8 avril 2014 - Octroi d'un contrat pour l'élimination des graffitis - 112 000 $;
CA14 25 0027 - 3 février 2014 - Autorisation du processus d'évaluation des soumissions pour l'octroi du contrat d'enlèvement des graffitis;
CA13 25 0402 - 1er octobre 2013 - Autorisation d'un montant additionnel de 40 000 $ pour l'élimination de graffitis;
CA13 25 0097 - 8 avril 2013 - Autorisation de la prolongation du contrat pour l'élimination de graffitis - 120 000 $;
CA12 25 0431 - 3 décembre 2012 - Autorisation d'une dépense additionnelle de 6 430 $ pour l'élimination des graffitis;
CA12 25 0138 - 7 mai 2012 - Octroi d'un contrat pour l'élimination des graffitis - 120 000 $;
CA12 250045 - 5 mars 2012 - Approbation du processus d'évaluation des soumissions pour l'octroi de contrats d'enlèvement de graffitis;

CA11 25 0103 - 11 avril 2011 - Octroi d'un contrat pour l'enlèvement des graffitis - 120 000 $;
CA11 250049 - 7 mars 2011 - Approbation du processus d'évaluation des soumissions pour l'octroi de contrats d'enlèvement de graffitis;
CA10 250070 - 11 avril 2010 - Octroi d'un contrat pour l'enlèvement des graffitis - 135 000 $;
CA09 250155 - 1er juin 2009 - Octroi d'un contrat pour l'enlèvement des graffitis - 100 000 $.

DESCRIPTION

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté le *Règlement concernant le programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée* (2005-17). Ce règlement permet à l'arrondissement, sur l'obtention de l'autorisation écrite du propriétaire, d'enlever les graffitis sur le domaine privé. L'arrondissement désire faire exécuter les travaux d'enlèvement des graffitis par l'application de produits nettoyants sur le domaine privé par une firme d'expérience.
De plus, l'arrondissement alloue une somme supplémentaire cette année afin d'intervenir aussi sur le domaine public, c'est-à-dire sur les immeubles tels les bibliothèques, les piscines, les arénas, les centres communautaires, etc.

JUSTIFICATION

Nous avons procédé à un appel d'offres public en 2014. Le contrat a été octroyé à la firme Hydrotech NHP inc. Le cahier des charges 2014 prévoit la possibilité de prolonger le contrat aux mêmes termes pour une durée d'un an. Les services rendus en 2014 par la firme Hydrotech NHP inc. étaient satisfaisants et nous croyons profitable de renouveler le contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat est de 170 000 $, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant, pour un service d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé, pour la période du 8 avril au 31 décembre 2015, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat. Exceptionnellement, l'arrondissement du Plateau Mont-Royal avancera les crédits provenant de la Direction de la propreté et du déneigement le temps que leur dossier soit accepté par le Comité exécutif. Cette dépense sera imputée comme suit pour l'exercice 2015 suite aux virements effectués :

Provenance 2015
AF-PMR - Bud régulier - PMR-Ress.fin. et mat. - Autres - Administration générale - Autres honoraires .professionnels - Général
2422-0010000-303409-01819-54390 **155 232,66** $
Engagement de gestion PMR2015015

Imputation
Contrat (tx incl.) Crédits requis
AF-PMR - Bud régulier - PMR-Prog.Propreté - Nettoyage & balayage voies pub - Autres serv. tech.- général - Graffitis domaine privé
2422-0010000-303460-03101-54590-000000-0000-000644 170 000,00 $ 155 232,66 $

Le contrat inclut tous les frais accessoires.

Lorsque les crédits seront approuvés par le comité exécutif et qu'ils seront versés au budget

de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, la Direction des services administratifs renversera l'avance de crédit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme d'embellissement offre et gère le service d'élimination des graffitis sur le domaine privé. Ce programme, accessible à tous les citoyens, assiste à la protection du patrimoine en permettant le nettoyage, entre autres, des immeubles patrimoniaux.
De plus, le cahier des charges précise que, conformément aux orientations en matière de protection de l'environnement entérinées par la Ville de Montréal, l'arrondissement adhère à l'effort mondial pour préserver la couche d'ozone terrestre. Dans cette perspective, l'arrondissement n'accepte aucune soumission ayant pour objet l'utilisation de produits contenant l'un des chlorofluocarbures (« CFC ») ou des halons. Aussi, afin de protéger l'environnement, la santé du public et celle des animaux, le cahier des charges exige que le contractant utilise les produits de nettoyage autorisés et qui sont reconnus comme étant non nocifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du programme d'embellissement, visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2015 à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, assurera la continuité des efforts importants consentis depuis 2006 en ce domaine. Il s'inscrit adéquatement dans l'ensemble des interventions déployées pour assurer la propreté de l'arrondissement.
Ce programme favorise l'accroissement de la qualité de vie et du sentiment de sécurité des résidants.

En 2014, nous avons réalisé, toutes techniques de nettoyage confondues, près de 2 450 interventions nous permettant d'éliminer près de 26 000 mètres carrés de graffitis.

Ce programme est très populaire et apprécié des résidants et des commerçants. À la fin de l'année 2014, l'arrondissement détenait l'autorisation pour procéder au nettoyage systématique de 74 % des immeubles ayant été victimes de graffitis au cours de la dernière année.

De plus, la somme supplémentaire allouée cette année afin d'intervenir également sur le domaine public permettra une propreté accrue de nos immeubles publics, en rues et en parcs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'information sur le programme d'enlèvement de graffitis se trouve sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 8 avril 2015
Fin du contrat : 31 décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle WINTER
Agente de protection en environnement

Tél : 514 872-3744
Télécop. : 514 872-8046

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-26

Luc GOSSELIN
C/d parcs <<arr.>60000>>

Tél : 514 872-5010
Télécop. : 514 872-8046

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.27

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1156008002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Service de peinture Eric inc. un contrat pour l'élimination de graffitis sur le domaine privé, par l'application de peinture, du 8 avril au 31 décembre 2015 - Autoriser une dépense de 145 000 $, incluant les taxes et tous les frais accessoires - Appel d'offres public nº 15-14274 - 2 soumissionnaires (2 conformes)

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande pour considération la proposition suivante :

1. Accorder à la firme Service de peinture Eric inc., le soumissionnaire retenu en 2015 pour l'élimination de graffitis sur le domaine privé, par l'application de peinture, pour la période du 8 avril au 31 décembre 2015, au prix de sa soumission, pour un montant maximum de 145 000 $ comprenant les taxes et tous les frais accessoires, conformément aux documents de l'appel d'offres public nº 15-14274;
2. Inclure, comme convenu avec la firme, le domaine public dans les interventions d'élimination de graffitis;
3. Autoriser une dépense de 145 000 $ comprenant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant, pour un service d'élimination de graffitis par l'application de peinture;
4. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2015-04-01 13:54

Signataire : Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1156008002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Service de peinture Eric inc. un contrat pour l'élimination de graffitis sur le domaine privé, par l'application de peinture, du 8 avril au 31 décembre 2015 - Autoriser une dépense de 145 000 $, incluant les taxes et tous les frais accessoires - Appel d'offres public nº 15-14274 - 2 soumissionnaires (2 conformes)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2006, le programme de propreté de la Ville de Montréal prévoit une priorisation de l'accroissement de la propreté et de la lutte aux graffitis. C'est dans ce contexte que des crédits sont mis à la disposition de l'arrondissement.
Le plan d'intervention 2015 est coordonné par la Direction de la propreté et du déneigement du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement.

Dans le cadre de son programme d'embellissement annuel, l'arrondissement offre et gère le service d'élimination des graffitis sur le domaine privé. Deux techniques sont utilisées pour éradiquer les graffitis : le recouvrement, par l'application de peinture, et l'enlèvement, par l'utilisation de produits nettoyants. Le recouvrement des graffitis par l'application de peinture fait l'objet de ce présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 25 0116 - 8 avril 2014 - Autorisation de la prolongation du contrat pour l'élimination de graffitis - 70 000 $;
CA13 25 0098 - 8 avril 2013 - Octroi d'un contrat pour l'élimination de graffitis - 70 000 $;
CA12 25 0432 - 3 décembre 2012 - Autorisation d'une dépense additionnelle de 2 037 $ pour l'élimination de graffitis;
CA12 25 0139 - 7 mai 2012 - Autorisation de la prolongation du contrat pour l'élimination de graffitis - 90 000 $;
CA12 250045 - 5 mars 2012 - Approbation du processus d'évaluation des soumissions pour l'octroi de contrats d'enlèvement de graffitis;
CA11 250104 - 11 avril 2011 - Octroi d'un contrat pour l'élimination de graffitis - 106 000 $;
CA11 250049 - 7 mars 2011- Approbation du processus d'évaluation des soumissions pour l'enlèvement des graffitis;
CA10 250071 - 11 avril 2010 - Octroi d'un contrat pour l'élimination de graffitis - 97 000 $;
CA09 250154 - 1er juin 2009 - Octroi d'un contrat pour l'élimination de graffitis - 70 000 $.

DESCRIPTION

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté le *Règlement concernant le programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée (2005-17)* . Ce règlement permet à l'arrondissement, sur l'obtention de l'autorisation écrite du propriétaire, d'enlever les graffitis sur le domaine privé. L'arrondissement désire faire exécuter les travaux d'élimination de graffitis par l'application de peinture par du personnel détenant les certificats de compétence requis.
L'application de peinture comme méthode d'élimination des graffitis s'explique par le fait que certains revêtements graffités ne peuvent être nettoyés en ayant recours à la façon de faire et aux produits usuellement utilisés dans le cas de l'enlèvement, cette méthode pouvant endommager ces revêtements. Les murs déjà peints par les propriétaires en sont un exemple.

De plus, l'arrondissement alloue une somme supplémentaire cette année afin d'intervenir aussi sur le domaine public, c'est-à-dire sur les tunnels et viaducs, les bibliothèques, les piscines, les arénas, les centres communautaires, etc.

JUSTIFICATION

Nous avons procédé à un appel d'offres public pour lequel 2 soumissions ont été déposées. La soumission de la firme Service de peinture Eric inc. satisfait aux critères établis dans l'appel d'offres. Le contrat est en conséquence octroyé au plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat est de 145 000 $, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant, pour un service d'élimination de graffitis sur le domaine privé par l'application de peinture, pour la période du 8 avril au 31 décembre 2015, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat.
Exceptionnellement, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal avancera les crédits provenant de la Direction de la propreté et du déneigement (32 404,33 $ pour le présent sommaire et 155 232,66 $ pour le contrat d'élimination des graffitis, GDD 1156008001) le temps que leur dossier soit accepté par le Comité exécutif. Cette dépense sera imputée comme suit pour l'exercice 2015 suite aux virements effectués:

Provenance 2015
AF-PMR - Bud régulier - PMR-Ress.fin. et mat. - Autres - Administration générale - Autres honoraires .professionnels - Général
2422-0010000-303409-01819-54390 **132 404,33** $
Engagement de gestion PMR2015015 et PMR2015054

Imputation
Contrat (tx incl.) Crédits requis
AF-PMR-Bud rég-PMR-Prog.Propreté - Nettoyage & balayage voies pub-autres serv. tech.- général - Autres services techn. - Graffitis domaine privé
2422-0010000-303460-03101-54590-000000-0000-000644 145 000 $ 132 404,33 $

Le contrat inclut tous les frais accessoires.

Lorsque les crédits seront approuvés par le comité exécutif et que ceux-ci soient versés au budget de l'arrondissement Plateau Mont-Royal, La Direction des services administratifs renversera l'avance de crédit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme d'embellissement offre et gère le service d'élimination des graffitis sur le domaine privé. Ce programme, accessible à tous les citoyens, contribue à protéger le patrimoine en permettant le nettoyage, entre autres, des immeubles patrimoniaux.
De plus, le cahier des charges précise que, conformément aux orientations en matière de protection de l'environnement entérinées par la Ville de Montréal, l'arrondissement adhère à l'effort mondial pour préserver la couche d'ozone terrestre. Dans cette perspective, l'arrondissement n'acceptera aucune soumission ayant pour objet l'utilisation de produits contenant l'un des chlorofluocarbures (« CFC ») ou des halons. Aussi, afin de protéger l'environnement, la santé du public et celle des animaux, le cahier des charges exige que le contractant utilise les produits de nettoyage autorisés et qui sont reconnus comme étant non nocifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du programme d'embellissement, visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2015 à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, assurera la continuité des efforts importants consentis depuis 2006 en ce domaine. Il s'inscrit adéquatement dans l'ensemble des interventions déployées pour assurer la propreté de l'arrondissement.
Ce programme favorise l'accroissement de la qualité de vie et du sentiment de sécurité des résidants.

En 2014, nous avons réalisé, toutes techniques de nettoyage confondues, près de 2 450 interventions nous permettant d'éliminer près de 26 000 mètres carrés de graffitis.

Ce programme est très populaire et apprécié des résidants et des commerçants. À la fin de l'année 2014, l'arrondissement détenait l'autorisation pour procéder au nettoyage systématique de 74 % des immeubles ayant été victimes de graffitis au cours de la dernière année.

De plus, la somme supplémentaire allouée cette année afin d'intervenir également sur le domaine public permettra une propreté accrue de nos tunnels et viaducs ainsi que de nos immeubles publics, en rues et en parcs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'information sur le programme d'enlèvement de graffitis se trouve sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 8 avril 2015
Fin du contrat : 31 décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle WINTER
Agente de protection en environnement

Tél : 514 872-3744
Télécop. : 514 872-8046

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-31

Luc GOSSELIN
C/d parcs <<arr.>60000>>

Tél : 514 872-5010
Télécop. : 514 872-8046

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.01

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1156616002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder à l'organisme Groupe itinérance et travail de Montréal une contribution financière pour un projet d'insertion socioprofessionnelle par le biais d'interventions en propreté en 2015 - Autoriser une dépense de 160 000 $ - Approuver le projet de convention

A la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision les items suivants :

1. D'accorder à l'organisme Groupe itinérance et travail de Montréal (GIT) une contribution financière pour un projet d'insertion socioprofessionnelle par le biais d'interventions en propreté pour l'année 2015;

2. Autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant ;
b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut ;

3. Autoriser une dépense de 160 000 $, comprenant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant, pour un projet d'insertion socioprofessionnelle par le biais d'interventions en propreté ;

4. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Louise-Hélène LEFEBVRE	**Le**	2015-03-26 11:12

Signataire : Louise-Hélène LEFEBVRE

_____

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1156616002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder à l'organisme Groupe itinérance et travail de Montréal une contribution financière pour un projet d'insertion socioprofessionnelle par le biais d'interventions en propreté en 2015 - Autoriser une dépense de 160 000 $ - Approuver le projet de convention

CONTENU

CONTEXTE

En 2012, l'arrondissement confiait à l'organisme la Société de développement social de Ville -Marie (SDSVM), le mandat de réaliser un projet d'insertion sociale et professionnelle par le biais d'interventions en matière de propreté sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, en partenariat avec l'organisme le Groupe itinérance et travail (GIT). Dès la première année, cette initiative a été concluante autant pour l'aspect social que celui de la propreté et depuis, le projet n'a pas cessé d'évoluer.
En 2013, l'arrondissement s'engage dans la continuité et la bonification du projet de la brigade de la propreté avec deux organismes du territoire du Plateau-Mont-Royal soit; le GIT et les Dîners St-Louis. Les deux organismes sont sélectionnés à travers un processus d'appel de projets en matière de lutte à la pauvreté et exclusion sociale.

En 2014, l'arrondissement bonifie son implication financière dans le projet et double ses effectifs sur le terrain par rapport à l'année 2013.

En 2015, l'arrondissement souhaite poursuivre le projet en préservant le même nombre d'effectifs opérationnel que l'année 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 250079 - 3 mars 2014 - Accorder à l'organisme Groupe itinérance et travail de Montréal une contribution financière pour un projet d'insertion socioprofessionnelle par le

biais d'interventions en propreté en 2014 - Autoriser une dépense de 160 000$ - Approuver le projet de convention.
CA13 250102 - 8 avril 2013 Octroyer à l'organisme Groupe itinérance et travail de Montréal pour l'année 2013, un contrat de services pour un projet d'insertion socioprofessionnelle par le biais d'interventions en propreté, et autorisation d'une dépense de 80 441,84 $, taxes incluses, ainsi que l'approbation du projet de convention.

CA12 250236 - 3 juillet 2012 - Octroyer une contribution financière de 12 000 $ à la Société de développement social de Ville-Marie pour assurer la continuité d'un projet de réinsertion sociale et professionnelle au cours de l'été 2012;

CA12 250185 - 4 juin 2012 - Octroyer une contribution financière de 18 000 $ à la Société de développement social de Ville-Marie pour la mise sur pied et le déroulement d'un projet de réinsertion sociale et professionnelle;

CA12 250144 - 7 mai 2012 - Octroyer une contribution financière de 23 500 $ à la Société de développement social de Ville-Marie pour la mise sur pied et le déroulement d'un projet de réinsertion sociale et professionnelle;

CA12 250081 - 2 avril 2012 - Octroyer une contribution financière de 7 500 $ à la Société de développement social de Ville-Marie pour l'événement « La corvée des conseillers ».

DESCRIPTION

Cette initiative est un projet d'embellissement de quartier par le ramassage manuel de déchets légers (papier, bouteilles, mégots, etc.) et cela uniquement sur les rues et ruelles résidentielles de l'arrondissement. Cette tâche spécifique n'est pas assumée par les interventions régulières des employés de la voirie. Ces derniers sont responsables de la collecte des ordures (réf : *Loi sur les cités et villes* , article 573.3, paragraphe 2.1°) et du nettoyage mécanisé des rues et ruelles. D'autre part, le projet vise aussi l'employabilité des personnes fortement éloignées du marché du travail, voire même itinérantes. De par son double objectif, les interventions visent à la fois l'amélioration de la qualité de l'environnement et l'amélioration de l'employabilité de quatorze adultes de 30 à 55 ans. Considérant le succès du projet, l'arrondissement souhaite poursuivre cette initiative novatrice en 2015.

Le projet débutera dès la première semaine de mai et se poursuivra jusqu'à la mi-octobre. Le GIT interviendra sur une base de 24 heures par semaine pendant 29 semaines avec 12 préposés et 2 chargés de projets. Les détails relatifs à la demande de financement sont inscrits dans un document joint au présent sommaire.

JUSTIFICATION

Pour l'arrondissement, la propreté est un enjeu de premier ordre qui a un impact direct sur l'environnement, le sentiment de sécurité et plus globalement sur la qualité de vie des citoyens. Avec ce projet, l'arrondissement agit sur deux problématiques inhérentes à un grand centre urbain, soit les problématiques sociales des personnes marginalisées et la malpropreté récurrente des rues et ruelles. Il est important de souligner que c'est dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal que l'on compte le plus grand nombre de résidants au kilomètre carré, soit plus de 12 000 personnes et ajoutons à ce fait la présence importante de personnes en transit qui y viennent pour le travail, les études ou les loisirs. Cette intensité de l'utilisation du domaine public nécessite des interventions accrues et adaptées en matière de propreté.
Considérant l'ampleur de la tâche à accomplir et les ressources restreintes des organismes à but non lucratif, nous avons dû procéder à une division du territoire nord-sud afin d'optimiser l'efficacité des interventions. Les activités se réalisent majoritairement à pied et

le ratio d'encadrement des ressources humaines est de six personnes marginalisées par superviseur. De ce fait, nous sommes dans l'obligation d'intervenir sur un territoire plus restreint. Afin de répondre aux réalités énoncées, nous avons retenu les services de deux organismes. Ainsi, cette division est justifiée par des motifs de saine administration et non pour des raisons de subdivision de contrats (réf : LCV, article 573.3.0.3).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée comme suit pour l'exercice 2015 après avoir effectué les virements nécessaire.

Provenance:

AF-PMR - Budg. Régulier. - PMR-ress.fin.et mat - Nettoyage et balayage des voies publiques - Autres Hon. Professionnels - Général.

2422-0010000-303409-03101-54390-000000-0000 35 000.00 $
Engagement de gestion PMR2015013

2422-0010000-303409-03101-61900-016491-0000 125 000.00 $
Engagement de gestion PMR2015005

Imputation:

AF-PMR - Budg. Régulier. - PMR-ress.fin.et mat - Nettoyage et balayage des voies publiques - Contrib.autres org. - Autres organismes
2422-0010000-303409-03101-61900-016491-0000 160 000.00 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Amélioration de la propreté, développement de l'employabilité et d'habiletés sociales et professionnelles, Amélioration de la cohésion sociale entre les résidants et les personnes marginalisées et ultimement, baisse du nombre de plaintes au 311 par les citoyens pour cause de malpropreté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Bulletin de l'arrondissement du mois de mai

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du projet : avril 2015
Rapport d'étape : juillet 2015
Fin de projet : octobre 2015
Rapport final : novembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia COULOMBE
Agente de projets - promotion et événements spéciaux

Tél : 514-872-2360
Télécop. : 514-872-4713

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-24

Marie-Claude LEBLANC
Chef de division

Tél : 514-872-1121
Télécop. : 514-872-4713

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.02

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1156616003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder à l'organisme Dîners St-Louis une contribution financière pour un projet d'insertion socioprofessionnelle par le biais d'interventions en propreté 2015 - Autoriser une dépense de 30 000 $ - Approuver le projet de convention

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision les items suivants :

1. Accorder à l'organisme Dîners St-Louis une contribution financière pour un projet d'insertion socioprofessionnelle par le biais d'interventions en propreté pour l'année 2015 ;

2. Autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant ;
b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut ;

3. Autoriser une dépense de 30 000 $ pour un projet d'insertion socioprofessionnelle par le biais d'interventions en propreté ;

4. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2015-03-26 11:11

Signataire : Louise-Hélène LEFEBVRE

_____

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1156616003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder à l'organisme Dîners St-Louis une contribution financière pour un projet d'insertion socioprofessionnelle par le biais d'interventions en propreté 2015 - Autoriser une dépense de 30 000 $ - Approuver le projet de convention

CONTENU

CONTEXTE

En 2012, l'arrondissement confiait à l'organisme la Société de développement social de Ville-Marie (SDSVM), le mandat de réaliser un projet d'insertion sociale et professionnelle par le biais d'interventions en matière de propreté sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, en partenariat avec l'organisme le Groupe itinérance et travail (GIT).
En 2013, l'arrondissement s'engage dans la continuité et la bonification du projet de la brigade de la propreté avec deux organismes du territoire du Plateau-Mont-Royal soit; le GIT et les Dîners St-Louis. Les deux organismes sont sélectionnés à travers un processus d'appel de projets en matière de lutte à la pauvreté et exclusion sociale.

En 2014, l'arrondissement s'implique de nouveau dans le soutien du projet de brigade à la propreté et reconduit l'entente avec l'organisme Dîners St-Louis.

En 2015, l'arrondissement souhaite reconduire le projet avec le même organisme; Dîners St-Louis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 250080 - 3 mars 2014 - Accorder à l'organisme Dîners St-Louis une contribution financière pour un projet d'insertion socioprofessionnelle par le biais d'interventions en propreté 2014 - Autoriser une dépense de 30 000 $ - Approuver le projet de convention;
CA 13 250103 - 8 avril 2013 - Octroyer à l'organisme Dîners St-Louis pour l'année 2013, un contrat de services pour un projet d'insertion socioprofessionnelle par le biais

d'interventions en propreté et autoriser une dépense de 27 120 $, ainsi que l'approbation du projet de convention;

CA12 250236 - 3 juillet 2012 - Octroyer une contribution financière de 12 000 $ à la Société de développement social de Ville-Marie pour assurer la continuité d'un projet de réinsertion sociale et professionnelle au cours de l'été 2012;

CA12 250185 - 4 juin 2012 - Octroyer une contribution financière de 18 000 $ à la Société de développement social de Ville-Marie pour la mise sur pied et le déroulement d'un projet de réinsertion sociale et professionnelle;

CA12 250144 - 7 mai 2012 - Octroyer une contribution financière de 23 500 $ à la Société de développement social de Ville-Marie pour la mise sur pied et le déroulement d'un projet de réinsertion sociale et professionnelle;

CA12 250081 - 2 avril 2012 - Octroyer une contribution financière de 7 500 $ à la Société de développement social de Ville-Marie pour l'événement « La corvée des conseillers ».

DESCRIPTION

Cette initiative est un projet d'embellissement de quartier par le ramassage manuel de déchets légers (papiers, bouteilles, mégots, etc.) et cela uniquement sur les rues et ruelles résidentiels de l'arrondissement. Cette tâche spécifique n'est pas assumée par les interventions régulières des employés de la voirie. Ces derniers sont responsables de la collecte des ordures (*Loi sur les cités et villes* , article 573.3, paragraphe 2.1°) et du nettoyage mécanisé des rues et ruelles. D'autre part, le projet vise la mise en action pour des personnes fortement éloignées du marché du travail, voire même itinérantes. De par son double objectif, les interventions visent à la fois l'amélioration de la qualité de l'environnement et l'amélioration des habiletés sociales et de travail de plusieurs (+/-175) jeunes marginaux de 18-30 ans.

Le projet débutera dès la première semaine d'avril et se poursuivra jusqu'à la fin octobre. L'organisme Dîners St-Louis interviendra sur le territoire au nord de l'avenue Mont-Royal avec cinq préposés et une coordinatrice : quatre blocs de travail par semaine, d'une moyenne de 4,25 heures par jour, soit 17 heures par semaines sur une période de 27 semaines. Les jeunes ont la possibilité de faire un ou plusieurs blocs de travail, ce qui explique le roulement élevé de +/-175 jeunes pour la durée du projet. Les détails relatifs à la demande de financement sont inscrits dans un document joint au présent sommaire.

JUSTIFICATION

Pour l'arrondissement, la propreté est un enjeu de premier ordre qui a un impact direct sur l'environnement, le sentiment de sécurité et plus globalement sur la qualité de vie des citoyens. Avec ce projet, l'arrondissement agit sur deux problématiques inhérentes à un grand centre urbain, soit les problématiques sociales des personnes marginalisées et la malpropreté récurrente des rues et ruelles. Fait à noter, c'est dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal que l'on compte le plus grand nombre de résidents au kilomètre carré, soit plus de 12 000 personnes, ajoutons à ce fait la présence importante de personnes en transit qui y viennent pour le travail, les études ou les loisirs. Cette intensité de l'utilisation du domaine public nécessite des interventions accrues et adaptées en matière de propreté. Considérant l'ampleur de la tâche à accomplir et les ressources restreintes des organismes à but non lucratif, nous avons dû procéder à une division du territoire nord-sud afin d'optimiser l'efficacité des interventions. Les activités se réalisent majoritairement à pied et le ratio d'encadrement des ressources humaines est de trois à cinq personnes marginalisées par chargé de projet. De ce fait, nous sommes dans l'obligation d'intervenir sur un territoire plus restreint. Afin de répondre aux réalités énoncées, nous avons retenu les services de

deux organismes. Ainsi, cette division est justifiée par des motifs de saine administration et non pour des raisons de subdivision de contrats (réf : LCV, article 573.3.0.3).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée comme suit pour l'exercice 2015 après avoir effectué le virement nécessaire.
Provenance:
AF-PMR - Budg. Régulier. - PMR-ress.fin.et mat - Nettoyage et balayage des voies publiques - Autres Hon. Professionnels - Général.

2422-0010000-303409-03101-54390-000000-0000 30 000.00 $
Engagement de gestion PMR2015013

Imputation:
AF-PMR - Budg. Régulier. - PMR-ress.fin.et mat - Nettoyage et balayage des voies publiques - Contrib.autres org. - Autres organismes
2422-0010000-303409-03101-61900-016491-0000 30 000.00 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Amélioration de la propreté, développement d'habiletés sociales, Amélioration de la cohésion sociale entre les résidents et les personnes marginalisées et ultimement baisse du nombre de plaintes au 311 par les citoyens pour cause de malpropreté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Bulletin d'arrondissement du mois de mai.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du projet : 30 mars 2015
Rapport d'étape : 31 juillet 2015
Fin de projet : 2 novembre 2015
Rapport final : 2 décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia COULOMBE
Agente de projets - promotion et événements spéciaux

Tél : 514-872-2360
Télécop. : 514-872-4713

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-24

Marie-Claude LEBLANC
Chef de division

Tél : 514-872-1121
Télécop. : 514-872-4713

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.03

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1156822001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), l'offre de service de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la gestion des conventions de partenariat relatives au Programme de soutien aux associations sportives régionales

D'accepter, conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), l'offre de service de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la gestion des conventions de partenariat relatives au Programme de soutien aux associations sportives régionales.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2015-03-25 14:24

Signataire : Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1156822001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), l'offre de service de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la gestion des conventions de partenariat relatives au Programme de soutien aux associations sportives régionales

CONTENU

CONTEXTE

Le partenariat entre la Ville de Montréal et les organisations sportives régionales du territoire Montréal-Concordia (ex-Ville de Montréal) existe depuis 1996. Les associations sportives régionales qui bénéficient du Programme « Soutien aux associations sportives régionales » sont partenaires de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement depuis la mise en place du programme. Anciennement, le Programme de soutien aux associations sportives régionales relevait de la Direction des sports et des loisirs de la ville centre. Depuis 2006, les conventions de partenariat entre la Ville de Montréal et les associations sportives régionales sont gérées par la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en concert avec le Comité du soutien aux Associations Sportives Régionales, et ce, sans délégation de pouvoirs.

La Ville de Montréal reconnaît les rôles ainsi que les responsabilités dévolues aux associations sportives régionales par la « Déclaration du Sport régional » adoptée par le conseil municipal ainsi que par l'ensemble des arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Actuellement, il y a 15 associations sportives régionales soutenues dans le cadre du Programme de soutien aux associations sportives régionales pour soutenir l'organisation d'événements sportifs, la formation des entraîneurs et des officiels, la gestion de l'arbitrage, etc. Les associations sportives régionales concernées sont :
· Association régionale de gymnastique de Montréal-Concordia (ARGMC)
· Association de handball olympique Concordia (AHOC)

· Association de badminton de la région de Montréal (ABRM)
· Association montréalaise d'haltérophilie et d'entraînement de la force sportive (AMHEFS)
· Association régionale de rugby de Montréal (ARRM)
· Association régionale de soccer Concordia (ARSC)
· Association des sports de balle à Montréal (ASBM)
· Association de tir à l'arc de Montréal (ARTAM)
· Association régionale d'athlétisme de Montréal (ARAM)
· Hockey Québec – Région Montréal (HQRM)
· Association régionale des clubs de patinage artistique de Montréal (ARPAM)
· Association de patinage de vitesse de Montréal (ARPVM)
· Association régionale de ringuette de Montréal (ARRM)
· Tennis Montréal (TM)
· Commission sportive Montréal-Concordia (CSMC)

JUSTIFICATION

Afin de se conformer, le présent dossier recommande, en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), d'accepter la prestation de service offerte par la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier –Hochelaga-Maisonneuve, concernant la prise en charge de la gestion des conventions de partenariat actuelles et futures, relatives au Programme de soutien aux associations sportives régionales intervenues entre la Ville de Montréal et les organismes ciblés sur l'ensemble du territoire de Montréal-Concordia comprenant l'arrondissement ainsi que les huit autres arrondissements soit : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de même que le Service de la Diversité sociale et des sports.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les 15 associations sportives régionales étant des organismes à but non lucratif, elles distribuent leurs revenus à travers les différents services qu'elles offrent et événements qu'elles organisent pour leurs membres ainsi que pour le développement de leurs sports. Les contributions financières de la Ville de Montréal en provenance des neuf arrondissements totalisant 593 770 $ annuellement sont consacrées entièrement pour le soutien aux événements sportifs. La répartition des montants versés en contribution financière est détaillée en pièces jointes du présent dossier (voir *Portrait des contributions financières*).
Les crédits nécessaires au versement des contributions financières et des ressources humaines totalisant 121 400 $ seront disponibles au budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement à partir des montants prévus aux transferts des charges interunités, et ce, annuellement.

La Ville met à la disposition des organismes partenaires les installations et le matériel décrits à l'annexe 1 de chacune des conventions.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'arrondissement refuse d'accepter la prestation de service de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier –Hochelaga-Maisonneuve, tel qu'elle s'est vu confier depuis 2006, cela rendrait impossible la continuité et le renouvellement des ententes. Il y aurait une répercussion directe sur les

protocoles d'entente, actuellement en vigueur; étant donné la portée de la gestion des opérations, de la réalisation des offres de services attendues des associations sportives régionales.
Par ailleurs, la décentralisation du processus de gestion limiterait le rayonnement et le développement sportif montréalais. Cette dernière rendrait plus difficiles les interventions requises, en les multipliant, autant auprès des organismes, qu'auprès des intervenants de chacun des arrondissements. Autrement dit, les associations sportives régionales devront s'adresser directement à chacun des neuf arrondissements, ainsi qu'au Service de la diversité sociale et des sports pour obtenir des prêts d'installations ainsi que des contributions financières, afin d'assurer la réalisation de leurs offres de services.

En d'autres termes, la programmation des activités sportives régionales interpelle les neuf arrondissements incluant le Service de la diversité sociale et des sports du territoire. Ce mécanisme permet d'assurer un partage équitable des ressources entre les arrondissements, et ce, en tenant compte des contraintes spécifiques et particulières, telles que les règles de sanctions d'événements sportifs.

Finalement, le présent dossier respecte les engagements liés à la *Déclaration du Sport régional* adopté par le conseil municipal et de l'ensemble des arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'Équipe de soutien au développement sportif montréalais de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve assure l'interface avec les associations sportives régionales pour le bon fonctionnement des ententes de partenariat. Le Comité du soutien aux associations sportives régionales permet :
· d'assurer la gestion des conventions de partenariat au niveau régional;
· de mettre en commun des ressources;
· de partager de l'information;
· de coordonner et, si possible, d'harmoniser les processus (tels la tarification et le partage des installations);
· de préserver une cohésion entre les activités locales et les activités régionales;
· d'assurer le développement du sport régional ainsi qu'une offre de service de qualité;
· de coordonner les ressources financières, matérielles et humaines de manière équitable entre les différents intervenants;
· de représenter les associations auprès des différents services municipaux;
· de respecter la *Déclaration du sport régional.*

Un minimum de 10 rencontres par année sont prévues annuellement, afin d'assurer le suivi des associations sportives régionales entre la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et le Comité du soutien aux associations sportives régionales.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Acceptation de l'offre de service du CA « offrant » par l'arrondissement.
2. Mise en place du service par la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

· Les conventions sont conformes aux règles et lois en vigueur.
· Le présent dossier est conforme à la *Déclaration du Sport régional* adopté par le conseil municipal et à l'ensemble des arrondissements.

· Le présent dossier est conforme à la Politique et/ou cadre de référence *de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif* des arrondissements, ainsi que du service de la diversité sociale et des sports.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric CARIGNAN
Chef de section

Tél : 514 872-6225
Télécop. : 514 872-4713

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-19

Marie-Claude LEBLANC
Chef de division Sport Loisir Développement social

Tél : 514 872-1121
Télécop. : 514 872-4713

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 30.04

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1152728004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 18 saillies sur différentes intersections du réseau artériel.

ATTENDU que lors de l'adoption de la résolution CA15 25 0070 il est indiqué l'intersection Boulevard St-Laurent et avenue des Érables;
ATTENDU que l'intention était d'indiquer l'intersection Boulevard St-Joseph Est et avenue des Érables et que par conséquent c'est cette intersection qui aurait du être inscrite à ladite résolution.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande:

De modifier la résolution CA15 25 0070 en retirant l'intersection boulevard Saint-Laurent Est et avenue des Érables et de la remplacer par l'intersection Boulevard Saint-Joseph Est et avenue des Érables;

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-03-24 08:52

Signataire : Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1152728004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 18 saillies sur différentes intersections du réseau artériel.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire addenda a pour but que soit corrigée la résolution CA15 25 0070 adoptée par le conseil à sa séance du 2 mars 2015, soit le remplacement de l'intersection boulevard Saint-Laurent Est et avenue des Érables par l'intersection boulevard Saint-Joseph Est et avenue des Érables.
Il est donc recommandé que l'offre en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction des 18 saillies soit renouvelée, et vise les intersections suivantes:

- Avenues Fairmount Ouest et du Parc;
- Avenues Van Horne et du Parc;
- Avenues Van Horne et de l'Esplanade
- Rue Saint-Viateur Ouest et avenue du Parc;
- Avenues du Mont-Royal Ouest et de l'Esplanade;
- Avenues du Mont-Royal Est et Papineau;
- Boulevard Saint-Joseph Est et avenue des Érables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-France PLOUFFE
agent(e) technique principal(e) en ingenierie municipale

514 872-1974
Tél :
Télécop. : 514 868-4688

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.04

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1152728004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 18 saillies sur différentes intersections du réseau artériel.

CONSIDÉRANT la modification au Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003);
CONSIDÉRANT l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

OFFRIR EN VERTU DE L'ARTICLE 85 ALIÉNA 2 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, AU SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS (SIVT) DE PRENDRE EN CHARGE LA COORDINATION ET LA RÉALISATION DES TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE 18 SAILLIES AUX INTERSECTIONS SUIVANTES DU RÉSEAU ARTÉRIEL;

- AVENUES FAIRMOUNT OUEST ET DU PARC;
- AVENUES VAN HORNE ET DU PARC;
- AVENUES VAN HORNE ET DE L'ESPLANADE;
- AVENUES SAINT-VIATEUR OUEST ET DU PARC;
- AVENUES DU MONT-ROYAL OUEST ET DE L'ESPLANADE;
- AVENUES DU MONT-ROYAL EST ET PAPINEAU;
- BOULEVARD SAINT-LAURENT EST ET AVENUE DES ÉRABLES.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-02-26 09:06

Signataire : Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1152728004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 18 saillies sur différentes intersections du réseau artériel.

CONTENU

CONTEXTE

La révision du réseau routier artériel a eu pour effet de transférer au réseau artériel plusieurs rues qui, auparavant, étaient locales. Ainsi, depuis le 1er janvier 2015, la responsabilité d'aménager et de réhabiliter ces rues incombe au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).
En novembre 2014, la firme Groupe Qualitas Inc. a débuté les levés topographiques aux différentes intersections sur lesquelles l'arrondissement avait déjà prévu construire des saillies.

Afin d'exécuter les travaux en 2015 et, étant donné que certaines des rues où seront construites les saillies font maintenant partie du réseau artériel de la Ville de Montréal, l'arrondissement offre au SIVT, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de faire les travaux prévus. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal prendra donc en charge la coordination, la réalisation, la gestion, et la supervision des 18 saillies à construire sur le réseau artériel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DB145091003 - Octroi du contrat à Groupe Qualitas Inc. pour l'appel d'offres DDT54-14-16, intitulé « Levés topographiques (mnt) de diverses intersections » - 24 467,30 $ (taxes incluses)

DESCRIPTION

Les saillies sont une mesure d'apaisement de la circulation qui vise principalement à réduire la vitesse et à rendre les intersections plus sécuritaires pour les piétons .
Afin de répondre à ces objectifs l'arrondissement désire octroyer un contrat pour la construction de saillies, incluant la plantation d'arbres et la pose de mobilier urbain, sur diverses intersections des rues artérielles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal,.

Les intersections de rues artérielles visées par ces travaux sont :

- Avenues Fairmount Ouest et du Parc
- Avenues Van Horne et du Parc
- Avenues Van Horne et de l'Esplanade
- Avenues Saint-Viateur Ouest et du Parc
- Avenues du Mont-Royal Ouest et de l'Esplanade
- Avenues du Mont-Royal Est et Papineau
- Boulevard Saint-Joseph Est et avenue des Érables

JUSTIFICATION

La construction de saillies vise à réduire la longueur de traversée piétonne et à rehausser la visibilité générale. Elles permettent aussi de modifier le comportement des automobilistes en réduisant la vitesse et d'améliorer ainsi l'environnement pour les résidents et les piétons.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant estimé pour la construction des saillies sur le réseau artériel est de 800 000,00 $.
Ce montant de 800 000,00 $ devrait provenir du PTI 2015-2017 du SIVT.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Apaiser la circulation
- Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur
- Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lien à faire avec le 3-1-1.
Des avis aux résidents seront distribués avant le début des travaux, pour les informer des conditions et impacts des travaux ainsi que les coordonnées des personnes à contacter au besoin.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-France PLOUFFE
Agent(e) technique principal(e)

Tél : 514-872-1974
Télécop. : 514-868-4688

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-02-12

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

Tél : 514 868-4955
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.05

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1154379003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 28 février 2015

De prendre acte du dépôt du rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 28 février 2015, conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2011-02) de l'arrondissement.

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2015-03-25 13:52

Signataire : Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1154379003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 28 février 2015

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et des listes des bons de commande autorisés pour la période visée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène BANQUET
analyste de dossiers

Tél : 872-2641
Télécop. : 872-9243

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-25

Kathleen LÉVESQUE
Chef de division des Relations avec les citoyens des Communications et du Greffe

Tél : 514-872-9505
Télécop. : 514 872-9243

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.01

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1152671004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances - Programmation d'événements publics

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération la proposition suivante :
ORDONNANCES - PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS PUBLICS

ATTENDU QUE les organismes promoteurs s'engagent à respecter les clauses relatives à l'émission d'un permis d'utilisation d'espace vert incluant la propreté des lieux, le respect de la faune et de la flore ainsi que le respect de la circulation piétonnière et des autres activités environnantes;

Il est proposé :

1. D'approuver la programmation d'événements publics;

2. D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés à la programmation des événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dont les sites et horaires sont détaillés aux tableaux joints au dossier décisionnel;

3. D'édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal* (R.R.V.M. c. 0-0.1 article 22.6), une ordonnance permettant de réduire le montant de la garantie ou d'exempter tout organisme de l'obligation de fournir ce montant de garantie, pour chaque organisme identifié au dossier, les montants étant indiqués en regard de leur nom;

4. D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur pour chaque événement identifié au présent dossier;

5. D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque événement identifié au dossier;

6. D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance permettant la fermeture temporaire de boulevards et de voies de circulation pour chaque événement identifié au dossier.

Signé par	Louise-Hélène LEFEBVRE	**Le**	2015-03-25 14:21

Signataire : Louise-Hélène LEFEBVRE

_____

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1152671004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances - Programmation d'événements publics

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal peut autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances appropriées à la tenue d'événements.
En 2014, près de 200 événements se sont tenus sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Les événements sont de différentes catégories; outre les collectes de fonds, ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, multiculturelle, civique, commémorative ou festive. Les événements se déroulant sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal sont d'ampleur locale ou municipale. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc, la fermeture d'une ou de plusieurs rues, d'un circuit ou bien d'une combinaison, telle que l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Nous présentons pour approbation la programmation d'événements publics.
Nous sollicitons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés aux tableaux en pièce jointe et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., c. B-3, article 20;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal, R.R.V.M., c. 0-0.1, article 22.6;
- Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., c. C-4;

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de socialiser

dans un cadre convivial; ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : l'utilisation d'appareils sonores permettant aux organisateurs de s'adresser aux personnes sur le site lors d'événements extérieurs doit faire l'objet d'une autorisation au préalable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La diversité et le dynamisme culturel proposés par les événements publics contribuent à une meilleure qualité de vie pour les citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Certains événements ont un impact important sur la vie de quartier, nous n'avons qu'à penser aux activités reliées aux fêtes religieuses de certaines communautés. Les événements énumérés en annexe sont soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour la négociation des parcours et pour l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une *Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public* sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera transmis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux. Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, le journal de quartier et/ou les feuillets paroissiaux. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, dix jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social (Luc GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie SAINDON
Agente de projets

Tél : 514-872-0020
Télécop. : 514 872-4713

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-19

Marie-Claude LEBLANC
Chef de division Sport Loisir Développement social

Tél : 514 872-1121
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.02

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1152671001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la tenue de marchés publics sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la saison estivale 2015

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération la proposition suivante :
Approuver la tenue de marchés publics sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la saison estivale 2015.

ATTENDU QUE les organismes promoteurs s'engagent à respecter les clauses relatives à l'émission d'un permis d'utilisation d'espace vert ou d'occupation temporaire du domaine public incluant la propreté des lieux, le respect de la faune et de la flore ainsi que le respect de la circulation piétonnière et des autres activités environnantes;

Il est proposé :

1. D'approuver la programmation des *«Marchés publics 2015»* ;

2. D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des *«Marchés publics 2015»* identifiés à la programmation dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dont les sites et horaires sont détaillés au tableau joint au dossier décisionnel;

3. D'édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal* (R.R.V.M. c. 0-0.1 article 22.6), une ordonnance permettant de réduire le montant de la garantie ou d'exempter tout organisme de l'obligation de fournir ce montant de garantie, pour chaque organisme identifié au dossier, les montants étant indiqués en regard de leur nom;

4. D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur pour chaque événement identifié au présent dossier;

5. D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque

événement identifié au dossier;

6. D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance permettant la fermeture temporaire de boulevards et de voies de circulation pour chaque événement identifié au dossier.

Signé par	Louise-Hélène LEFEBVRE	**Le**	2015-03-25 14:06

Signataire : Louise-Hélène LEFEBVRE

_____

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1152671001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la tenue de marchés publics sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la saison estivale 2015

CONTENU

CONTEXTE

Afin de proposer une offre alimentaire abordable pour les résidants, particulièrement pour la clientèle démunie et vulnérable, d'animer l'espace public et de dynamiser le secteur Mile-End, quatre organismes seront autorisés à tenir des marchés publics sur son territoire. Les quatre marchés feront la promotion des saines habitudes alimentaires tout en offrant une variété de produits accessibles. Par ailleurs, le Marché des Possibles animera les abords de la voie ferrée tout en offrant une diversité alimentaire à ses visiteurs. Une programmation composée de prestations musicales, de projections de films et d'activités familiales de loisirs sera élaborée afin de créer un événement à l'image du quartier et à offrir de nouvelles opportunités à ses acteurs artistiques, culturels et communautaires.
Les organisations ont déposé leur projet de marché et leur prévision financière pour la prochaine saison.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 25 0199 - 6 mai 2014 - Approuver la tenue de marchés publics sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la saison estivale 2014
CA14 25 0177 - 6 mai 2014 - Accorder une contribution financière de 5 200 $ à la Maison de l'amitié de Montréal pour le Marché fermier, de 2 840 $ à Santropol roulant Inc. pour le Mini-marché du Santropol roulant, de 4 000 $ à Marché Solidaire Frontenac pour le Marché mobile de proximité Fruixi et de 4 500 $ à Plateau-Mont-Royal Milieu de vie pour le Marché de la forêt Baldwin, pour la saison estivale 2014

CA14 25 0264 - 12 juin 2014 - Octroi d'une contribution financière de 25 000 $ au Festival international de musique POP Montréal, pour aider à la mise sur pied d'un événement estival qui se tiendra du 11 juillet au 31 août 2014

CA13 25 0101 - 8 avril 2013 - Accorder une contribution financière de 5 200 $ à la Maison de l'amitié de Montréal, pour le Marché fermier Mile End, de 2 840 $ à Santropol roulant inc., pour le Mini marché du Santropol roulant, de 4 000 $ à Marché Solidaire Frontenac, pour le Marché mobile solidaire Frontenac, et de 4 800 $ à Plateau-Mont-Royal Milieu de vie, pour le Marché de la forêt Baldwin, pour la saison estivale 2013;

CA13 25 0121 - 8 avril 2013 - Approuver la tenue de marchés publics sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la saison estivale 2013;

CA12 250136 - 7 mai 2012 - Accorder une contribution financière de 6 500 $ à la Maison de l'amitié de Montréal, pour le Marché fermier Mile End, de 1 240 $ à Santropol roulant inc., pour le Mini marché du Santropol roulant, de 4 000 $ à Marché Solidaire Frontenac, pour le Marché mobile solidaire Frontenac, et de 31 792 $ à Plateau-Mont-Royal Milieu de vie, pour le Marché de la forêt Baldwin, pour la saison estivale 2012;

CA12 250093 - 2 avril 2012 - Approuver la tenue de marchés publics sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la saison estivale 2012;

CA11 250132 - 3 mai 2011 - Approuver la tenue de marchés publics sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la saison estivale 2012 et octroi de contributions financières à la Maison de l'amitié de Montréal (4 500 $) et à Santropol roulant inc. (1 675 $);

CA11 250123 - 3 mai 2011 - Octroyer une contribution financière de 15 000 $ au Marché solidaire Frontenac pour la réalisation d'un marché public fixe et de trois marchés publics mobiles dans l'arrondissement.

DESCRIPTION

Les organismes Maison de l'amitié de Montréal, Santropol roulant inc., Marché solidaire Frontenac et Pop Montréal tiendront leurs activités selon les horaires et les lieux décrits au tableau joint au dossier décisionnel.
Chaque organisme est responsable de la supervision de l'ensemble des activités se déroulant sur les lieux du marché public et détient une assurance responsabilité civile.

Nous sollicitons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour des périodes temporaires, dans le cadre des marchés publics et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8);
- Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal (R.R.V.M., c. 0-0.1, article 22.6) ;
- Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., c. C-4;

JUSTIFICATION

L'introduction de ces marchés publics s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. L'acceptation de ce dossier permettra à de nombreux citoyens de l'arrondissement d'avoir accès à des produits frais à proximité de leur domicile, et ce, à prix raisonnable. Sans les contributions financières, la réalisation des activités des marchés pourrait être mise en péril.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La tenue de ces marchés publics vise à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acceptation de ces dossiers occasionnera, dans certains cas, une obstruction partielle et temporaire de rue ou de trottoir. Cependant, les responsables des marchés publics assurent la sécurité des sites et un encadrement de sécurité est défini avec les intervenants du poste de police du quartier. L'organisation des marchés publics requiert une coordination étroite entre les nombreux services municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Actions de communication à développer :
- Stratégies de communication en collaboration avec les partenaires;
- Promotion des horaires et des lieux dans les outils de communication de l'arrondissement (bulletins, site web, etc.).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rencontre de coordination avec les services concernés avant le début de chacun des marchés publics;
- Émission des permis autorisant les marchés publics et l'occupation du domaine public;
- Réalisation des marchés publics.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social (Luc GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie SAINDON
Agent (e) de projet

Tél : 514 872-0020
Télécop. : 514-872-4713

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-23

Marie-Claude LEBLANC
Chef de division Sport Loisir Développement social

Tél : 514 872-1121
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.03

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1156749002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (2015-07) afin de bonifier les dispositions relatives à l'occupation d'un placottoir et d'un étal de fruits, de légumes et de fleurs

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
ADOPTER LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (2015-07) AFIN DE BONIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'OCCUPATION D'UN PLACOTOIR ET D'UN ÉTAL DE FRUITS, DE LÉGUMES ET DE FLEURS.

Vu les articles 67 et 67.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q. chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE ces modifications réglementaires permettront un meilleur encadrement des occupations périodiques du domaine public relative à un placottoir et à un étal de fruits, de légumes et de fleurs;

Il est recommandé :

DE donner avis de motion de la présentation, à une séance subséquente du conseil, du Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2015-07);

D'adopter le règlement intitulé le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2015-07).

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-03-25 09:05

Signataire : Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1156749002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (2015-07) afin de bonifier les dispositions relatives à l'occupation d'un placottoir et d'un étal de fruits, de légumes et de fleurs

CONTENU

CONTEXTE

S'inspirant de grandes villes nord-américaines et européennes, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal permet depuis le printemps 2014, sous réserve de l'accord du conseil d'arrondissement, qu'un exploitant aménage un placottoir sur le domaine public. Un placottoir est une place publique localisée exclusivement sur une voie réservée aux stationnements, en prolongation du trottoir où la vente et le service y sont interdits.
Les étals de fruits, de légumes et de fleurs sont actuellement autorisés sur le domaine public. Toutefois, aucune norme n'encadre l'implantation et l'aménagement d'une telle occupation.

Par ce règlement, l'arrondissement désire édicter et clarifier des normes d'implantation et d'aménagement pour les occupations périodiques à des fins de placottoir et d'étal de fruits, de légumes et de fleurs

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 25 0084 (1156749001) du 2 mars 2015: Adoption du règlement 2015-03 - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1), afin de bonifier les dispositions relatives à l'occupation d'un café-terrasse.
CA14 25 0007 (1133172011) du 9 janvier 2014 : Adoption du règlement 2013-23 - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1);
CA14 25 0257 (1144932006) du 6 juin 2014 : Adoption du règlement 2014-11 - Règlement modifiant le Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2011-02), du Règlement sur l'occupation du domaine public R.R.V.M., c. O-0.1 ainsi que le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2014 (2013-13)

DESCRIPTION

Il est proposé :
1- D'ajouter les définitions « placottoir »;
2- D'ajouter les sous-sections « dispositions particulières à un placottoir » et « dispositions

particulières à un étal de fruits, de légumes et de fleurs » comprenant des normes d'implantation et d'aménagement, ainsi que d'occupation.

JUSTIFICATION

Ces modifications permettront un meilleur encadrement des occupations périodiques du domaine public afin :
1- D'assurer la sécurité des usagers;
2- De faciliter les déplacements des piétons et des personnes à mobilité réduite;
3- De contribuer au verdissement et à l'animation d'espace public;
4- D'assurer la qualité fonctionnelle et esthétique des différentes occupations sur le domaine public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Mention dans le communiqué des faits saillants du conseil;
Ajout de l'information au guide d'aménagement des placottoirs (en cours de rédaction);
Mise à jour du site Web.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

7 avril 2015 (séance ordinaire du conseil) : Avis de motion
Avril 2015 (séance extraordinaire du conseil à déterminer) : Adoption du règlement 2015-07
Après l'adoption du règlement : Publication et entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime DESCHÊNES-BOUCHARD
Conseiller en planification

Tél : (514) 872-5789
Télécop. : (514) 868-4076

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-19

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

Tél : 514 868-4955
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.04

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1150098001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Abroger le Règlement 9453 de l'ancienne Ville de Montréal permettant au propriétaire du bâtiment sis au 131, rue Prince Arthur Est d'occuper le domaine public avec un café-terrasse, servitude No. 4 652 082

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

ABROGER LE RÈGLEMENT 9453 DE L'ANCIENNE VILLE DE MONTRÉAL PERMETTANT AU PROPRIETAIRE DU BATIMENT SIS AU 131, RUE PRINCE ARTHUR EST D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC AVEC UN CAFÉ-TERRASSE, SERVITUDE NO. 4 652 082.

ATTENDU QUE la volonté de l'arrondissement est de régir les cafés-terrasses par l'application du règlement sur l'occupation du domaine public;

ATTENDU QUE le règlement 9453 de l'ancienne Ville de Montréal permettait au propriétaire du bâtiment sis au 131, rue Prince Arthur Est d'occuper le domaine public avec un café-terrasse, servitude No. 4 652 082;

ATTENDU QUE le règlement sur l'occupation du domaine public régit désormais l'ensemble des cafés-terrasses sur le domaine public, sans exception;

ATTENDU QUE le règlement 2014-19 sur la tarification établit le montant des loyers à percevoir pour les cafés-terrasses;

Il est recommandé de :

D'abroger le règlement 9453 de l'ancienne Ville de Montréal.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-03-25 14:12

Signataire : Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1150098001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Abroger le Règlement 9453 de l'ancienne Ville de Montréal permettant au propriétaire du bâtiment sis au 131, rue Prince Arthur Est d'occuper le domaine public avec un café-terrasse, servitude No. 4 652 082

CONTENU

CONTEXTE

À la séance du 18 septembre 1993, le conseil de la Ville de Montréal a adopté le règlement 9453 permettant au propriétaire du bâtiment sis au 131, rue Prince Arthur Est, d'occuper le domaine public avec un café-terrasse en façade tel que détaillé sur le plan, en pièce jointe, préparé par Yvon Ethier, arpenteur géomètre, en date du 3 mai 1993 sous le numéro 22015 de ses minutes.

Selon nos informations il n'y a pas eu de terrasse à cette adresse depuis plusieurs années. Au mois de mars 2015 le nouveau propriétaire de l'immeuble est venu s'informer auprès de la division des permis et inspections afin de construire un muret pour aménager un café-terrasse dans la servitude croyant que cette dernière était sur sa propriété.Ce dossier a été transfère à la division des études techniques et il apparait que le règlement 9453 va a l'encontre du règlement 2014-19 sur les tarifs et du règlement sur l'occupation du domaine public.

L'abrogation du règlement 9453 permettra également de rétablir l'équité entre les propriétaires des cafés-terrasses par rapport aux montants à tarifer pour l'occupation du domaine public.

Le propriétaire devra être avisé des modifications à apporter à son dossier d'occupation du domaine public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Abroger le règlement 9453.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics est favorable à cette demande visant à abroger le règlement 9453 puisqu'il ne respecte plus les règles tarifaires en vigueur et de plus, le règlement sur l'occupation du domaine public. Par conséquent, le règlement 9453 n'est plus requis et il y aurait lieu de l'abroger.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer annuel était de 500 $ en fonction du règlement 9453 adopté en 1993. Selon le Règlement 2014-19, le nouveau loyer correspondra à un montant approximatif de 1 900 $ (190 $/$m^2$)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

7 avril 2015 (séance ordinaire du conseil) : Avis de motion
4 mai 2015 (séance ordinaire du conseil) : Adoption
Après l'adoption du règlement : Publication et entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anila ERINDI
Agente technique en ingenierie municipale

Tél : 514 872-3281
Télécop. : 514 868-4076

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-23

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

Tél : 514 868-4955
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.05

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1156749003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement 2015-10 modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financiers 2015 (2014-19)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
ADOPTER LE RÈGLEMENT 2015-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M. c. C-4.1) ET LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL – EXERCICE FINANCIER 2015 (2014-19)

Vu les articles 4 et 67 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1);

Vu les articles 130, 142 et 145 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE ces modifications réglementaires permettront l'optimisation et l'utilisation efficiente du domaine public;

Il est recommandé :

DE donner avis de motion de la présentation, à une séance subséquente du conseil, du Règlement 2015-10 modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financiers 2015 (2014-19);

D'adopter le Règlement 2015-10 modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financiers 2015 (2014-19);

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-04-02 11:17

Signataire : Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.06

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1155924002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) afin de revoir les dispositions sur les antennes en concordance avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
ADOPTER LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277) ET LE RÈGLEMENT SUR LE CERTIFICAT D'OCCUPATION ET CERTAINS PERMIS (R.R.V.M., c. C-3.2) AFIN DE REVOIR LES DISPOSITIONS SUR LES ANTENNES EN CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047).

Vu les articles 110.4, 113, 119 et 120 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

Vu l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'adoption du Règlement 04-047-107 intitulé Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE l'arrondissement doit se conformer aux dispositions du document complémentaire du Plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite minimiser l'impact visuel des antennes sur son territoire;

ATTENDU QUE l'arrondissement désire limiter la hauteur des systèmes d'antennes;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a émis un avis favorable au présent dossier lors de sa séance du 10 mars 2015.

Il est recommandé :

DE donner avis de motion de la présentation, à une séance subséquente du conseil, du *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) afin de revoir les dispositions sur les antennes en concordance avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047);*

D'adopter le projet du règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) afin de revoir les dispositions sur les antennes en concordance avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047);*

DE fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c, A-19.1) au mardi 28 avril 2015 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, 5e étage, salle Plateau-Mont-Royal.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-03-25 09:06

Signataire : Guy OUELLET

_____

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1155924002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) afin de revoir les dispositions sur les antennes en concordance avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

CONTENU

CONTEXTE

Devant l'augmentation du nombre de systèmes d'antennes sur le territoire de la Ville de Montréal, leur installation peu ordonnée aussi bien sur la propriété privée que dans l'espace public et les préoccupations exprimées à cet égard par la population montréalaise, le conseil municipal a adopté, en octobre 2012, le *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047-107). Ce règlement visait à définir des paramètres communs pour l'ensemble des arrondissements quant à l'installation d'antennes sur le domaine public, sur les murs et sur les toits ainsi que l'implantation de supports d'antenne.
Découlant de l'adoption de ce règlement, l'arrondissement a l'obligation, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), de rendre concordants ses règlements aux nouvelles dispositions du document complémentaire du Plan d'urbanisme.

En parallèle, l'arrondissement constate que les dispositions sur les antennes n'ont pas été mises à jour depuis 1994, et ce, malgré les multiples innovations technologiques. Cette désuétude s'exprime principalement par la taille et la hauteur des antennes autorisées. À titre indicatif, dans les zones résidentielles, une antenne peut avoir une hauteur maximale de 18 m alors qu'en général la hauteur maximale des constructions est de 12,5 m. Ainsi, en plus d'assurer une concordance au Plan d'urbanisme, la Direction du développement du territoire et des travaux publics propose de simplifier et d'actualiser les normes relatives aux antennes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0952 (1111013002) octobre 2012 : Adopter, avec changement, un règlement modifiant le document complémentaire du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin d'y ajouter des dispositions sur les antennes.
CM12 0084 (1111013002) février 2012 : Dépôt du rapport de l'OCPM sur la réglementation des antennes de télécommunication.

CM11 0529 (1111013002) juin 2011 : Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

intitulé *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) visant à ajouter dans son document complémentaire des dispositions sur les antennes.

DESCRIPTION

En vue d'obtenir une concordance aux dispositions du document complémentaire du Plan d'urbanisme ainsi que d'actualiser les dispositions relatives aux antennes, la Direction du développement du territoire et des travaux publics propose de modifier les règlements suivants :

§ Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277);
§ Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2).

Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

La Direction du développement du territoire et des travaux publics propose de réglementer l'implantation d'antennes et de supports d'antenne uniquement par norme à l'exception des antennes installées sur un immeuble d'intérêt patrimonial qui elles seraient autorisées en vertu de critères existants inclus au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18).

Pour ce faire, la direction recommande de réorganiser entièrement le chapitre sur les antennes (chapitre IV du titre IV) de façon à se coller davantage aux exigences du Plan d'urbanisme. Voici les principales dispositions proposées.

Domaine public

Puisque le document complémentaire du Plan d'urbanisme indique que l'implantation d'antennes sur le domaine public devrait être évitée dans une zone patrimoniale et de grande circulation piétonne ainsi que dans les parcs, il est proposé d'interdire les antennes non accessoires sur le mobilier urbain sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. De plus, la Direction du développement du territoire et des travaux publics ne souhaite pas encourager l'occupation du domaine public à des fins exclusivement privées et est défavorable à l'installation de ce type d'équipement sur le mobilier urbain.

Mur

La direction est d'avis que l'installation d'antennes au mur doit être privilégiée, car son intégration au paysage est plus efficiente qu'une installation au toit ou au sol. Pour limiter la visibilité d'une antenne installée sur un mur, il est proposé de les concentrer dans la partie supérieure d'un mur d'une hauteur minimale de 20 m et qu'elle soit de couleur similaire au mur où elle est installée. De surcroît, afin de ne pas surcharger une façade, une distance minimale de 3 m devrait être respectée entre chaque antenne.

Toit

L'intégration visuelle d'une antenne au toit est complexe puisqu'elle doit toujours diffuser vers la zone desservie en conservant un dégagement devant l'antenne ce qui signifie que plus l'on exige un recul par rapport à une façade, plus l'antenne devra être haute. Considérant cela, la direction préconise un recul de 2 m d'une façade pour un support d'antenne de moins de 5 m et de 3 m pour les autres. De plus, pour réduire davantage leur visibilité, la direction propose qu'elle soit grise et qu'elle soit installée sur un bâtiment d'une hauteur minimale de 20 m. Ensuite, il est recommandé d'imposer une limite de trois supports d'antenne au toit par façade pour un maximum de 12 antennes par toit pour éviter

de le surcharger visuellement et pour favoriser l'installation de plusieurs antennes sur un même support.

Support d'antenne et ses équipements de plus de 1m^2

La direction recommande d'interdire tout support d'antenne de 10 m et plus de hauteur ainsi que toutes les antennes de plus de 1 m^2. Pour les supports de moins de 10 m installés au sol, des normes telles qu'un maximum d'un support par site, l'obligation d'être grise, des limitations quant à leur emplacement sur un terrain sont proposées.

Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis

Outre des modifications administratives, il est proposé de revoir l'article 16 du présent règlement afin de définir les documents devant être fournis lors du dépôt d'une demande de permis d'antenne non accessoire.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande l'adoption du présent projet de modification réglementaire pour les motifs suivants :

§ Rétablir la conformité avec le document complémentaire du Plan d'urbanisme;
§ Minimiser l'impact visuel des antenne sur son territoire;
§ Limiter la hauteur des systèmes d'antennes;
§ Émission d'un avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 10 mars 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par la réduction de la taille des antennes et la mise en place d'exigences favorisant leur intégration, l'arrondissement intervient pour circonscrire l'installation de ces équipements peu esthétiques, mais essentiels. Il répond également aux préoccupations de ses citoyens et modernise ses exigences à un moment où le réseau d'antenne de téléphonie sans fil est en pleine expansion.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ., c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La présente démarche de modification réglementaire vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement et ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

§ 7 avril 2015 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement du projet de règlement;
§ Avril 2015 : Avis public dans le journal Le Devoir annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
§ 28 avril 2015 : Assemblée publique de consultation;
§ 4 mai 2015 : Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement;
§ Fin mai 2015 : Entrée en vigueur suite à la délivrance du certificat de conformité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.
Cette modification est par ailleurs conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Mélissandre ASSELIN-BLAIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon LEMIEUX
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-1919
Télécop. : 514 868-4076

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-17

Jean-François MORIN
Chef de division - urbanisme

Tél : 514 872-4443
Télécop. : 514 868-4076

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.07

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1145924011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur la propreté et le civisme à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2008-15) afin d'établir des dispositions spécifiques aux conteneurs de dons (2014-27)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
ADOPTER LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277) ET LE RÈGLEMENT SUR LA PROPRETÉ ET LE CIVISME À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (2008-15) AFIN D'ÉTABLIR DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX CONTENEURS DE DONS (2014-27)

Vu l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

Vu l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE l'arrondissement veut favoriser la réutilisation et le recyclage de vêtements tout en préservant son paysage urbain distinctif;

ATTENDU QUE l'arrondissement a constaté, au cours des deux dernières années, la prolifération de conteneurs de dons sur son territoire;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite établir des normes spécifiques aux conteneurs de dons afin d'assurer une implantation qui minimise leur impact visuel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a émis un avis favorable au présent dossier lors de sa séance du 18 novembre 2014.

Il est recommandé:

DE donner avis de motion de la présentation, à une séance subséquente du conseil, du *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur la propreté et le civisme à l'égard du territoire de*

l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2008-15) afin d'établir des dispositions spécifiques aux conteneurs de dons (2014-27);

D'adopter le premier projet du règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur la propreté et le civisme à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2008-15) afin d'établir des dispositions spécifiques aux conteneurs de dons* (2014-27);

DE fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c, A-19.1) au mardi 24 février 2015 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, 5e étage, salle Plateau-Mont-Royal.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-01-16 13:26

Signataire : Guy OUELLET

_____

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1145924011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur la propreté et le civisme à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2008-15) afin d'établir des dispositions spécifiques aux conteneurs de dons (2014-27)

CONTENU

CONTEXTE

Lors des dernières années, de nombreuses compagnies ont installé des conteneurs de dons sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Ces boîtes permettent aux citoyens d'y déposer des vêtements et des articles usagés de petite dimension dans un objectif de réutilisation. Pendant des années, seuls des organismes à but non lucratif utilisaient ces équipements, mais aujourd'hui plusieurs compagnies privées en exploitent également ce qui a contribué à leur prolifération.
En vertu des dispositions actuelles du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* , ces équipements sont considérés comme des conteneurs à déchets. Ils sont donc autorisés uniquement en cour arrière. Selon une étude réalisée au printemps 2014, les 28 conteneurs installés sur le territoire de l'arrondissement étaient tous non conformes, car ils étaient tous placés en cour avant ou sur le domaine public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

La présente proposition de modification du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* permettra, tout d'abord, d'assurer une répartition des conteneurs de dons sur l'ensemble du territoire tout en limitant le nombre de sites autorisés. Pour ce faire, il est proposé de les autoriser dans les secteurs où sont autorisés les équipements collectifs et institutionnels (E.2, E.4, E.5, E.6 et E.7) à l'exception des espaces et lieux publics (E.1) puisque ceux-ci sont plus propices aux dépôts sauvages. De plus, afin de permettre à tout organisme de bienfaisance d'exploiter ce type de conteurs, ils seraient également autorisés sur le terrain d'une activité communautaire ou socioculturelle.
Sur ces sites, les conteneurs de dons seraient autorisés uniquement dans les cours arrière et latérales ainsi que dans la cour avant lorsque celle-ci est non adjacente à une façade pour laquelle un numéro municipal est attribué dans les situations suivantes :

§ il est adossé à un mur extérieur (non applicable aux immeubles d'intérêt patrimonial);
§ il est situé dans une aire de stationnement.

De plus, il est proposé de limiter le nombre de conteneurs à deux par terrain et de contrôler leur dimension afin d'éviter tout abus.

Finalement, le *Règlement sur la propreté et le civisme à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* sera également modifié afin d'assurer la propreté du site et de l'équipement.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire recommande l'adoption du présent projet de modification réglementaire pour les motifs suivants :

§ favoriser la réutilisation et le recyclage de vêtements tout en préservant le paysage urbain distinctif du Plateau;
§ augmentation, au cours des deux dernières années, de la prolifération de conteneurs de dons sur son territoire;
§ établir des normes spécifiques aux conteneurs de dons afin d'assurer une implantation qui minimise leur impact visuel;
§ émission d'un avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 18 novembre 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En favorisant la réutilisation et le recyclage de vêtements qui auraient pu se retrouver dans un site d'enfouissement ainsi qu'en participant au financement d'organisme de bienfaisance local, les conteneurs de dons participent à l'amélioration des conditions socio-économiques de familles montréalaises tout en encourageant des pratiques vertes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La présente démarche de modification réglementaire vise uniquement les secteurs où sont autorisées les catégories d'usages E.2, E.4, E.5, E.6, E.7, C.3(5), C.4 ou C.5 de l'arrondissement et certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire.

§ 2 février 2015 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement du premier projet de règlement;
§ Février 2015 : Avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
§ 24 février 2015 : Assemblée publique de consultation;
§ 2 mars 2015 : Adoption par le conseil d'arrondissement du second projet de règlement avec ou sans modification;
§ Mars 2015 : Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
§ 7 avril 2015 : Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement;
§ Avril 2015 : Entrée en vigueur suite à l'obtention du certificat de conformité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.
Cette modification est par ailleurs conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon LEMIEUX
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-1919
Télécop. : 514 868-4076

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-12-15

Jean-François MORIN
Chef de division - urbanisme

Tél : 514 872-4443
Télécop. : 514 868-4076

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.08

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1155924001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18) afin d'intégrer des critères applicables aux immeubles situés dans une aire de protection d'un immeuble patrimonial classé (2015-02)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
ADOPTER LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (2005-18) AFIN D'INTÉGRER DES CRITÈRES APPLICABLES AUX IMMEUBLES SITUÉS DANS UNE AIRE DE PROTECTION D'UN IMMEUBLE PATRIMONIAL CLASSÉ (2015-02).

Vu les articles 145.15 et 145.16 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

Vu l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite, à proximité d'un immeuble patrimonial classé, maintenir un environnement compatible aux valeurs patrimoniales de celui-ci;

ATTENDU QUE l'arrondissement désire conscientiser les professionnels aux enjeux particuliers à la réalisation d'un projet dans une aire de protection;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a émis un avis favorable au présent dossier lors de sa séance du 27 janvier 2015.

Il est recommandé:

DE donner avis de motion de la présentation, à une séance subséquente du conseil, du *Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18) afin d'intégrer des critères applicables aux immeubles situés dans une aire de protection d'un immeuble patrimonial classé (2015-02)* ;

D'adopter le premier projet du règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18) *afin d'intégrer des critères applicables aux immeubles situés dans une aire de protection d'un immeuble patrimonial classé* (2015-02);

DE fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c, A-19.1) au mardi 31 mars 2015 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, 5e étage, salle Plateau-Mont-Royal.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-02-13 10:55

Signataire : Guy OUELLET

_____

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1155924001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18) afin d'intégrer des critères applicables aux immeubles situés dans une aire de protection d'un immeuble patrimonial classé (2015-02)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la révision de la réglementation applicable au secteur Saint-Viateur Est de 2012 à 2014, le Conseil du patrimoine de Montréal ainsi que le Comité Jacques-Viger ont conjointement souligné l'importance de mettre en place un règlement assurant le respect des valeurs patrimoniales de l'aire de protection du monastère des Carmélites.
Une aire de protection est décrétée par le ministre de la Culture et des Communications lorsque celui-ci juge que les valeurs d'un immeuble patrimonial classé doivent être respectées dans son contexte immédiat. Ainsi, dans un rayon maximum de 152 m (500 pi) de l'immeuble patrimonial classé, le ministre donne son autorisation préalablement à la réalisation de certaines interventions délicates telles qu'une démolition, une nouvelle construction ou un agrandissement, car celles-ci peuvent créer des interférences dans la lecture des valeurs patrimoniales ou obstruer des perspectives visuelles existantes.

Malgré une réglementation exemplaire quant à l'intégration des nouvelles constructions et des agrandissements ainsi qu'en matière de préservation des caractéristiques architecturales d'origine, la Direction du développement du territoire et des travaux publics est d'avis que l'insertion de nouveaux critères visant à supporter la pérennité de la qualité globale de l'environnement d'un immeuble patrimonial classé permettrait de sensibiliser les professionnels aux enjeux particuliers relatifs aux aires de protection et de les guider dans la conception de leur projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 25 0043 (1135924001) février 2014 : Adoption, avec changements, du règlement 01-277-62 - *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), *relatif au secteur Saint-Viateur Est* .
CM13 0474 (1132583001) mai 2013 : Adoption, suite à l'énoncé d'intérêt patrimonial et au 2^{e} avis du CPM et du CJV, des modifications au Plan d'urbanisme afin de limiter la hauteur maximale dans l'aire de protection du monastère et d'augmenter la hauteur minimale dans le secteur des mégastructures.

CM13 0355 (1122583001) avril 2013 : Adoption, des modifications au Plan d'urbanisme afin de revoir les limites des secteurs à transformer et des secteurs d'affectation du sol, d'ajouter et de préciser certains moyens de mise en œuvre et d'attribuer le statut de « parc et espace vert » au Champ des possibles.

DESCRIPTION

Puisque la Direction du développement du territoire et des travaux publics privilégie la mise en place de critères qualitatifs, c'est le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18) que l'on propose de modifier de la façon suivante :

§ Revoir l'objectif 5° pour inclure les immeubles situés dans une aire de protection;
§ Ajouter, aux fascicules 1 (nouveaux bâtiments), 2 (changement de volume d'un bâtiment existant) et 4 (immeubles d'intérêt patrimonial), des critères applicables afin de limiter les interférences dans la lecture des valeurs patrimoniales d'un immeuble patrimonial classé et de maintenir des percées visuelles depuis et vers cet immeuble classé;
§ Inclure, au fascicule 4, un encadré relatif aux aires de protection.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande l'adoption du présent projet de modification réglementaire pour les motifs suivants :

§ Maintenir, à proximité d'un immeuble patrimonial classé, un environnement compatible aux valeurs patrimoniales de celui-ci;
§ Conscientiser les professionnels aux enjeux particuliers à la réalisation d'un projet dans une aire de protection;
§ Émission d'un avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 27 janvier 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par la mise en valeur de son patrimoine bâti, l'arrondissement met en place des conditions assurant le maintien d'un milieu de vie de qualité dont tous profitent et qui reflètent les valeurs partagées par la communauté.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

§ 2 mars 2015 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement du projet de règlement;
§ Mars 2015 : Avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
§ 31 mars 2015 : Assemblée publique de consultation;
§ 7 avril 2015 : Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement;
§ avril 2015 : Entrée en vigueur suite à la délivrance du certificat de conformité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.
Cette modification est par ailleurs conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon LEMIEUX
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-1919
Télécop. : 514 868-4076

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-01-30

Jean-François MORIN
Chef de division - urbanisme

Tél : 514 872-4443
Télécop. : 514 868-4076

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.09

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1150482002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement 2015-04 - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2015 (2014-19).

Il est recommandé:
D'adopter le règlement 2015-04 - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2015 (2014-19).

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2015-02-24 16:24

Signataire : Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1150482002**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement 2015-04 - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2015 (2014-19).

CONTENU

CONTEXTE

Les règlements de modification et les projets particuliers en matière d'urbanisme exigent légalement la publication d'un avis aux différentes étapes de leur processus d'adoption. Ces avis doivent être publiés dans le journal local diffusé sur le territoire de l'arrondissement, ou bien dans un journal diffusé sur l'ensemble du territoire montréalais lorsque le règlement ou le projet particulier concerne également un ou des arrondissements contigus à celui du Plateau-Mont-Royal. Par ailleurs, il y a un écart important de coût entre un avis publié dans le journal local et celui diffusé sur le territoire montréalais, sans compter que certains règlements ou projets particuliers contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire qui nécessitent un avis occupant beaucoup plus d'espace dans le journal, qu'un autre type d'avis public par exemple. Afin que les tarifs en cette matière reflètent encore mieux les coûts exigés pour la publication des avis, il y a donc lieu de revoir et modifier certains tarifs à cet égard, et que l'on retrouve à l'article 14 du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2015* (2014-19).
Par ailleurs, les paragraphes 5, 6, 7 et 8 ont été ajoutés à l'article 77 visant les piscines et le secteur aquatique du règlement. Ces nouveaux paragraphes représentent de nouveaux cours en piscines extérieures et intérieures qui seront offerts en régie ou en partenariat. Les tarifs inscrits sont basés sur la moyenne d'une étude de marché.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le texte du paragraphe 3° de l'article 14 du règlement est remplacé par le texte suivant:
"pour l'adoption d'une modification au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) ou d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble **sans** approbation référendaire:
a) pour un projet particulier
- dans une publication distribuée sur le territoire de l'arrondissement: 466,00 $
- dans une publication distribuée sur le territoire montréalais: 1 200,00 $
b) pour un règlement d'urbanisme

- dans une publication distribuée sur le territoire de l'arrondissement: 460,00 $
- dans une publication distribuée sur le territoire montréalais: 1 650,00 $"

Par ailleurs, le paragraphe 3.1° est ajouté à l'article 14 du règlement et se lit comme suit:

"3.1° pour l'adoption d'une modification au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) ou d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble **avec** approbation référendaire:
a) pour un projet particulier
- dans une publication distribuée sur le territoire de l'arrondissement: 1 145,00 $
- dans une publication distribuée sur le territoire montréalais: 4 240,00 $
b) pour un règlement d'urbanisme
- dans une publication distribuée sur le territoire de l'arrondissement: 755,00 $
- dans une publication distribuée sur le territoire montréalais: 4 420,00 $".

À titre de comparaison, le paragraphe 3 °de l'article 14 se lisait comme suit:

3 ° pour l'adoption d'une modification au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) ou d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble :
a) sans approbation référendaire 932,00 $;
b) avec approbation référendaire 1 854,00 $;

Enfin, les paragraphes 5, 6, 7 et 8 sont ajoutés à l'article 77 du règlement et se lisent comme suit:

5° cours de natation de la Croix-Rouge

a) cours préscolaire

i) résidant de Montréal 65,00 $
ii) non-résidant de Montréal 80,00 $

b) cours junior
i) résidant de Montréal 70,00 $
ii) non-résidant de Montréal 85,00 $
c) cours adulte
i) résidant de Montréal 80,00 $
ii) non-résidant de Montréal 100,00 $
d) cours correction de styles adulte
i) résidant de Montréal 80,00 $
ii) non-résidant de Montréal 100,00 $
e) cours privé de natation (30 minutes)
i) résidant de Montréal 15,00 $
ii) non-résidant de Montréal 20,00 $
f) cours privé de natation (60 minutes)
i) résidant de Montréal 25,00 $
ii) non-résidant de Montréal 30,00 $

6° cours de plongeon de la Fédération de plongeon du Québec

a) cours de plongeon enfant
i) résidant de Montréal 65,00 $
ii) non-résidant de Montréal 80,00 $

7° cours de sauvetage de la Société de sauvetage

a) jeune sauveteur
i) résidant de Montréal 70,00 $
ii) non-résidant de Montréal 85,00 $
b) médaille de bronze
i) résidant de Montréal 225,00 $
ii) non-résidant de Montréal 285,00 $
c) croix de bronze
i) résidant de Montréal 250,00 $
ii) non-résidant de Montréal 310,00 $
d) combiné médaille et croix de bronze
i) résidant de Montréal 350,00 $
ii) non-résidant de Montréal 435,00 $
e) sauveteur national
i) résidant de Montréal 300,00 $
ii) non-résidant de Montréal 375,00 $
f) requalification sauveteur national
i) résidant de Montréal 75,00 $
ii) non-résidant de Montréal 90,00 $
g) premiers soins (8 heures)
i) résidant de Montréal 95,00 $
ii) non-résidant de Montréal 120,00 $
h) premiers soins (16 heures)
i) résidant de Montréal 145,00 $
ii) non-résidant de Montréal 180,00 $
i) requalification premiers soins (8 heures)
i) résidant de Montréal 55,00 $
ii) non-résidant de Montréal 70,00 $

8° activités aquatiques compétitives

a) club de sauvetage
i) résidant de Montréal 50,00 $
ii) non-résidant de Montréal 60,00 $

JUSTIFICATION

Il est recommandé qu'un règlement soit adopté afin que les tarifs relatifs aux avis publics pour les règlements de modification et les projets particuliers en matière d'urbanisme soient modifiés. Ces changements aux tarifs sont nécessaires compte tenu des coûts exigés par les journaux pour la publication des avis. Il en va de même pour les nouveaux paragraphes 5, 6, 7 et 8 à l'article 77 et qui visent les piscines et le secteur aquatique Le règlement 2015-04 - *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2015* (2014-19) est joint comme pièce au présent sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est important que les tarifs en cette matière reflètent réellement les coûts exigés pour la publication des avis, ainsi que les nouveaux cours en piscines extérieures et intérieures qui seront offerts en régie ou en partenariat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt de l'avis de motion prévu pour le CA du 2 mars 2015
Adoption du règlement à une séance subséquente
Promulgation et entrée en vigueur du règlement après son adoption

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514 872-9863
Télécop. : 514 872-9243

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-02-24

Kathleen LÉVESQUE
Chef de division des Relations avec les citoyens des Communications et du Greffe

Tél : 514 872-9505
Télécop. : 514 872-9243

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.10

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1150482003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement interdisant l'utilisation de la cigarette électronique dans les édifices et installations sportives et aquatiques de l'arrondissement du Platreau-Mont-Royal (2015-05).

Il est recommandé:
D'adopter le règlement 2015-05 - Règlement interdisant l'utilisation de la cigarette électronique dans les édifices et installations sportives et aquatiques de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2015-02-23 17:29

Signataire : Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1150482003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement interdisant l'utilisation de la cigarette électronique dans les édifices et installations sportives et aquatiques de l'arrondissement du Platreau-Mont-Royal (2015-05).

CONTENU

CONTEXTE

L'utilisation de la cigarette électronique (vapotage) s'avère de plus en plus populaire, notamment auprès des jeunes, et son usage n'est pas prévu au champ d'application de la *Loi sur le tabac* . Par ailleurs, le Directeur national de la santé publique du Québec et Santé Canada n'approuvent pas l'utilisation de la cigarette électronique, et le premier invite les exploitants à ne pas tolérer son usage dans leur établissement. L'Organisation mondiale de la santé demande également de faire preuve de précaution avec la cigarette électronique compte tenu que ses impacts sur la santé publique demeurent inconnus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le Directeur national de la santé publique du Québec et Santé Canada n'approuvent par l'utilisation de la cigarette électronique. Le Directeur de la santé publique invite les exploitants à ne pas tolérer l'usage de la cigarette électronique dans leur établissement, et la Ville de Montréal interdit désormais l'usage de la cigarette électronique à ses employés dans les bâtiments municipaux.

JUSTIFICATION

Considérant que le Directeur national de la santé publique du Québec affirme qu'il est souhaitable d'interdire l'utilisation de la cigarette électronique dans les lieux visés par la *Loi sur le tabac* ;
Considérant que Santé Canada a émis une recommandation par laquelle il est fortement déconseillé d'utiliser la cigarette électronique ou de s'y exposer;
Considérant les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé, et l'interdiction de la Ville de Montréal à ses employés d'utiliser la cigarette électronique dans les édifices municipaux;
Il est recommandé que l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal adopte un règlement qui

aura pour but d'interdire l'utilisation de la cigarette électronique dans tous les lieux et édifices publics qui relèvent du conseil d'arrondissement, notamment les installations sportives et aquatiques. Le projet du règlement 2015-05 qui sera intitulé "*Règlement interdisant l'utilisation de la cigarette électronique dans les édifices et installations sportives et aquatiques de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal*" est joint comme pièce au présent sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt de l'avis de motion prévu au CA du 2 mars 2015;
Adoption du règlement 2015-05 prévue à une séance subséquente;
Promulgation et entrée en vigueur après son adoption.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du présent sommaire décisionnel, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514 872-9863

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-02-23

Kathleen LÉVESQUE
Chef de division des Relations avec les citoyens des Communications et du Greffe

Tél : 514 872-9505

Télécop. : 514 872-9243

Télécop. : 514 872-9243

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.11

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1145924012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin d'autoriser l'aménagement de cafés-terrasses sur le côté nord de la rue Saint-Viateur Est (01-277-76)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277) AFIN D'AUTORISER L'AMÉNAGEMENT DE CAFÉS-TERRASSES SUR LE CÔTÉ NORD DE LA RUE SAINT-VIATEUR EST (01-277-76).

Vu l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

Vu l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

CONSIDÉRANT les aménagements réalisés sur le domaine public;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite dynamiser la rue Saint-Viateur Est tout en minimisant les possibles nuisances sur les propriétés résidentielles avoisinantes;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a émis un avis favorable au présent dossier lors de sa séance du 16 décembre 2014.

Il est recommandé:

DE donner avis de motion de la présentation, à une séance subséquente du conseil, du *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) *afin d'autoriser l'aménagement de cafés-terrasses sur le côté nord de la rue Saint-Viateur Est* (01-277-76);

D'adopter le premier projet du règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) *afin d'autoriser l'aménagement de cafés-terrasses sur le côté nord de la rue Saint-Viateur Est* (01-277-76);

DE fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c, A-19.1) au mardi 24 février 2015 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, 5e étage, salle Plateau-Mont-Royal.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-01-16 13:26

Signataire : Guy OUELLET

_____

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1145924012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin d'autoriser l'aménagement de cafés-terrasses sur le côté nord de la rue Saint -Viateur Est (01-277-76)

CONTENU

CONTEXTE

L'entrée en vigueur, en février 2014, du *Règlement 01-277-62 relatif au secteur Saint-Viateur Est* a eu pour effet, entre autres, de modifier les usages prescrits sur le côté nord de la rue Saint-Viateur Est. Les nouvelles dispositions autorisent, sur ce tronçon, les activités commerciales de faible intensité (C.2A) selon la classe « A » et l'habitation (H). Cette combinaison d'usages oblige qu'un espace au rez-de-chaussée soit occupé par une activité commerciale alors qu'aux étages supérieurs, seule l'habitation est possible. Le zonage devenait ainsi équivalent à celui applicable sur la rue Saint-Viateur à l'ouest du boulevard Saint-Laurent. Toutefois, cette modification a eu pour résultat de proscrire les cafés-terrasses sur le côté nord de la rue alors qu'ils demeurent autorisés sur le côté sud, car la même modification du zonage n'a pas été apportée.
Lors de l'élaboration des objectifs d'aménagements du *Règlement 01-277-62* , la rue Saint-Viateur Est a été identifiée comme étant un axe important. En effet, cette rue profite d'une situation privilégiée puisqu'elle relie les mégastructures et le boulevard Saint-Laurent. Pourtant, elle est actuellement bordée par tous types d'usages (logements, commerces, industries et bureaux), sans véritablement profiter du nouveau dynamisme du quartier. L'aménagement de cafés-terrasses permettrait de stimuler l'activité sur rue ce qui pourrait inciter le développement d'autres commerces et ainsi créer une zone vivante à l'image de ce qu'on trouve à l'ouest du boulevard Saint-Laurent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 25 0043 (1135924001) février 2014 : Adoption, avec changements, du règlement 01-277-62 - *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), *relatif au secteur Saint-Viateur Est* .

DESCRIPTION

Il est proposé de modifier les articles 358.1 et 362 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* pour permettre l'installation de cafés-terrasses uniquement en cours avant sur la rue Saint-Viateur Est (zone 0035).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande l'adoption du présent projet de modification réglementaire pour les motifs suivants :

§ dynamiser la rue Saint-Viateur Est tout en minimisant les possibles nuisances sur les propriétés résidentielles avoisinantes;
§ profiter des aménagements réalisés sur le domaine public;
§ émission d'un avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 16 décembre 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par la mise en place de cafés-terrasses, l'arrondissement permet aux commerçants de s'épanouir en attirant une clientèle supplémentaire dans un environnement recherché. De son côté, l'arrondissement embellit, verdit et anime son espace tout en évitant que cette activité ne se fasse au détriment des résidents.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La présente démarche de modification réglementaire vise uniquement la zone 0035 de l'arrondissement et est susceptible d'approbation référendaire.

§ 2 février 2015 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement du premier projet de règlement;
§ Février 2015 : Avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
§ 24 février 2015 : Assemblée publique de consultation;
§ 2 mars 2015 : Adoption par le conseil d'arrondissement du second projet de règlement avec ou sans modification;
§ Mars 2015 : Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
§ 7 avril 2015 : Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement;
§ Avril 2015 : Entrée en vigueur suite à l'obtention du certificat de conformité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

Cette modification est par ailleurs conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon LEMIEUX
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-1919
Télécop. : 514 868-4076

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-12-19

Jean-François MORIN
Chef de division - urbanisme

Tél : 514 872-4443
Télécop. : 514 868-4076

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 40.12

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1140437006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant la modification de la liste « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » pour y inscrire le bâtiment sis au 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude) sous la désignation « Les édifices commerciaux »

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* , visant la modification de la liste « Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » pour y inscrire le bâtiment situé au 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude) sous la désignation « Les édifices commerciaux » a été donné le 2 février 2015 et le projet de règlement adopté lors de cette séance;
CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 24 février 2015, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Plateau, édition du 5 février 2015;

Il est recommandé:

- de prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation qui s'est tenue le 24 février 2015;
- de recommander au conseil municipal d'adopter, sans changement, le *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* , visant la modification de la liste « Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » pour y inscrire le bâtiment situé au 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude) sous la désignation « Les édifices commerciaux ».

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-02-27 08:33

Signataire : Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1140437006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant la modification de la liste « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » pour y inscrire le bâtiment sis au 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude) sous la désignation « Les édifices commerciaux »

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'adoption par le conseil d'arrondissement, à sa séance du 2 février 2015, de l'avis de motion (CA15 25 0026) et du projet de *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) (CA13 25 0027), ainsi qu'à la tenue de l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) le 24 février 2015, le présent projet doit être soumis à l'approbation du conseil municipal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

Tél : 514 872-9863
Télécop. : 514 872-9243

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.12

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1140437006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant la modification de la liste « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » pour y inscrire le bâtiment sis au 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude) sous la désignation « Les édifices commerciaux »

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME - CHAPITRE D'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL - MODIFICATION DE LA LISTE « BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ET ARCHITECTURAL HORS SECTEURS DE VALEUR EXCEPTIONNELLE », 3980, RUE SAINT-DENIS (PRESBYTÈRE SAINT-JUDE)

Il est proposé:

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 3980, rue Saint-Denis est identifié, dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047), sous la désignation « Les lieux de culte », ce qui lui attribue une affectation du sol « Couvent, monastère ou lieu de culte »;

ATTENDU QU'une demande de projet particulier visant à transformer le Presbytère Saint-Jude a été déposée auprès de l'arrondissement;

ATTENDU QUE le projet permet la restauration et l'occupation de ce bâtiment vacant, et ce, tout en étant sensible à la préservation de l'authenticité des lieux;

ATTENDU QUE les usages projetés sont cohérents avec les engagements de la Ville de Montréal visant, par le biais du *Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle* , à enrichir la qualité culturelle du cadre bâti en soutenant, notamment, le développement de pôles culturels sur son territoire;

ATTENDU QU'en incluant certaines composantes écologiques (verdissement de la propriété, toiture pâle, revêtement perméable), le projet permet de contribuer à la diminution des îlots de chaleur urbains;

ATTENDU QUE par l'aménagement d'une placette en bordure de la rue Saint-Denis, le projet adopte le principe du « réflexe aîné », énoncé dans le *Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015* , en offrant une solution pour faciliter les déplacements des aînés dans la ville;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a émis un avis favorable au projet particulier et à la modification du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) pour le changement de désignation lors de sa séance du 21 octobre 2014;

ATTENDU QUE le comité mixte (comité Jacques-Viger et Conseil du patrimoine de Montréal) a émis un avis favorable à la modification du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) pour le changement de désignation lors de sa séance du 14 novembre 2014;

ATTENDU QUE le comité exécutif n'a pas donné suite à une demande de citation du Sanctuaire du Rosaire et de St-Jude suivant la recommandation du conseil du patrimoine de Montréal.

Il est recommandé :

D'adopter le projet de *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04 -047) relatif à la modification de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 11 de la partie II concernant l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal par :

- le retrait, dans la catégorie « Les lieux de culte », du bâtiment suivant :

« 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude) »;

- l'ajout, dans la catégorie « Les édifices commerciaux », du bâtiment suivant :

« 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude) ».

DE fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) au 24 février 2015, à 18 h, au 201, avenue Laurier Est, 5^{e} étage, à la salle Le Plateau.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-01-16 10:49

Signataire : Guy OUELLET

_____

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1140437006**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant la modification de la liste « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » pour y inscrire le bâtiment sis au 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude) sous la désignation « Les édifices commerciaux »

CONTENU

CONTEXTE

Le Presbytère Saint-Jude et le couvent, situés au 3980, rue Saint-Denis, font partie de l'ensemble conventuel du Sanctuaire du Rosaire et de Saint-Jude, qui comprend, en plus des bâtiments visés par le présent projet, la Sacristie Saint-Jude (3984, rue Saint-Denis), le Sanctuaire Saint-Jude (3988-3998, rue Saint-Denis), ainsi que deux maisons en rangée (3968-3976, rue Saint-Denis). Le site a été vendu en 2008 par l'Ordre des Dominicains et depuis, fait progressivement l'objet d'une requalification. C'est dans ce contexte que le requérant souhaite convertir le Presbytère Saint-Jude et le couvent, adjacent au presbytère, en une galerie d'art intégrant des ateliers d'artistes. Ce projet déroge toutefois au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047).
À l'origine, l'ensemble conventuel figurait dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) sous la désignation « Les lieux de culte », lui conférant automatiquement une affectation du sol « Couvent, monastère ou lieu de culte ». En 2011, un premier projet particulier requérant une modification du Plan d'urbanisme a mené à la transformation du Sanctuaire Saint-Jude en un complexe intégrant un centre de conditionnement physique et de soins corporels. En 2013, un second projet particulier nécessitant lui aussi une modification du Plan d'urbanisme a permis la transformation de la Sacristie Saint-Jude en un restaurant. Le premier projet, ayant reçu un avis favorable du comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme lors de sa séance du 6 mai 2011, et le second, qui a obtenu un avis favorable du Comité Jacques-Viger et du Conseil du patrimoine lors de sa séance du 14 novembre 2013, ont eu pour effet de modifier la désignation des entités de l'ensemble conventuel dans ladite liste, et ce, de la manière suivante :
« Les lieux de culte »

- 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude)

« Les édifices commerciaux »

- 3988-3998, rue Saint-Denis (Sanctuaire Saint-Jude)
- 3984, rue Saint-Denis (Sacristie Saint-Jude)

« Les bâtiments résidentiels »

- 3968-3976, rue Saint-Denis (plex)

Considérant son actuelle désignation au Plan d'urbanisme, le présent projet nécessite une nouvelle modification de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle pour inscrire le Presbytère Saint-Jude sous la désignation « Les édifices commerciaux ». De cette façon, l'immeuble ne sera plus couvert par la catégorie d'affectation du sol « Couvent, monastère ou lieu de culte », mais plutôt par la catégorie « Secteur mixte ».

Le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement et le comité mixte (Comité Jacques-Viger et Conseil du patrimoine de Montréal) ont émis, respectivement à leur séance du 21 octobre 2014 et du 14 novembre 2014, un avis favorable au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et à la modification du Plan d'urbanisme. La démarche de projet particulier est traitée distinctement par le biais du sommaire décisionnel portant le numéro 1140437007.

Notons qu'en avril 2007, une demande de citation à titre de monument historique a été déposée à la Ville par une coalition de citoyens militant pour la sauvegarde du Sanctuaire du Rosaire et de St-Jude. Tel que le prévoit le processus de citation, le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise de la Ville de Montréal a procédé à une évaluation sommaire de la valeur patrimoniale des bâtiments qui composent cet ensemble. À la lumière de son analyse, le Bureau a conclu que la demande de citation n'était pas recevable, puisque l'ensemble ne pouvait être jugé comme étant exceptionnel à l'échelle de tout le territoire montréalais. Étant en accord avec l'analyse produite, le Conseil du patrimoine a émis, en avril 2008, un avis défavorable à la citation (A08-PMR-01), qui fut entériné par le comité exécutif le 14 mai 2008 (CE08 0857).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0177 – 22 mars 2011 - Adoption du règlement intitulé *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) visant la modification de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle – 3968-3998, rue Saint-Denis, Sanctuaire Saint-Jude.
CM14 0191 – 24 février 2014 - Adoption du règlement intitulé *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) visant la modification de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle – 3984, rue Saint-Denis, Sacristie Saint-Jude.

DESCRIPTION

Modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 11 de la partie II du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04 -047) concernant l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal par :

- le retrait, dans la catégorie « Les lieux de culte », du bâtiment suivant :

« 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude) »;

- l'ajout, dans la catégorie « Les édifices commerciaux », du bâtiment suivant :

« 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude) ».

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la présente modification du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) pour les raisons suivantes :

- le projet permet la restauration et l'occupation de ce bâtiment vacant, et ce, tout en étant sensible à la préservation de l'authenticité des lieux;
- les usages projetés sont cohérents avec les engagements de la Ville de Montréal visant, par le biais du *Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle* , à enrichir la qualité culturelle du cadre bâti en soutenant, notamment, le développement de pôles culturels sur son territoire;
- en incluant certaines composantes écologiques (verdissement de la propriété, toiture pâle, revêtement perméable), le projet permet de contribuer à la diminution des îlots de chaleur urbains;
- par l'aménagement d'une placette en bordure de la rue Saint-Denis, le projet adopte le principe du « réflexe aîné », énoncé dans le *Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015* , en offrant une solution pour faciliter les déplacements des aînés dans la ville;
- le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a émis un avis favorable au projet particulier et à la modification du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) pour le changement de désignation lors de sa séance du 21 octobre 2014;
- le comité mixte (comité Jacques-Viger et Conseil du patrimoine de Montréal) a émis un avis favorable à la modification du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) pour le changement de désignation lors de sa séance du 14 novembre 2014;
- le comité exécutif n'a pas donné suite à une demande de citation du Sanctuaire du Rosaire et de St-Jude suivant la recommandation du conseil du patrimoine de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En permettant une plus grande diversité des fonctions urbaines et en participant au dynamisme culturel du milieu, le projet rencontre le principe d'offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens. Par ailleurs, considérant les efforts de verdissement et les autres mesures écologiques, le projet contribue à la réduction des îlots de chaleur urbains et à l'atteinte de certains objectifs prévus au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2 février 2015 : Conseil d'arrondissement : avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement;

- **Février 2015 :** Avis annonçant l'assemblée publique de consultation;
- **24 février 2015 :** Assemblée publique de consultation;
- **2 mars 2015 :** Conseil d'arrondissement : recommandation d'adoption du règlement de modification du plan d'urbanisme au conseil municipal;
- **11 mars 2015 :** Comité exécutif : recommandation d'adoption du règlement de modification du plan d'urbanisme au conseil municipal;
- **23 mars 2015 :** Conseil municipal : adoption du règlement de modification du plan d'urbanisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.
La présente demande vise à modifier le *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) afin que le projet particulier soumis pour le bâtiment, traité distinctement par le biais du sommaire décisionnel portant le numéro 1140437007, soit conforme à celui-ci.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Nathalie M MARTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael TREMBLAY
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-5068
Télécop. : 514-868-4076

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-11-14

Jean-François MORIN
Chef de division - urbanisme

Tél : 514 872-4443
Télécop. : 514-868-4076

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.13

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1150437001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble aux fins de l'ajout d'une persienne sur chaque façade du bâtiment situé au 750, rue Gilford.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :
PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE AUX FINS DE L'AJOUT D'UNE PERSIENNE SUR CHAQUE FAÇADE DU BÂTIMENT SIS AU 750, RUE GILFORD

ATTENDU QUE la présente autorisation permet d'encourager le maintien d'une offre commerciale locale, conformément à l'objectif 5 du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) et à animer et à fournir des services de proximité de manière à répondre aux engagements énoncés dans la *Politique familiale de Montréal 2008* ;

ATTENDU QUE les mesures écologiques proposées permettent de contribuer à la diminution des îlots de chaleur urbains dans le secteur, tout en favorisant la rétention des eaux de pluie;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a émis un avis favorable à la présente demande lors de sa séance du 10 février 2015.

Il est recommandé :

D'autoriser l'installation d'au plus une persienne sur chaque façade du bâtiment sis au 750, rue Gilford, et ce, en dérogation à l'article 423.3 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le tout aux conditions suivantes :

- qu'au moins deux unités de stationnement pour vélo soient aménagées en cour avant;
- qu'au moins 40 % de la superficie de la cour avant fasse l'objet d'un aménagement paysager composé de végétaux plantés en pleine terre, permettant de camoufler la présence de la persienne; l'aménagement proposé devant être étayé d'un plan d'aménagement paysager complet accompagnant la demande de permis de transformation;

- que les cubes installés en saillie par rapport à la façade donnant sur la rue Gilford soient faits d'aluminium peint ou d'acrylique comportant une impression translucide;
- que les parois intérieures du cube camouflant la persienne soient pourvues de matériaux absorbant tous les bruits pouvant émaner des équipements qu'il dessert;
- que soit remplacée la persienne donnant sur la ruelle par une imposte ouvrante pour favoriser la ventilation naturelle;
- qu'un enduit anti-graffiti soit appliqué sur la face extérieure de la porte donnant du côté de la ruelle, une fois que les graffitis existants auront été effacés.

D'exiger qu'une garantie bancaire au montant de 5 000 $, valide jusqu'au parachèvement de l'ensemble des travaux d'aménagement et à la réalisation des conditions ci-haut mentionnées, soit déposée avec la demande de permis de transformation;

De fixer l'assemblée publique d'information requise en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) au mardi 31 mars 2015 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, 5e étage, salle du Plateau-Mont-Royal;

D'appliquer, advenant le défaut du propriétaire de se conformer aux conditions énumérées ci-dessus, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)* ;

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-02-24 15:42

Signataire : Guy OUELLET

_____

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1150437001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble aux fins de l'ajout d'une persienne sur chaque façade du bâtiment situé au 750, rue Gilford.

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment visé par le projet abrite le Marché 3 Piliers, une épicerie de quartier établie depuis 2010 dans le local d'une ancienne brasserie. L'intégration du marché d'alimentation à cet endroit nécessita quelques modifications, celles-ci concernant principalement l'apparence de la façade Gilford et l'ajout d'équipements nécessaires aux activités de l'établissement tels que des réfrigérateurs et des congélateurs.
Or, certaines de ces transformations ont été réalisées sans qu'un permis de transformation ne soit octroyé. Parmi elles, l'installation de persiennes sur les façades du bâtiment donnant sur les rues Gilford et Resther, ainsi que sur le mur adjacent à la ruelle et la requalification de la façade donnant sur la rue Gilford. Les persiennes, qui desservent la chambre des compresseurs des réfrigérateurs et congélateurs du commerce, dérogent à l'article 423.3 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), prohibant l'installation d'un équipement mécanique sur une façade.

Lors d'une première analyse, le Service a invité le requérant à évaluer la possibilité de modifier ses installations non conformes, de manière à ce que l'évacuation puisse se faire à un endroit plus discret, tel qu'au toit ou en cour arrière. Toutefois, des contraintes techniques et financières l'amènent à solliciter la présente dérogation.

En contrepartie, le requérant propose de régulariser les travaux de requalification de la façade donnant sur la rue Gilford, tout en y apportant diverses bonifications esthétiques et fonctionnelles. De plus, la persienne du côté de la ruelle sera remplacée par une fenêtre ouvrante. Le projet comprend aussi le verdissement en pleine terre d'une portion de la cour avant, ainsi que l'aménagement de deux unités de stationnement pour vélo.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)* , l'installation d'au plus une

persienne sur chaque façade du bâtiment sis au 750, rue Gilford, et ce, aux conditions suivantes :

- qu'au moins deux unités de stationnement pour vélo soient aménagées en cour avant;
- qu'au moins 40 % de la superficie de la cour avant fasse l'objet d'un aménagement paysager composé de végétaux plantés en pleine terre, permettant de camoufler la présence de la persienne; l'aménagement proposé devant être étayé d'un plan d'aménagement paysager complet accompagnant la demande de permis de transformation;
- que les cubes installés en saillie par rapport à la façade soient faits d'aluminium peint ou d'acrylique comportant une impression translucide;
- que les parois intérieures du cube camouflant la persienne soient pourvues de matériaux absorbant tous les bruits pouvant émaner des équipements qu'il dessert;
- que soit remplacée la persienne donnant sur la ruelle par une imposte ouvrante pour favoriser la ventilation naturelle;
- qu'un enduit anti-graffiti soit appliqué sur la face extérieure de la porte donnant du côté de la ruelle, une fois que les graffitis existants auront été effacés;
- qu'une garantie bancaire au montant de 5 000 $, valide jusqu'au parachèvement des travaux et à la réalisation des conditions ci-haut mentionnées, soit déposée avant l'émission du permis de transformation.

JUSTIFICATION

Le Service est favorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

- la présente autorisation permet d'encourager le maintien d'une offre commerciale locale, conformément à l'objectif 5 du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) et à animer et à fournir des services de proximité de manière à répondre aux engagements énoncés dans la *Politique familiale de Montréal 2008* ;
- les mesures écologiques proposées permettent de contribuer à la diminution des îlots de chaleur urbains dans le secteur, tout en favorisant la rétention des eaux de pluie;
- le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la présente demande lors de sa séance du 10 février 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En intégrant diverses composantes écologiques et des aménagements favorisant les déplacements actifs, le projet contribue à la lutte aux îlots de chaleur urbains et à offrir aux résidents une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La dérogation à l'article 423.3 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* est susceptible d'approbation référendaire :

- **2 mars 2015 :** Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;
- **Mars 2015 :** Avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **31 mars 2015 :** Assemblée publique de consultation;
- **7 avril 2015 :** Adoption par le conseil d'arrondissement du second projet de résolution;
- **Avril 2015 :** Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- **4 mai 2015 :** Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.
Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08) ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge à l'article 423.3 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael TREMBLAY
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-5068
Télécop. : 514-868-4076

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-02-11

Jean-François MORIN
Chef de division - urbanisme

Tél : 514 872-4443
Télécop. : 514-868-4076

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.14

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1156652001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Occupation du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 5855, avenue du Parc à des fins résidentielles

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :
PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE - OCCUPATION DU REZ-DE-CHAUSSÉE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 5855, AVENUE DU PARC À DES FINS RÉSIDENTIELLES

ATTENDU QU'autoriser des unités d'habitation permet de loger de façon permanente des citoyens sur le territoire montréalais et d'augmenter la disponibilité de logements de qualité dans des quartiers centraux;

ATTENDU QUE l'immeuble en place a véritablement l'apparence d'un bâtiment résidentiel et a été conçu pour cette fonction;

ATTENDU QU'IL n'y a pas de commerce qui devrait cesser ses activités puisque le local est vacant;

ATTENDU QUE le fait que le bâtiment ne comporte qu'une entrée principale risque de créer des conflits entre les clients du commerce et les copropriétaires;

ATTENDU QUE la configuration en demi-étage fait en sorte qu'un escalier doit être utilisé pour livrer la marchandise dans le commerce du rez-de-chaussée;

ATTENDU QU'IL y a une possibilité que des conflits de cohabitation puissent survenir avec un commerce puisque le bâtiment au nord a une vocation résidentielle;

ATTENDU QUE l'intensité commerciale est faible sur l'avenue du Parc entre la rue Bernard et l'avenue Van Horne avec un taux d'occupation approximatif de 34 %;

ATTENDU QUE le secteur est déjà bien desservi en commerces de proximité avec ceux en place en tête d'îlot et sur la rue Bernard;

ATTENDU QU'À sa séance du 27 janvier 2015, le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a donné un avis favorable à la proposition.

Il est recommandé :

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)* , l'occupation du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 5855, avenue du Parc à des fins résidentielles, en dérogation à l'article 187.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* , et ce, aux conditions suivantes :

- Aménager une seule unité de logement, comptant un minimum de 4 chambres à coucher ou 2 unités comportant un minimum de 2 chambres chacune, de manière à contribuer à la bonification de l'offre de logement pour les familles;
- Retirer le stationnement extérieur en cour arrière, aménagé sans permis et non conforme, et effectuer l'aménagement paysager de cette cour tel que les plans approuvés au permis 3000136123-11;
- Qu'aucune unité de stationnement pour automobile ne soit autorisée en cour arrière;
- Planter deux arbres de gros calibre, soit un à l'avant et un à l'arrière, tel qu'exigé par le permis 3000136123-11, avec un diamètre égal ou supérieur à 5 cm, mesuré à une hauteur de 1,5 m à partir du sol;
- Effectuer un aménagement paysager de la cour avant en plantant des fleurs, plantes et arbustes en pleine terre de manière à couvrir l'ensemble des espaces libres, à l'exception de la zone sous le balcon avant, afin d'amenuiser les impacts de la circulation de l'avenue du Parc sur le nouveau logement;
- Qu'un plan d'aménagement paysager complet, préparé et signé par un architecte-paysagiste, accompagne la demande de permis de transformation;
- Déposer une garantie bancaire de 10 000 $ avec la demande de permis de transformation, garantie valide jusqu'au parachèvement et à la conformité de l'ensemble des travaux de transformation et d'aménagement paysager et au respect des conditions exigées.

De fixer l'assemblée publique d'information requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) au mardi 31 mars 2015 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, 5e étage, salle du Plateau-Mont-Royal.

D'appliquer, advenant le défaut du propriétaire de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08).*

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-02-13 11:00

Signataire : Guy OUELLET

_____

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1156652001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Occupation du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 5855, avenue du Parc à des fins résidentielles

CONTENU

CONTEXTE

La présente demande vise à autoriser la conversion d'une unité commerciale présente aux rez-de-chaussée et sous-sol du bâtiment en deux unités résidentielles. Le bâtiment a fait l'objet de plusieurs démarches auprès de l'arrondissement. Le 9 mai 2011, le permis de construction no 3000136123-11 a été émis autorisant la construction d'un bâtiment de 3 étages avec sous-sol et mezzanine comportant 6 logements. Ensuite, le 9 février 2012, un permis de transformation portant le numéro 3000223003-12 a été émis autorisant la transformation de 2 logements au rez-de-chaussée et sous-sol en clinique médicale. Par la suite, le 6 février 2014, on a procédé à la fermeture du certificat d'occupation pour la clinique médicale. Le projet comporterait une unité résidentielle au rez-de-chaussée de 2 chambres à coucher et une unité sur deux niveaux (rez-de-chaussée et sous-sol) également de 2 chambres.
Rappelons qu'au printemps 2013, l'arrondissement a adopté un *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277-57) visant à assurer la continuité commerciale sur certaines rues, dont l'avenue du Parc, en y rendant obligatoire l'aménagement d'un commerce au rez-de-chaussée. Par cette intervention, l'arrondissement voulait assurer la composition de milieux de vie complets.

La proposition déroge ainsi à l'article 187.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), l'usage demandé étant prohibé dans la zone dans laquelle se trouve l'immeuble, soit C.2A, où un local situé au rez-de-chaussée doit être occupé par un usage autorisé de la famille commerce ou de la famille équipements collectifs et institutionnels.

Notons qu'à sa séance du 27 janvier 2015, le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a donné un avis favorable au présent projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Autoriser l'occupation du rez-de-chaussée du bâtiment sis au 5855, avenue du Parc à des fins résidentielles, et ce, aux conditions suivantes :

- Aménager une seule unité de logement, comptant un minimum de 4 chambres à coucher ou 2 unités comportant un minimum de 2 chambres chacune, de manière à contribuer à la bonification de l'offre de logement pour les familles;
- Retirer le stationnement extérieur en cour arrière, aménagé sans permis et non conforme, et effectuer l'aménagement paysager de cette cour tel que les plans approuvés au permis 3000136123-11;
- Qu'aucune unité de stationnement pour automobile ne soit autorisée en cour arrière;
- Planter deux arbres de gros calibre, soit un à l'avant et un à l'arrière, tel qu'exigé par le permis 3000136123-11, avec un diamètre égal ou supérieur à 5 cm, mesuré à une hauteur de 1,5 m à partir du sol;
- Effectuer un aménagement paysager de la cour avant en plantant des fleurs, plantes et arbustes en pleine terre de manière à couvrir l'ensemble des espaces libres, à l'exception de la zone sous le balcon avant, afin d'amenuiser les impacts de la circulation de l'avenue du Parc sur le nouveau logement;
- Qu'un plan d'aménagement paysager complet, préparé et signé par un architecte-paysagiste, accompagne la demande de permis de transformation;
- Déposer une garantie bancaire de 10 000 $ avec la demande de permis de transformation, garantie valide jusqu'au parachèvement et à la conformité de l'ensemble des travaux de transformation et d'aménagement paysager et au respect des conditions exigées.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande l'approbation de la demande de projet particulier afin de permettre l'occupation du rez-de-chaussée du bâtiment sis au 5855, avenue du Parc à des fins résidentielles, et ce, pour les motifs suivants :

- Autoriser des unités d'habitation permet de loger de façon permanente des citoyens sur le territoire montréalais et d'augmenter la disponibilité de logements de qualité dans des quartiers centraux;
- L'immeuble en place a véritablement l'apparence d'un bâtiment résidentiel et a été conçu pour cette fonction;
- Il n'y a pas de commerce qui devrait cesser ses activités puisque le local est vacant;
- Le fait que le bâtiment ne comporte qu'une entrée principale risque de créer des conflits entre les clients du commerce et les copropriétaires;
- La configuration en demi-étage fait en sorte qu'un escalier doit être utilisé pour livrer la marchandise dans le commerce du rez-de-chaussée;
- Il y a une possibilité que des conflits de cohabitation puissent survenir avec un commerce puisque le bâtiment au nord a une vocation résidentielle;
- L'intensité commerciale est faible sur l'avenue du Parc entre la rue Bernard et l'avenue Van Horne avec un taux d'occupation approximatif de 34 %;
- Le secteur est déjà bien desservi en commerces de proximité avec ceux en place en tête d'îlot et sur la rue Bernard.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce projet particulier contient des dispositions - relatives à l'usage - susceptibles d'approbation référendaire :

- **2 mars 2015** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;
- **Mars 2015** : Affichage sur l'emplacement et publication d'un avis annonçant une assemblée publique de consultation portant sur le projet;
- **31 mars 2015** : Assemblée publique de consultation;
- **7 avril 2015** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, du second projet de résolution;
- **Avril 2015** : Publication d'un avis décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- **4 mai 2015** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.
Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08) ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* . Toutefois, le projet déroge à l'article 187.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-02-10

Olivier JONCAS-HÉBERT
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-0495
Télécop. : 514-868-4076

Jean-François MORIN
Chef de division - urbanisme

Tél : 514 872-4443
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.15

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1140437007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Occupation du bâtiment sis au 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude) et du couvent attenant à cet immeuble à des fins de galerie d'art et d'ateliers d'artistes.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :
PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE - OCCUPATION DU BÂTIMENT SIS AU 3980, RUE SAINT-DENIS (PRESBYTÈRE SAINT-JUDE) ET DU COUVENT ATTENANT À CET IMMEUBLE À DES FINS DE GALERIE D'ART ET D'ATELIERS D'ARTISTES

Il est proposé:

ATTENDU QUE le projet permet la restauration et l'occupation de ce bâtiment vacant, et, ce, tout en étant sensible à la préservation de l'authenticité des lieux;

ATTENDU QUE les usages projetés sont cohérents avec les engagements de la Ville de Montréal visant, par le biais du *Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle* , à enrichir la qualité culturelle du cadre bâti en soutenant, notamment, le développement de pôles culturels sur son territoire;

ATTENDU QU'en incluant certaines composantes écologiques (verdissement de la propriété, toiture pâle, revêtement perméable), le projet permet de contribuer à la diminution des îlots de chaleur urbains;

ATTENDU QUE par l'aménagement d'une placette en bordure de la rue Saint-Denis, le projet adopte le principe du « réflexe aîné », énoncé dans le *Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015* , en offrant une solution pour faciliter les déplacements des aînés dans la ville;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a émis un avis favorable au projet particulier du Presbytère Saint-Jude et à la modification du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) pour le changement de désignation lors de sa séance du 21 octobre 2014;

ATTENDU QUE le comité mixte (comité Jacques-Viger et Conseil du patrimoine de Montréal) a émis un avis favorable à la modification du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) pour le changement de désignation lors de sa séance du 14 novembre 2014;

ATTENDU QUE le comité exécutif n'a pas donné suite à une demande de citation du Sanctuaire du Rosaire et de St-Jude suivant la recommandation du conseil du patrimoine de Montréal.

D'autoriser l'occupation du bâtiment sis au 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude) et du couvent attenant à cet immeuble à des fins de galerie d'art et d'ateliers d'artistes, et ce, en dérogation à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement, du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le tout aux conditions suivantes :

- qu'aucun espace habitable ne soit aménagé à l'intérieur du presbytère et du couvent;
- que soit fait un ravalement de la façade et des murs latéraux du presbytère afin d'y enlever toute trace de pollution;
- que toutes les fenêtres du presbytère soient restaurées en reprenant la forme et le matériau d'origine, soit le bois, y compris les fenêtres du sous-sol;
- que l'entrée latérale existante en marge latérale nord soit démolie et remplacée par la construction d'un prisme translucide dont l'accès se fera face à la rue Saint-Denis;
- qu'une placette au pavé perméable soit aménagée en cour avant et que des bancs faits de matériaux nobles et au moins 5 unités de stationnement pour vélos y soient installés;
- qu'au moins 5 unités de stationnement pour vélos soient aménagées à l'intérieur du bâtiment, ces unités pouvant être installées à la verticale;
- que le revêtement de sol de l'allée menant de la rue Saint-Denis à la cour intérieure soit fait d'un revêtement perméable;
- que soit construit un écran d'intimité végétalisé servant de tampon entre la cour intérieure et la cour arrière des deux plex adjacents;
- que la toiture de l'immeuble soit recouverte d'une membrane de couleur pâle;
- si une terrasse est aménagée au toit, que celle-ci respecte un dégagement de 1,5 m par rapport aux murs extérieurs du bâtiment, et ce, sur tout son pourtour;
- si une terrasse est aménagée au toit, qu’une portion du toit équivalente au tiers de la superficie de la terrasse fasse l’objet d’interventions de verdissement;
- que des plantes grimpantes soient plantées tout au long du mur arrière de la propriété, sauf où se trouve l'alcôve, dans l'objectif de verdir ce mur;
- que l'accès de l'alcôve donnant sur la ruelle soit restreint par l'installation d'une porte d'acier ajourée, sur laquelle une murale devra être peinte;`
- que soit aménagé, à l'intérieur du bâtiment et à l'usage de ses occupants, au moins un local dédié à l'entreposage des déchets et des matières recyclables;
- qu'aucun équipement mécanique ne soit installé sur les murs extérieurs du bâtiment;
- si une enseigne est installée sur le bâtiment, que celle-ci soit d'une superficie d’au plus 1 m^2;
- qu'un plan d'un architecte-paysagiste soit fourni lors de l'évaluation du projet en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18) pour étayer la proposition générale de verdissement.

Décréter qu'en plus des objectifs et critères prévus au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18), les critères d'évaluation suivants s'appliquent :

- maximiser le couvert végétal de la cour intérieure ainsi que de l'allée menant à celle-ci;
- minimiser, dans le cas où un appentis au toit est construit, sa hauteur et sa superficie afin de limiter son impact visuel sur son environnement ainsi que son impact en termes d'ensoleillement sur le voisinage;
- maximiser, dans la conception de l'accès au sous-sol aménagé en marge latérale nord, son effet de transparence, notamment par la finesse des éléments structuraux privilégiés;
- favoriser, dans le cas où une terrasse est aménagée au toit, l'intégration d'interventions de verdissement sur ses pourtours.

D'assujettir toute demande de permis visée par la présente résolution à la procédure édictée en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18)* ;

D'exiger qu'une garantie bancaire au montant de 25 000 $, valide jusqu'au parachèvement de l'ensemble des travaux d'aménagement et à la réalisation des conditions ci-haut mentionnées, soit déposée avec la demande de permis de transformation;

De fixer l'assemblée publique d'information requise en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) au mardi 24 février 2015 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, 5e étage, salle du Plateau-Mont-Royal;

D'appliquer, advenant le défaut du propriétaire de se conformer aux conditions énumérées ci-dessus, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)* ;

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-01-16 10:50

Signataire : Guy OUELLET

_____

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1140437007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Occupation du bâtiment sis au 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude) et du couvent attenant à cet immeuble à des fins de galerie d'art et d'ateliers d'artistes.

CONTENU

CONTEXTE

Le Presbytère Saint-Jude et le couvent, situés au 3980, rue Saint-Denis, font partie de l'ensemble conventuel du Sanctuaire du Rosaire et de Saint-Jude, qui comprend, en plus des bâtiments visés par le présent projet, la Sacristie Saint-Jude (3984, rue Saint-Denis), le Sanctuaire Saint-Jude (3988-3998, rue Saint-Denis), ainsi que deux maisons en rangée (3968-3976, rue Saint-Denis). Le site a été vendu en 2008 par l'Ordre des Dominicains et fais depuis, progressivement, l'objet d'une requalification. En 2011, une première démarche de projet particulier et de modification du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) a mené à la transformation du Sanctuaire Saint-Jude en un complexe intégrant un centre de conditionnement physique et de soins corporels. En 2013, une seconde démarche similaire a permis la transformation de la Sacristie Saint-Jude en un restaurant.
C'est dans ce contexte que le requérant souhaite convertir le Presbytère Saint-Jude et le couvent en une galerie d'art intégrant des ateliers d'artistes. Ce projet déroge toutefois à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), qui prescrit, pour le site visé, la catégorie d'usage E.5(1), soit « Établissement cultuel, tels lieu de culte et couvent ». Le projet déroge également au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047). Cette dernière dérogation est traitée distinctement par le biais du sommaire décisionnel portant le numéro 1140437006.

La conversion du presbytère ne requiert que des modifications mineures puisque la majorité des usages se déploieront à l'intérieur du cloisonnement existant. Cela permettra de conserver les boiseries qui ornent les murs intérieurs du Presbytère. En outre, les principales caractéristiques du projet sont:

- la démolition d'une issue en marge latérale nord et son remplacement par une nouvelle issue traitée de façon minimaliste et contemporaine, de manière à mettre en valeur les autres composantes de l'ensemble conventuel;
- l'aménagement d'une terrasse de contemplation au toit du couvent;
- la restauration du bâtiment patrimonial par le remplacement des fenêtres en de nouvelles fenêtres de bois et par le ravalement du parement de pierre;
- l'intégration d'une placette en cour avant;
- le verdissement de la propriété.

Le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement et le comité mixte (Comité Jacques-Viger et Conseil du patrimoine de Montréal) ont émis, respectivement à leur séance du 21 octobre 2014 et du 14 novembre 2014, un avis favorable au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et à la modification du Plan d'urbanisme.

Notons qu'en avril 2007, une demande de citation à titre de monument historique a été déposée à la Ville par une coalition de citoyens militant pour la sauvegarde du Sanctuaire du Rosaire et de St-Jude. Tel que le prévoit le processus de citation, le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise de la Ville de Montréal a procédé à une évaluation sommaire de la valeur patrimoniale des bâtiments qui composent cet ensemble. À la lumière de son analyse, le Bureau a conclu que la demande de citation n'était pas recevable, puisque l'ensemble ne pouvait être jugé comme étant exceptionnel à l'échelle de tout le territoire montréalais. Étant en accord avec l'analyse produite, le Conseil du patrimoine a émis, en avril 2008, un avis défavorable à la citation (A08-PMR-01), qui fut entériné par le comité exécutif le 14 mai 2008 (CE08 0857).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 25003 – 7 février 2011 - Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), pour l'occupation du bâtiment sis au 3998, rue Saint-Denis à des fins de centre de conditionnement physique, de centre de soins personnels et de restaurant de l'immeuble.
CA14 250094 – 3 mars 2014 - Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), pour l'occupation du bâtiment situé au 3984, rue Saint-Denis (Sacristie Saint-Jude) à des fins de restaurant et de sa cour avant à des fins de café-terrasse.

DESCRIPTION

Autoriser l'occupation du bâtiment sis au 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude) et du couvent attenant à cet immeuble à des fins de galerie d'art et d'ateliers d'artistes, et, ce, en dérogation à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le tout, aux conditions suivantes:

- qu'aucun espace habitable ne soit aménagé à l'intérieur du presbytère et du couvent;
- que soit fait un ravalement de la façade et des murs latéraux du presbytère afin d'y enlever toute trace de pollution;
- que toutes les fenêtres du presbytère soient restaurées en reprenant la forme et le matériau d'origine, soit le bois, y compris les fenêtres du sous-sol;
- que l'entrée latérale existante en marge latérale nord soit démolie et remplacée par la construction d'un prisme translucide dont l'accès se fera face à la rue Saint-Denis;
- qu'une placette au pavé perméable soit aménagée en cour avant et que des bancs faits de matériaux nobles et au moins 5 unités de stationnement pour vélos y soient installés;
- qu'au moins 5 unités de stationnement pour vélos soient aménagées à l'intérieur du bâtiment, ces unités pouvant être installées à la verticale;
- que le revêtement de sol de l'allée menant de la rue Saint-Denis à la cour intérieure soit fait d'un revêtement perméable;
- que soit construit un écran d'intimité végétalisé servant de tampon entre la cour intérieure et la cour arrière des deux plex adjacents;
- que la toiture de l'immeuble soit recouverte dune membrane de couleur pâle;

- si une terrasse est aménagée au toit, que celle-ci respecte un dégagement de 1,5 m par rapport aux murs extérieurs du bâtiment, et ce, sur tout son pourtour;
- si une terrasse est aménagée au toit, qu'une portion du toit équivalente au tiers de la superficie de la terrasse fasse l'objet d'interventions de verdissement;
- que des plantes grimpantes soient plantées tout au long du mur arrière de la propriété, sauf où se trouve l'alcôve, dans l'objectif de verdir ce mur;
- que l'accès de l'alcôve donnant sur la ruelle soit restreint par l'installation d'une porte d'acier ajourée, sur laquelle une murale devra être peinte;`
- que soit aménagé, à l'intérieur du bâtiment et à l'usage de ses occupants, au moins un local dédié à l'entreposage des déchets et des matières recyclables;
- qu'aucun équipement mécanique ne soit installé sur les murs extérieurs du bâtiment;
- si une enseigne est installée sur le bâtiment, que celle-ci soit d'une superficie d'au plus 1 m^2;
- qu'un plan d'un architecte-paysagiste soit fourni lors de l'évaluation du projet en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18) pour étayer la proposition générale de verdissement.
- qu'une garantie monétaire au montant de 25 000 $ soit déposée préalablement à l'émission du permis de transformation; ce montant étant remis au parachèvement des travaux relatifs aux conditions énumérées ci-dessus.
- en plus des objectifs et critères prévus au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18), que les critères d'évaluation suivants s'appliquent :
    - maximiser le couvert végétal de la cour intérieure ainsi que de l'allée menant à celle-ci;
    - minimiser, dans le cas où un appentis au toit est construit, sa hauteur et sa superficie afin de limiter son impact visuel sur son environnement ainsi que son impact en termes d'ensoleillement sur le voisinage;
    - maximiser, dans la conception de l'accès au sous-sol aménagé en marge latérale nord, son effet de transparence, notamment par la finesse des éléments structuraux privilégiés;
    - favoriser, dans le cas où une terrasse est aménagée au toit, l'intégration d'interventions de verdissement sur ses pourtours.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics est favorable à la présente demande, et ce, pour les motifs suivants :

- le projet permet la restauration et l'occupation de ce bâtiment vacant, et ce, tout en étant sensible à la préservation de l'authenticité des lieux;
- les usages projetés sont cohérents avec les engagements de la Ville de Montréal visant, par le biais du *Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle* , à enrichir la qualité culturelle du cadre bâti en soutenant, notamment, le développement de pôles culturels sur son territoire;
- en incluant certaines composantes écologiques (verdissement de la propriété, toiture pâle, revêtement perméable), le projet permet de contribuer à la diminution des îlots de chaleur urbains;
- par l'aménagement d'une placette en bordure de la rue Saint-Denis, le projet adopte le principe du « réflexe aîné », énoncé dans le *Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015* , en offrant une solution pour faciliter les déplacements des aînés dans la ville;

- le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a émis un avis favorable au projet particulier et à la modification du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) pour le changement de désignation lors de sa séance du 21 octobre 2014;
- le comité mixte (comité Jacques-Viger et Conseil du patrimoine de Montréal) a émis un avis favorable à la modification du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) pour le changement de désignation lors de sa séance du 14 novembre 2014;
- le comité exécutif n'a pas donné suite à une demande de citation du Sanctuaire du Rosaire et de St-Jude suivant la recommandation du conseil du patrimoine de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En permettant une plus grande diversité des fonctions urbaines et en participant au dynamisme culturel du milieu, le projet rencontre le principe d'offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens. Par ailleurs, considérant les efforts de verdissement et les autres mesures écologiques, le projet contribue à la réduction des îlots de chaleur urbains et à l'atteinte de certains objectifs prévus au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La dérogation à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* est susceptible d'approbation référendaire :

- **2 février 2015 :** Conseil d'arrondissement : adoption d'un premier projet de résolution;
- **Février 2015 :** Avis annonçant l'assemblée publique de consultation;
- **24 février 2015 :** Assemblée publique de consultation;
- **2 mars 2015 :** Conseil d'arrondissement : adoption d'un second projet de résolution;
- **7 avril 2015 :** Conseil d'arrondissement : adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.
Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les*

projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08). Toutefois, le projet déroge à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277). Le projet déroge également au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047). Cette dernière dérogation est traitée distinctement par le biais du sommaire décisionnel portant le numéro 1140437006.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael TREMBLAY
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-5068
Télécop. : 514-868-4076

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-11-14

Jean-François MORIN
Chef de division - urbanisme

Tél : 514 872-4443
Télécop. : 514-868-4076

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.16

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1150437002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Reconstruction de la façade du bâtiment sis au 3927, rue Saint-Denis en dérogeant à la règle de retour aux composantes architecturales d'origine.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :
PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE - RECONSTRUCTION DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT SIS AU 3927, RUE SAINT-DENIS EN DÉROGEANT À LA RÈGLE DE RETOUR AUX COMPOSANTES ARCHITECTURALES D'ORIGINE

ATTENDU QUE le projet permettrai, d'une part, de maintenir vivante la mémoire de l'architecte Luc Laporte et, d'autre part, de perpétuer l'image connue de l'établissement l'Express, une institution culinaire montréalaise;

ATTENDU QUE la proposition est cohérente avec la *Politique du patrimoine de la Ville de Montréal* , qui souligne que la conservation et la mise en valeur du patrimoine doivent s'inscrire dans son évolution et participer au dynamisme de la métropole;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la présente demande lors de sa séance du 10 mars 2015.

Il est recommandé:

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)* , la reconstruction de la façade du bâtiment sis au 3927, rue Saint-Denis en dérogeant à la règle de retour aux composantes architecturales d'origine énoncée à l'article 59 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), et ce, aux conditions suivantes :

- que le parement de la façade soit fait de pierres de calcaire et que l'agencement des pierres respecte l'appareillage ayant fait l'objet d'un relevé préalablement à l'exécution des travaux; ce relevé devant être fourni au moment du dépôt de la demande de permis de transformation;

- que l’implantation, la hauteur totale et les caractéristiques architecturales de la façade, telles que le positionnement et la dimension de l’ensemble des ouvertures, du porche du deuxième étage et de l’escalier permettant d’y accéder, ainsi que la mosaïque de céramique de la cour avant soient documentées et restituées à l’identique; le relevé devant être produit préalablement à l’exécution des travaux et fourni au moment du dépôt de la demande de permis de transformation;
- que la corniche soit démontée, préservée et réintégrée à l’identique à la nouvelle façade;
- que les fenêtres des 2^{e} et 3^{e} étages soient pleines et à battants;
- qu'au moins deux bacs de plantation d'au minimum 0,5 m^{2} chacun soient aménagés en cour avant;

Décréter qu'en plus des objectifs et critères prévus au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18), les critères d'évaluation suivants s'appliquent :

- conserver, malgré l’utilisation d’un matériau différent, l’apparence de la façade conçue par l’architecte Luc Laporte, et ce, en portant une attention particulière aux aspects de la texture, de l’appareillage et de la couleur de chaque détail architectural;

D'exiger qu'une garantie bancaire au montant de 15 000 $, valide jusqu'au parachèvement de l'ensemble des travaux d'aménagement et à la réalisation des conditions ci-haut mentionnées, soit déposée avec la demande de permis de transformation;

De fixer l'assemblée publique d'information requise en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) au mardi 28 avril 2015 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, 5e étage, salle Plateau-Mont-Royal;

D'appliquer, advenant le défaut du propriétaire de se conformer aux conditions énumérées ci-dessus, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)* ;

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-03-20 14:07

Signataire : Guy OUELLET

_____

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1150437002**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Reconstruction de la façade du bâtiment sis au 3927, rue Saint-Denis en dérogeant à la règle de retour aux composantes architecturales d'origine.

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment visé par le projet abrite le restaurant L'Express, une institution culinaire montréalaise établie à cette adresse dès ses débuts en 1980. À cette époque, le bâtiment montrait déjà des signes de détérioration nécessitant d'importants travaux. Pour cette raison, combinée à un manque de moyen, il a été décidé de recouvrir la pierre d'origine d'un enduit cimentaire, tout en prenant soin de reproduire, par un simple geste de traçage, l'appareillage de la pierre existante; la texture et la couleur imitant toutefois une pierre de chamois.
Le projet du restaurant l'Express a fait connaître Luc Laporte, architecte concepteur lançant ainsi sa carrière. Selon ses propres dires, la conception de l'architecture de l'Express est le projet dont il était le plus fier, et ce, en raison des caractéristiques intrinsèques du décor imaginé, marqué par une certaine simplicité, une économie de moyens et par une évidente régularité.

Aujourd'hui, l'œuvre est mise à mal en raison du sol argileux et des fondations inadéquates. En effet, la façade de l'édifice s'enfonce et se fissure gravement et il est impossible de simplement stabiliser le bâtiment à l'aide de pieux. L'intervention, nécessaire, consistera à démanteler l'ensemble de la façade (enduit cimentaire, parement de pierre, trois rangs de brique et finition intérieure de plâtre) ce qui permettra d'installer de nouvelles fondations sur pieux pour ensuite, reconstruire le tout.

Sur la base de la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement, la reconstruction de la façade impliquerait le retour de l'ensemble des composantes architecturales d'origine, puisque ces dernières sont connues. Toutefois, il s'avère difficile de faire abstraction de l'importance de l'œuvre de Luc Laporte pour le paysage bâti montréalais. De surcroît, la dimension évolutive constitue une composante considérable de la notion de patrimoine et qui, dans ce cas précis, contribue à donner un sens au milieu de vie. C'est pourquoi il est proposé de restituer la façade telle que conçue par Luc Laporte au tournant des années 80.

En contrepartie, le requérant propose de parachever l'œuvre de Laporte en remplaçant l'enduit cimentaire par un matériau plus durable, à savoir de la pierre de calcaire naturelle chamois de l'Indiana. Préalablement à la démolition, tous les détails architecturaux de la façade seront minutieusement documentés, tout comme ceux de la mosaïque de céramique

de la cour avant; l'objectif étant de reproduire le tout fidèlement. Quant à la corniche, seule composante originale du bâtiment encore présente, elle sera conservée et réintégrée à la nouvelle façade. Enfin, de nouvelles fenêtres pleines à battants seront installées, reprenant l'apparence des fenêtres pleines mais fixes installées par Laporte en 1980.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)* , la reconstruction de la façade du bâtiment sis au 3927, rue Saint-Denis en dérogeant à la règle de retour aux composantes architecturales d'origine énoncée à l'article 59 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), et ce, aux conditions suivantes :

- que le parement de la façade soit fait de pierres de calcaire et que l'agencement des pierres respecte l'appareillage ayant fait l'objet d'un relevé préalablement à l'exécution des travaux; ce relevé devant être fourni au moment du dépôt de la demande de permis de transformation;
- que l'implantation, la hauteur totale et les caractéristiques architecturales de la façade, telles que le positionnement et la dimension de l'ensemble des ouvertures, du porche du deuxième étage et de l'escalier permettant d'y accéder, ainsi que la mosaïque de céramique de la cour soient documentées et restituées à l'identique; le relevé devant être produit préalablement à l'exécution des travaux et fourni au moment du dépôt de la demande de permis de transformation;
- que la corniche soit démontée, préservée et réintégrée à l'identique à la nouvelle façade;
- que les fenêtres des 2^e et 3^e étages soient pleines et à battants;
- qu'au moins deux bacs de plantation d'au minimum 0,5 m^2 chacun soient aménagés en cour avant;
- qu'une garantie bancaire au montant de 15 000 $, valide jusqu'au parachèvement des travaux et à la réalisation des conditions ci-haut mentionnées, soit déposée avant l'émission du permis de transformation;
- qu'en plus des objectifs et critères prévus au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18), le critère d'évaluation suivant s'applique :
    - conserver, malgré l'utilisation d'un matériau différent, l'apparence de la façade conçue par l'architecte Luc Laporte, et ce, en portant une attention particulière aux aspects de la texture, de l'appareillage et de la couleur de chaque détail architectural.

JUSTIFICATION

Le Service est favorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

- le projet permettra, d'une part, de maintenir vivante la mémoire de l'architecte Luc Laporte et, d'autre part, de perpétuer l'image connue de l'établissement l'Express, une institution culinaire montréalaise;
- la proposition est cohérente avec la *Politique du patrimoine de la Ville de Montréal* , qui souligne que la conservation et la mise en valeur du patrimoine

doivent s’inscrire dans son évolution et participer au dynamisme de la métropole;
- le comité consultatif d’urbanisme a émis un avis favorable à la présente demande lors de sa séance du 10 mars 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En se préoccupant de la dimension évolutive que comporte la notion de la protection du patrimoine, le projet contribue à donner un sens au milieu de vie et, par extension, à offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La dérogation à l’article 59 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

- **7 avril 2015 :** Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;
- **Avril 2015 :** Avis public dans le journal *Le Plateau* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **28 avril 2015 :** Assemblée publique de consultation;
- **4 mai 2015 :** Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.
Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble* (2003-08), ainsi qu’au *Plan d’urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge à l’article 59 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael TREMBLAY
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-5068
Télécop. : 514-868-4076

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-12

Jean-François MORIN
Chef de division - urbanisme

Tél : 514 872-4443
Télécop. : 514-868-4076

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.17

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1156008003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les modalités du progamme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2015

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération la proposition suivante :
APPROUVER LES MODALITÉS DU PROGRAMME D'EMBELLISSEMENT VISANT L'ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE POUR L'ANNÉE 2015

ATTENDU l'adoption, par le conseil d'arrondissement lors de sa séance spéciale du 22 août 2005, du *Règlement concernant le programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée (2005-17)* ;

Il est proposé :

1. D'approuver les modalités du programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2015 sur les tronçons de rues spécifiés au sommaire décisionnel;

2. D'entériner que l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée soit fait par la Ville et n'engendre aucune dépense au propriétaire ayant signifié son consentement à l'arrondissement, conformément au règlement.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2015-03-24 10:49

Signataire : Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1156008003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les modalités du progamme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2015

CONTENU

CONTEXTE

Lors de sa séance spéciale du 22 août 2005, le conseil d'arrondissement procédait à l'adoption du règlement 2005-17 intitulé *Règlement concernant le programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée* . Or, l'article 1 de ce règlement prévoyait que le conseil d'arrondissement déterminerait, par résolution, les modalités du programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 25 0155 - 8 avril 2014 - Modalités du programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2014;
CA13 25 0136 - 8 avril 2013 - Modalités du programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2013;
CA12 25 0132 - 7 mai 2012 - Modalités du programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2012;
CA11 250102 - 11 avril 2011 - Modalités du programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2011;
CA10 250069 - 6 avril 2010 - Modalités du programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2010;
CA09 250153 - 1er juin 2009 - Modalités du programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2009;
CA08 250085 - 7 avril 2008 - Modalités du programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour 2008.

DESCRIPTION

La priorité est accordée aux secteurs A, B et C. Cette priorité étant accordée du sud au nord et de l'est à l'ouest, à l'intérieur de l'arrondissement;

SECTEURS	QUADRILATÈRE
Secteur A	Quadrilatère de l'avenue du Parc-La Fontaine à la rue University et de la rue Sherbrooke à l'avenue des Pins et de la rue Cherrier, secteur centre-ville.
Secteur B	Tronçons des rues suivantes, au nord de l’avenue des Pins :

	§ rue Saint-Denis § boulevard Saint-Laurent § rue Saint-Urbain § avenue du Parc § rue Roy § avenue Duluth § rue Rachel § rue Marie-Anne § avenue du Mont-Royal § boulevard Saint-Joseph § avenue Laurier § avenue Fairmount § rue Saint-Viateur § rue Bernard
Secteur C	Quadrilatère au nord de l'avenue des Pins et de la rue Cherrier jusqu'à l'avenue du Mont-Royal et entre la rue Hutchison, à l'ouest, et l'avenue Christophe-Colomb ainsi que l'avenue du Parc-La Fontaine, à l'est, à l'exception des grandes artères.
Secteur D	Le district du Mile End (à l'exception des grandes artères identifiées au secteur B).
Secteur E	Le district de De Lorimier (à l'exception des grandes artères identifiées au secteur B).

JUSTIFICATION

Respect des ententes prises dans le cadre de l'Opération Montréal.Net.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En respectant les secteurs prioritaires, nous nous assurons que nos opérations d'enlèvement de graffitis correspondent aux attentes d'Opération Montréal.Net qui priorise les interventions au centre-ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle WINTER
Agente de protection en environnement

Tél : 514 872-3744
Télécop. : 514 872-8046

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-24

Luc GOSSELIN
C/d parcs <<arr.>60000>>

Tél : 514 872-5010
Télécop. : 514 872-8046

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.18

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1152957002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - Construction de 4 immeubles résidentiels de 3 étages avec sous-sols et terrasses au toit, comportant un total de 28 logements - 5319, 5321, 5323 et 5325, rue Saint-Denis.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - CONSTRUCTION DE 4 IMMEUBLES SITUÉS AUX 5319, 5321, 5323 et 5325, RUE SAINT-DENIS (LOTS 4 879 235, 4 879 236, 4 879 237 et 4 879 238);

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18);*

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 11 novembre 2014;

ATTENDU QUE l'autorisation du Ministère de la culture et des communications doit être transmise à l'arrondissement avant l'émission du permis;

Il est recommandé :

D'approuver les dessins révisés et signés par l'architecte M. Louis-Paul Lemieux, reçus par la Direction le 6 mars 2015, pour la construction de 4 immeubles résidentiels de 3 étages avec sous-sols et terrasses au toit, comportant un total de 28 logements, situés aux 5319, 5321, 5323 et 5325, rue Saint-Denis (lots 4 879 235, 4 879 236, 4 879 237 et 4 879 238), conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (2005-18)* de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-03-24 08:55

Signataire : Guy OUELLET

_____

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1152957002**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - Construction de 4 immeubles résidentiels de 3 étages avec sous-sols et terrasses au toit, comportant un total de 28 logements - 5319, 5321, 5323 et 5325, rue Saint-Denis.

CONTENU

CONTEXTE

Quatre demandes de permis (numéros 3000533456, 3000533459, 3000533463 et 3000533465) ont été déposées à la Direction du développement du territoire et des travaux publics le 29 juin 2012 pour la construction de 4 immeubles résidentiels de 3 étages avec sous-sols et terrasses au toit, comportant un total de 28 logements, situés aux 5319, 5321, 5323 et 5325, rue Saint-Denis (lots 4 879 235, 4 879 236, 4 879 237 et 4 879 238). Ces constructions sont projetées sur des lots vacants depuis de nombreuses années, servant de stationnement automobile pour l'ancien concessionnaire Clermont.
Conformément au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), le projet de construction doit être évalué selon les critères et objectifs de l'annexe B - Fascicule d'intervention pour les nouveaux bâtiments du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA (2005-18). Les lots sont situés du côté est de la rue Saint-Denis, entre la rue Boucher et la rue Saint-Grégoire, dans l'aire de paysage 5 (Village De Lorimier) et l'unité de paysage 13 (Zone industrielle). Trois des immeubles proposés accueilleront respectivement 8 logements, le quatrième accueillera 4 logements, pour un total de 28 logements. Les cours avant et arrière seront paysagées, la plantation de plusieurs arbres matures est prévue. Les niveaux des ouvertures et la hauteur des volumes s'intègrent aux bâtiments résidentiels voisins. Le concept architectural contemporain inclut comme revêtement principal de la brique d'argile et à l'arrière une certaine superficie de clin de bois horizontal.

Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 novembre 2014 et a reçu un avis favorable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Approuver les dessins révisés et signés par l'architecte Louis-Paul Lemieux, reçus par la Direction le 6 mars 2015, pour la construction de 4 immeubles résidentiels de 3 étages avec sous-sols et terrasses au toit, comportant un total de 28 logements situés aux 5319, 5321, 5323 et 5325, rue Saint-Denis (lots 4 879 235, 4 879 236, 4 879 237 et 4 879 238).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande d'approuver les plans révisés susmentionnés pour les motifs suivants :

- Le projet rencontre les critères et objectifs du *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18)* ;
- À sa séance du 11 novembre 2014, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la proposition, avec conditions;
- Les conditions émises sont incluses aux dessins révisés;

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de parc ne sont pas exigibles étant donné que la demande est antérieure à l'adoption du règlement 12-049.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de 4 bâtiments remplacera une aire de stationnement automobile utilisée par l'ancien concessionnaire Clermont. Un aménagement paysagé au sol est prévu dans les cours avant et arrière, incluant la plantation d'arbres matures. Des bacs de plantation sont intégrés aux terrasses des toitures. De plus, la membrane de toit sera de couleur pâle, afin d'atténuer les îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

François CONTANT
Architecte

Tél : 514 872-3654
Télécop. : 514 868-4076

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-20

Jean-François MORIN
Chef de division - urbanisme

Tél : 514 872-4443
Télécop. : 514 868-4076

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 50.01

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1153945004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la nouvelle structure organisationnelle de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et de procéder à l'abolition et la création de certains postes s'y rattachant ainsi que des modifications d'unités administratives et des mouvements de personnel nécessaires, le tout en date du Conseil d'Arrondissement du 7 avril 2015.

Il est recommandé :

1. d'approuver la nouvelle structure organisationnelle de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et de procéder à l'abolition et la création de certains postes s'y rattachant ainsi que des modifications d'unités administratives et des mouvements de personnel nécessaires, le tout en date du Conseil d'Arrondissement du 7 avril 2015;

2. d'imputer ces dépenses conformément aux interventions financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-03-25 10:18

Signataire : Isabelle CADRIN

_____

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1153945004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la nouvelle structure organisationnelle de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et de procéder à l'abolition et la création de certains postes s'y rattachant ainsi que des modifications d'unités administratives et des mouvements de personnel nécessaires, le tout en date du Conseil d'Arrondissement du 7 avril 2015.

CONTENU

CONTEXTE

En raison des nombreux projets initiés par l'arrondissement depuis quelques années, l'arrondissement a entamé, depuis plusieurs mois, une réflexion sur son organisation et souhaite revoir la structure organisationnelle de la direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe. Il vise ainsi à optimiser ses processus et la gestion efficiente de ses opérations. Cela implique quelques modifications et ajustements des unités administratives, à savoir : l'abolition de la Division de l'administration et la création de deux (2) divisions soit la Division des ressources humaines et la Division des ressources financières et matérielles.
La structure administrative proposée a préalablement reçu l'aval de la conseillère DDO au dossier. Elle permet de se rapprocher de structures similaires dans d'autres arrondissements et du modèle organisationnel préconisé par l'Administration de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Prévisions de dépenses pour l'exercice financier 2015. Résolution: CA14 25 0374

DESCRIPTION

En conséquence, la nouvelle structure organisationnelle implique :

- L'abolition de 3,6 postes :

1,0 Chef de division administration. Niveau II (code d'emploi 209350)
0,4 Conseiller en gestion des ressources financières C/E (code d'emploi 345310)
1,0 Agent de gestion des ressources financières (code d'emploi 345510)
0,2 Secrétaire médicale (code d'emploi 724810)

0,5 Agent de bureau (code d'emploi 792820)
0,5 Étudiants

- La création de 3,6 postes permanents :

1,0 Chef de division ressources humaines (code d'emploi 209370)
1,0 Chef de division ressources financières et matérielles - Arrondissements (code d'emploi 209380)
1,0 Agent de ressources humaines (code d'emploi 211320)
0,6 Secrétaire d'unité administrative (banq. hrs) (code d'emploi 791930)

L'ensemble des ajustements et modifications de postes résultant de la nouvelle structure organisationnelle seront financés à même le budget 2015 de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

La structure actuelle de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe n'est pas optimale et ne respecte pas tout à fait les paramètres organisationnels édictés par la Direction générale. De plus, une canalisation des expertises doit être réalisée tant dans la famille des ressources humaines que celles des ressources financières et matérielles. La nouvelle structure organisationnelle permet de répondre à ces impératifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La restructuration visée est à coût nul.
Les virements de crédits pour les budgets de masse salariale et biens et services seront effectués au budget 2015 afin de refléter la nouvelle structure pour la portion du 7 avril au 31 décembre 2015, soit 265 jours.

Les réaménagements budgétaires pour refléter cette nouvelle structure devront être effectués sur une base annuelle lors de la confection du budget 2016.

Les mouvements de personnel au registre de poste seront effectifs suite à la résolution du Conseil d'Arrondissement du 7 avril 2015 afin d'imputer correctement les dépenses des employés visés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La restructuration permettra un support mieux adapté aux autres directions dans la poursuite d'une gestion efficiente des opérations et des projets de développement de l'arrondissement. Elle vise par le fait même une optimisation de l'utilisation des ressources humaines qui œuvrent dans les mêmes sphères d'activités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La présente restructuration ne nécessite aucune stratégie de communication particulière. Les intervenants externes de l'arrondissement seront avisés via les mises à jour usuelles des bottins de personnes ressources par activité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les modifications demandées à la structure organisationnelle de l'arrondissement entreront en vigueur suite à la résolution du Conseil d'Arrondissement du 7 avril 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Les postes seront pourvus selon les règles corporatives édictées.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Jacinthe CHEVRIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. (Yves TARDIVEL)

Avis favorable avec commentaires :
Service des ressources humaines , Direction santé_mieux-être et développement organisationnel (Mélissa CORMIER)

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

Tél : 872-3504
Télécop. : 868-4073

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-02-18

Maude BEAUDET
Chef de division

Tél : 514 872-4426
Télécop. : 514 868-4073

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 51.01

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1156092006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la titularisation d'un employé col bleu, monsieur Daniel Ross (matricule: 100002035), à titre de "Préposé aux travaux généraux (114C)" à la voirie en remplacement d'un employé titulaire retraité à la date de décision.

Entériner la titularisation d'un employé col bleu, monsieur Daniel Ross (matricule: 100002035), à titre de "Préposé aux travaux généraux (114C)" à la voirie en remplacement d'un employé titulaire retraité à la date de décision.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-03-25 16:36

Signataire : Guy OUELLET

_____

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1156092006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la titularisation d'un employé col bleu, monsieur Daniel Ross (matricule: 100002035), à titre de "Préposé aux travaux généraux (114C)" à la voirie en remplacement d'un employé titulaire retraité à la date de décision.

CONTENU

CONTEXTE

En accord avec la convention collective des employés cols bleus (2013-2017) article 4.05, après avoir substitué la fonction « Opérateur (trice) d'appareils motorisés "A" (540C) » pour la fonction « Préposé aux travaux généraux (114C) », nous procédons au remplacement de monsieur Bermond Turcotte, titulaire de la fonction 540C, qui a pris sa retraite le 8 novembre 2014, par l'auxiliaire monsieur Daniel Ross, dans la fonction 114C. La date d'ancienneté titulaire de monsieur Ross est rétroactive au 7 décembre 2014.
Compte tenu que, pour des besoins opérationnels, la division de la voirie a donné accès à l'employé à des fonctions supérieures, nonobstant son assignation pour le cumul d'heures dans la fonction 114C, nous comptabilisons donc ces heures en fonctions supérieures dans les 520 heures requises, afin de permettre à l'employé d'accéder au statut d'employé titulaire avec tous les droits qui s'y rattachent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Direction des travaux publics a les crédits nécessaires pour entériner la titularisation de monsieur Ross employé col bleu auxiliaire à permanent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la décision attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social (Maxime GIGUÈRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yolaine GRATTON
Agent(e) de bureau

Tél : 514-872-8261
Télécop. : 514-868-3952

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-25

Normand SOULARD
Chef de division

Tél : 514-872-6102
Télécop. : 872-2007

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 51.02

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1156092007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la nomination en vue de la permanence de Mme Fanny Tremblay (matricule : 100059076), à titre d'agent de bureau (792820), poste 50841, à la Division du soutien à l'administration, et ce, à compter du 7 avril 2015.

La Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe recommande pour considération la proposition suivante :
Autoriser la nomination en vue de la permanence de Mme Fanny Tremblay (matricule : 100059076), à titre d'agent de bureau (792820), poste 50841, à la Division du soutien à l'administration, et ce, à compter du 7 avril 2015.

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2015-03-27 11:40

Signataire : Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1156092007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la nomination en vue de la permanence de Mme Fanny Tremblay (matricule : 100059076), à titre d'agent de bureau (792820), poste 50841, à la Division du soutien à l'administration, et ce, à compter du 7 avril 2015.

CONTENU

CONTEXTE

La Division du soutien à l'administration propose la nomination en vue de la permanence de madame Fanny Tremblay, matricule 100059076, à titre d'agent de bureau (792820) au poste 50841 à compter du 7 avril 2015, date du Conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage pour le poste de d'agent de bureau laissé vacant en permanence depuis le 3 janvier 2015 dans le but de le combler en permanence (PMR-15-VACA-792820-50841). Cet affichage s'adressait aux employés de la Ville.
Madame Fanny Tremblay a postulé dans le cadre de cet affichage et son nom est sur la liste des qualifiés.

En prenant en considération les motifs suivants :

- qu'aucun employé en disponibilité n'est à considérer pour ce poste d'agent de bureau;
- que le privilège de qualification a été attribué à madame Fanny Tremblay dans cet emploi;
- que madame Fanny Tremblay a été identifiée comme la candidate selon les règles d'application de l'article 19 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Montréal suite à l'affichage;

Madame Tremblay sera soumise à une période d'essai de huit (8) semaines conformément à l'application de l'article 6.03 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Montréal suivant la décision favorable du Conseil d'arrondissement et ce, à compter du 7 avril 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Jacinthe CHEVRIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yolaine GRATTON
Agent(e) de bureau

Tél : 514-872-8261
Télécop. : 514-868-3952

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-25

Maude BEAUDET
Chef de division

Tél : 514 872-4426
Télécop. : 514 868-4073

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 51.03

2015/04/07
19:00

Dossier # : 1156092008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réembauche en vue de la permanence de Mme Élianne Carrier (matricule : 276489999), à titre d'instructeur responsable piscines (700790), poste 55483, à la Division des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 15 avril 2015.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande pour considération la proposition suivante :
Autoriser la réembauche en vue de la permanence de Mme Élianne Carrier (matricule : 276489999), à titre d'instructeur responsable piscines (700790), poste 55483, à la Division des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 15 avril 2015.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2015-03-31 16:22

Signataire : Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1156092008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réembauche en vue de la permanence de Mme Élianne Carrier (matricule : 276489999), à titre d'instructeur responsable piscines (700790), poste 55483, à la Division des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 15 avril 2015.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social propose la réembauche en vue de la permanence de madame Élianne Carrier (matricule 276489999) à titre d'instructeur responsable piscines (700790), poste 55483, à compter du 15 avril 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage pour le poste de d'instructeur responsable piscines laissé vacant en permanence depuis le 15 novembre 2014 dans le but de le combler en permanence (PMR-15-VPERM-700790-55483). Cet affichage s'adressait aux employés de la Ville et aux candidats de l'externe.
Madame Élianne Carrier a postulé dans le cadre de cet affichage et son nom est sur la liste des qualifiés.

En prenant en considération les motifs suivants :

- qu'aucun employé en disponibilité n'est à considérer pour ce poste d'instructeur responsable piscines;
- qu'aucun autre employé n'a le privilège de qualification dans cet emploi;
- que madame Elianne Carrier a été identifiée comme la candidate selon les règles d'application de l'article 19 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Montréal suite à l'affichage;

Madame Carrier sera soumise à une période d'essai de six (6) mois conformément à

l'application de l'article 6.03 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Montréal suivant la décision favorable du Conseil d'arrondissement et ce, à compter du 15 avril 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Jacinthe CHEVRIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yolaine GRATTON
Agent(e) de bureau

Tél : 514-872-8261
Télécop. : 514-868-3952

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-31

Marie-Claude LEBLANC
Chef de division Sport Loisir Développement social

Tél : 514 872-1121
Télécop. :